



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.30/6

PBC.21/6

24 mars 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Comité des programmes et des budgets

Vingt et unième session

Vienne, 10-12 mai 2005

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME ET BUDGETS, 2006-2007*

Propositions du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

V.05-82007 (F)

0582007

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations	iv
Résumé analytique	1
I. Présentation	1
II. Cadre programmatique	2
III. Cadre budgétaire	9
Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour l'ensemble des opérations	13
2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel	14
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	14
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme	15
4 Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense	18
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel	19
APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS	20
GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS	25
Programme A.1. Réunions des organes directeurs	25
Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	27
GRAND PROGRAMME B. GESTION	29
Programme B.1. Direction exécutive et gestion	30
Programme B.2. Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation	33
GRAND PROGRAMME C. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	38
Élément de programme C.1. Ressources énergétiques en milieu rural et sources d'énergie renouvelables	40
Élément de programme C.2. Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie	41
Élément de programme C.3. Production plus propre et durable	43
Élément de programme C.4. Gestion de l'eau	44
Élément de programme C.5. Protocole de Montréal	44
Élément de programme C.6. Convention de Stockholm	45
Élément de programme C.7. Changements climatiques	46
Élément de programme C.8. Énergie et environnement dans les agro-industries	47
Élément de programme C.9. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats	48

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
GRAND PROGRAMME D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES	51
Élément de programme D.1. Compétitivité de l'industrie manufacturière	54
Élément de programme D.2. Gestion, planification et prévision technologique	54
Élément de programme D.3. Fourniture de biens collectifs aux fins de la diffusion de technologies	55
Élément de programme D.4. Promotion de l'investissement intérieur, de l'investissement direct étranger et des alliances	56
Élément de programme D.5. Activités de renforcement des capacités agro-industrielles	57
Élément de programme D.6. Groupements des PME à vocation exportatrice et responsabilité sociale des entreprises	58
Élément de programme D.7. Renforcement de l'infrastructure dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et de l'évaluation de la conformité	59
Élément de programme D.8. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats	61
GRAND PROGRAMME E. RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES	66
Élément de programme E.1. Cadre favorable et appui institutionnel aux PME	68
Élément de programme E.2. Promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin	69
Élément de programme E.3. Regroupement de PME	70
Élément de programme E.4. Développement des agro-industries	71
Élément de programme E.5. Exploitation de l'énergie rurale à des fins productives	72
Élément de programme E.6. Réduction de la pollution industrielle de l'eau au profit des collectivités pauvres	73
Élément de programme E.7. Priorités régionales, fonds de mobilisation et partenariats	74
GRAND PROGRAMME F. PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS	77
Programme F.1. Initiatives spéciales	78
Élément de programme F.1.1. Nouvelles technologies	79
Élément de programme F.1.2. Sécurité humaine et relèvement après les crises	81
Élément de programme F.1.3. Partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile	83
Programme F.2. Politique et recherche industrielles	84
Élément de programme F.2.1. Recherche	86
Élément de programme F.2.2. Enquêtes de compétitivité	87
Élément de programme F.2.3. Services de coopération technique dans le domaine de la gestion industrielle	88
Élément de programme F.2.4. Statistiques industrielles	89
Programme F.3. Politique régionale	91
Éléments de programme F.3.1 à F.3.5. Programmes régionaux	93
Programme F.4. Dépenses de fonctionnement hors Siège	94

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>
GRAND PROGRAMME G. ADMINISTRATION	96
Programme G.1. Gestion des ressources humaines.....	97
Programme G.2. Services financiers	99
Programme G.3. Services d'achats et de logistique	101
Élément de programme G.3.1. Services d'achats.....	101
Élément de programme G.3.2. Services de logistique	102
Programme G.4. Services juridiques	103
Programme G.5. Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances.	105
Programme G.6. Direction et gestion.....	106
GRAND PROGRAMME H. GESTION DES BÂTIMENTS	109
Programmes H.1 et H.2. Gestion commune des bâtiments et Gestion conjointe des bâtiments ...	110
GRAND PROGRAMME I. COÛTS INDIRECTS	114
Programme I.1. Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	114
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE	117
PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE	119
RECETTES ACCESSOIRES	121

Annexes

A.	Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	123
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	125
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	127
B.	Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2004-2005.....	129
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2004-2005	130
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2004-2005	131
C.	Postes par grand programme et programme	132

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BOp	Budget opérationnel
BOr	Budget ordinaire
CAMI	Conférence des ministres africains de l'industrie
CCI	Corps commun d'inspection
CFC	chlorofluorocarbones
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CITEH	Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DSRP	documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FDI	Fonds de développement industriel
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
HACCP	analyse des risques aux points critiques
IAF	International Accreditation Forum
IDSB	base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles
ILAC	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai
INDSTAT	édition annuelle des statistiques industrielles de l'ONUDI
IRCPA	Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique
ISO	Organisation internationale de normalisation
MPME	micro-, petites et moyennes entreprises
NEI	Nouveaux États indépendants issus de l'ex-Union soviétique
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PO	programme ordinaire de coopération technique
RSA	ressources spéciales pour l'Afrique
TIC	technologies de l'information et de la communication

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2006-2007.

I. PRÉSENTATION

2. Le présent document suit la présentation générale introduite pour le programme et les budgets de l'exercice biennal 1998-1999 et reprise pour tous les exercices biennaux suivants. Toutefois, dans le souci de se rapprocher de la formulation d'un budget entièrement programmatique, les programmes sont présentés de manière thématique. De plus, un nouveau pas important a été fait dans le sens de la budgétisation axée sur les résultats, inaugurée dans le programme et les budgets pour 2004-2005: pour tous les éléments de programme sont énoncés des objectifs clairs, les résultats escomptés et les indicateurs de performance correspondants, ainsi que les produits proposés. Les principes de la gestion axée sur les résultats sont exposés en détail dans un chapitre spécial.

Structure des grands programmes

3. La structure programmatique du présent document suit celle qui a été adoptée pour l'exercice biennal 2002-2003. Les grands programmes sont donc au nombre de neuf:

Grand programme A	Organes directeurs
Grand programme B	Gestion
Grand programme C	Énergie et environnement
Grand programme D	Renforcement des capacités commerciales
Grand programme E	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives
Grand programme F	Programmes transversaux
Grand programme G	Administration
Grand programme H	Gestion des bâtiments
Grand programme I	Coûts indirects

4. Les grands programmes A et B continuent de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction générale de l'ONUDI. Les grands programmes G et H ont trait aux différents éléments de l'administration de l'Organisation et de la gestion du Centre International de Vienne (CIV), respectivement. Le grand programme I identifie et montre séparément tous les coûts indirects et les services communs auxquels participe l'ONUDI.

5. Les services fonctionnels fournis par l'ONUDI à ses pays bénéficiaires relèvent des grands programmes C à F. Les trois premiers d'entre eux couvrent trois domaines prioritaires particuliers conformément au mandat de l'ONUDI et aux priorités de développement de la communauté mondiale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de Doha pour le développement, et divers accords multilatéraux sur l'environnement. Le quatrième regroupe une série d'activités transversales destinées à compléter et appuyer les divers services offerts dans les trois grands programmes précédents. Tous ces programmes sont présentés de façon thématique, et comprennent les services fournis par plusieurs unités administratives de l'ONUDI. Les coûts de gestion de ces grands programmes ont été répartis entre elles.

Structure des programmes

6. La structure des différents programmes et éléments de programme à l'intérieur des grands programmes a été sensiblement modifiée par rapport aux documents précédents, conformément à l'orientation vers une budgétisation thématique et axée sur les résultats. Si les programmes relatifs à la fourniture de services d'appui internes, qui relèvent des grands programmes A, B, G, H et I, sont restés pour l'essentiel inchangés par rapport à ceux qui étaient présentés dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2004-2005, les programmes relatifs à la fourniture aux pays bénéficiaires de services techniques fonctionnels et de services au titre de la fonction de forum mondial ont été sensiblement modifiés pour entrer dans le cadre thématique choisi pour les grands programmes C à F. Un résumé détaillé des programmes et éléments de programmes couverts par ces deux ensembles de grands programmes est donné ci-après.

7. Le grand programme A conserve ses deux programmes traditionnels portant sur l'organisation des réunions des organes directeurs et la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat. Le grand programme B ne comprend que deux programmes couvrant la direction exécutive et la gestion, relevant du Cabinet du Directeur général, et les services de vérification du respect de l'obligation de rendre des comptes, de contrôle interne et d'évaluation assurés par le Bureau du Contrôleur général. Le grand programme G comprend un certain nombre de programmes spécifiques pour répondre à tous les besoins administratifs de l'ONUDI, dont la gestion des ressources humaines, les services financiers, les services d'achats et logistique (les anciens "services généraux"), les services juridiques, et la gestion de l'information et des connaissances, ainsi que la direction générale et la gestion de ces services. Le grand programme H continue de comprendre deux programmes, la gestion commune des bâtiments et la gestion conjointe des bâtiments, qui se distinguent pour l'essentiel par leur source de financement, le premier étant financé par toutes les organisations sises au CIV, et le second seulement par l'UNOV, l'ONUDI et l'OTICE. Le grand programme I, enfin, comprend un seul programme portant sur la contribution de l'ONUDI aux services partagés et autres coûts indirects.

8. Sur les quatre grands programmes fonctionnels C à F, seul le grand programme F a conservé une structure de programmes subsidiaires, du fait qu'il couvre de nombreuses initiatives transversales. Ces dernières comprennent des initiatives spéciales (telles que les nouvelles technologies, la sécurité humaine et le relèvement en sortie de crise, et les partenariats de l'ONUDI avec les organisations de la société civile), la politique et la recherche industrielles, la politique régionale et les dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, qui relèvent toutes de programmes distincts. En revanche, les grands programmes C à E, qui fournissent des services spécialisés pour répondre aux besoins de développement liés à l'énergie et à l'environnement, au renforcement des capacités commerciales et à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, ont été traités de manière intégrée comme des programmes uniques afin de maximiser les synergies des différents services fournis par diverses unités administratives de l'ONUDI. Comme il a été dit plus haut, les coûts de direction et de gestion associés à ces grands programmes de fond ont été répartis entre elles.

II. CADRE PROGRAMMATIQUE

Le mandat et la stratégie de l'ONUDI

9. L'ONUDI tire son mandat en matière d'aide à l'industrialisation des pays en développement et des pays à économie en transition de son Acte constitutif et d'un certain nombre de documents d'orientation approuvés par ses organes directeurs, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1, et les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" adoptées par le Conseil du développement industriel dans sa décision IDB.26/Dec.7. Sur la base des recommandations contenues dans ces documents, l'ONUDI a élaboré une "stratégie d'entreprise", qui gouverne ses interventions dans le domaine du développement, et qui repose sur le concept d'amélioration de la productivité pour le progrès social. Le principe est que l'Organisation doit se concentrer sur des activités qui appuient les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition pour participer au système mondial de production en

les aidant à élever leur productivité et rendre leur économie compétitive, à créer des emplois diversifiés et productifs, et à promouvoir une industrialisation écologiquement durable. Cette stratégie est à la base du cadre programmatique à moyen terme pour 2004-2007, qui identifie un certain nombre de domaines et services prioritaires pour l'ONUDI au cours de cette période. La formulation du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2006-2007 a été guidée par ce mandat et cette stratégie.

Objectifs internationaux de développement

10. En élaborant le cadre programmatique du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2006-2007, l'ONUDI a également veillé attentivement à ce que ses services soient compatibles avec la nécessité d'atteindre les objectifs de développement fixés par la communauté internationale. Parmi ces derniers, ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, adoptée le 8 septembre 2000 par les 189 États Membres de l'ONU, demeurent les plus importants. Par conséquent, les activités programmatiques de l'ONUDI pendant l'exercice biennal 2006-2007 continueront d'être clairement orientées de façon à contribuer activement à atteindre les objectifs relevant du mandat et des compétences de l'Organisation. Il s'agit notamment des objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 7 (assurer un environnement durable) et, dans une moindre mesure, 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

11. Si les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire constitueront les principaux déterminants du cadre programmatique de l'ONUDI pour 2006-2007, les activités de cette dernière seront également guidées par d'autres éléments essentiels du Programme international pour le développement, comme les textes issus de grandes conférences mondiales telles que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, et le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg. À Monterrey, l'ONUDI a lancé une initiative spéciale visant à faciliter l'accès des pays en développement et des pays à économie en transition aux marchés internationaux en les aidant à atteindre la qualité et les normes requises, ainsi qu'à surmonter d'autres obstacles techniques au commerce. À Johannesburg, une initiative similaire a été lancée afin de promouvoir l'énergie rurale à des fins productives, en particulier dans les pays les plus pauvres. L'initiative visant à faciliter l'accès aux marchés donne directement suite à la décision prise à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2001, de faciliter la participation des pays en développement aux échanges commerciaux, l'initiative sur l'énergie rurale étant quant à elle pleinement conforme aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Centrées sur les pays les moins avancés, ces initiatives sont également parfaitement compatibles avec les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) qui s'est tenue du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles. Enfin, plusieurs activités de l'ONUDI qui ont trait à l'environnement continuent également d'être inspirées par des accords internationaux comme le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

12. Le choix des domaines thématiques d'intervention couverts par les grands programmes C à E, appuyés par les programmes transversaux du grand programme F, peut s'expliquer directement par référence à ces objectifs internationaux de développement, compte tenu du mandat, de l'expertise et de l'expérience de l'ONUDI.

Contraintes financières

13. Ces efforts dans le sens du programme international pour le développement proposés dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2006-2007 devront être entrepris avec les ressources très limitées dont dispose l'Organisation. Le programme et les budgets pour 2006-2007 sont présentés dans un scénario de croissance zéro pour le budget ordinaire, à l'exception des ressources supplémentaires nécessaires pour les besoins liés à la sécurité, et d'un scénario de croissance négative pour le budget

opérationnel. Dans ces conditions, l'Organisation continuera de fournir des services en ciblant ses activités, en fixant des priorités et en proposant des programmes intégrés, de façon à utiliser au mieux ses ressources.

14. À cet égard, il est important d'examiner la relation entre le budget ordinaire, le budget opérationnel et les activités/dépenses de coopération technique.

a) Le budget ordinaire est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, une proportion infime par d'autres sources, comme les recettes provenant des intérêts créditeurs et de la vente de publications, et par les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et extérieurs. L'Acte constitutif prévoit que 6 % du budget ordinaire net doit être affecté au Programme ordinaire de coopération technique. Ces ressources sont utilisées principalement pour financer des activités de coopération technique et les activités au titre de la fonction de forum mondial;

b) Le budget opérationnel est financé principalement par les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes correspondent à une redevance allant de 5 % à 13 %, acquittée par le donateur pour rembourser partiellement à l'ONUDI ses services d'exécution des projets. Elles sont utilisées pour financer des activités de coopération technique.

15. Bien que l'on s'attende à une poursuite de l'augmentation du volume des activités de coopération technique, les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui diminuent en raison d'un taux de change défavorable entre l'euro et le dollar ainsi que des demandes de plus en plus nombreuses des donateurs réclamant une réduction importante des dépenses d'appui à rembourser à l'Organisation pour ses services. Comme les dépenses d'appui effectives engagées par l'ONUDI pour l'exécution des projets ne diminuent pas pour autant, elle doivent de plus en plus être couvertes par le budget ordinaire. Du fait que la valeur ajoutée apportée par l'ONUDI est directement proportionnelle à la taille du budget ordinaire et du budget opérationnel combinés, l'augmentation souhaitable des services fournis par l'ONUDI ne pourrait provenir que d'une augmentation réelle du budget ordinaire ou d'un accroissement du volume des contributions volontaires.

16. Ainsi, avec la contrainte d'une croissance zéro du budget ordinaire, à l'exception des coûts supplémentaires liés à l'augmentation des services fournis par l'ONUV pour la sécurité, il devient essentiel que les États Membres augmentent leurs contributions volontaires pour que l'ONUDI puisse continuer de leur fournir les services qu'ils demandent.

Mécanismes d'exécution

17. La stratégie élaborée au cours des sept dernières années qui consiste à choisir des activités de coopération technique parmi un ensemble varié de modules de service et à les regrouper en un ensemble intégré de services au niveau des pays restera le principal instrument par lequel l'ONUDI répondra aux besoins des pays bénéficiaires et reliera les demandes de ces pays aux priorités des donateurs.

18. Les modules de service sont les éléments programmatiques de base du programme et des budgets. Ils sont conçus pour éviter les doubles emplois et les chevauchements avec d'autres organismes et favorisent les complémentarités extérieures et la coopération. Depuis la fin des années 1990, ces modules de services ont de plus en plus été regroupés en programmes intégrés afin d'assurer la coopération interorganisations et le degré le plus élevé possible de synergie au sein de l'ONUDI, tout en répondant aux besoins des pays bénéficiaires de manière globale. En décembre 2004, les programmes intégrés lancés par l'ONUDI atteignaient le nombre de 70 et représentaient un montant total de près de 380,9 millions de dollars. En outre, un programme régional pour l'Amérique latine, d'un montant de 5,4 millions de dollars, avait également été mis en route.

19. Si les programmes intégrés axés essentiellement sur des pays continueront d'être la principale modalité de fourniture de services de coopération technique, des initiatives ont également été prises pour traiter des questions thématiques de portée régionale ou mondiale. Ces initiatives ont été élaborées, en

particulier dans les domaines où des sources potentielles de financement supplémentaire pour ces activités ont été identifiées, conformément à la nécessité d'accroître les ressources du budget opérationnel de l'ONUDI, ainsi qu'il a été noté plus haut. À titre d'exemple, on peut citer les initiatives concernant la facilitation des échanges et l'énergie rurale lancées aux conférences de Monterrey et de Johannesburg, et l'initiative sur la sécurité humaine et le relèvement en sortie de crise.

Activités de forum mondial

20. En plus de ses activités de coopération technique, l'ONUDI a pour tâche de mener un certain nombre d'activités liées à sa fonction de forum mondial. Ces deux types d'activités sont étroitement intégrés: les connaissances acquises grâce aux activités de forum mondial sont utilisées lors de la conception des programmes et des projets de coopération technique, et les enseignements tirés de ces derniers sont diffusés à travers les activités de forum mondial.

Partenariat

21. Comme pour l'exercice biennal précédent, l'alignement des programmes de l'ONUDI sur les objectifs internationaux de développement exigera l'établissement et le maintien de partenariats étroits avec les organismes multilatéraux et bilatéraux de développement ainsi qu'avec le secteur privé, conformément aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'ONUDI participera activement aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que par le biais des principales réunions des Nations Unies au sommet. Elle contribuera également au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux cadres de développement de pays. Dans la mesure du possible, elle continuera aussi d'établir des programmes communs avec d'autres organisations pour atteindre des objectifs de développement spécifiques, comme dans le cas des accords signés avec l'OMC à Cancun en septembre 2003 pour coopérer au renforcement des capacités commerciales, et avec le PNUD à New York en septembre 2004 pour coopérer au développement du secteur privé. Enfin, elle continuera d'étendre ses activités de recherche grâce à son programme de partenariat avec la recherche universitaire orienté vers l'action.

Mobilisation de fonds

22. Comme il est indiqué plus haut, il est devenu de plus en plus impératif pour l'Organisation, étant donné les contraintes financières auxquelles elle est confrontée, d'accéder davantage à divers types de financement externe pour financer les services qu'elle fournit à ses États Membres. À cette fin, la fonction de mobilisation des fonds a été intégrée aux trois principaux grands programmes qui fournissent des services techniques fonctionnels (grands programmes C à E) afin d'attirer et de programmer au mieux les ressources extrabudgétaires nécessaires requises pour les programmes et projets de coopération technique.

23. Ces ressources doivent être mobilisées auprès des donateurs actuels et potentiels et d'autres sources de financement, en consultation et coopération avec d'autres fonctionnaires de l'ONUDI, selon la source des fonds. La fonction de mobilisation des fonds comprendra en particulier les activités suivantes:

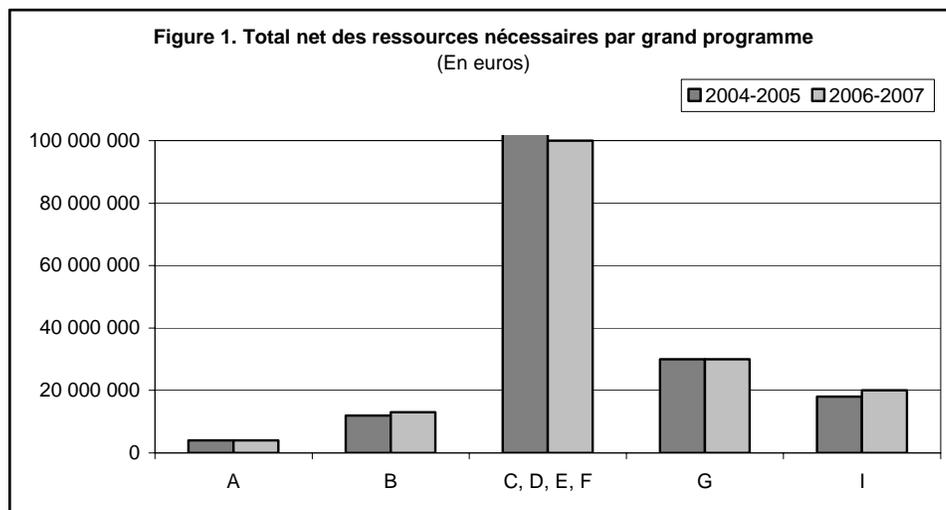
- a) Création et gestion de partenariats thématiques relatifs aux activités et initiatives de l'ONUDI, entre cette dernière, d'une part, et les donateurs et autres organisations concernées, d'autre part;
- b) Coordination de la mobilisation globale de ressources financières et autres pour les activités de l'ONUDI auprès de toutes les sources potentielles de financement;
- c) Mobilisation de fonds auprès des pays donateurs et gestion de la programmation de ces fonds conformément aux accords conclus avec les donateurs et aux lignes directrices.

Contrôle, évaluation et suivi

24. Compte tenu des résultats positifs obtenus au cours de l'exercice biennal 2004-2005, un programme distinct sera maintenu pour faire en sorte que les mécanismes de contrôle interne de l'ONUDI fonctionnent avec efficacité et efficience grâce à des examens proactifs et d'un suivi continu de toutes les opérations de l'Organisation, afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles. Ce programme (B.2) couvre les fonctions du Contrôleur général, le contrôle interne et les services d'évaluation. Il aura la responsabilité générale des principales fonctions suivantes: a) Contrôle interne; b) Évaluation des programmes et des projets; c) Fourniture de conseils sur les questions financières et programmatiques; et d) Suivi de la politique en matière de programmes.

Comparaison avec l'exercice biennal précédent, par grand programme

25. La comparaison des besoins de ressources estimés pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2006-2007 a été effectuée sur la base des niveaux des coûts en 2004-2005, comme il est expliqué ci-après. Avec un budget ordinaire à croissance zéro, en dehors des augmentations pour les besoins liés à la sécurité et un budget opérationnel à croissance négative, la plupart des grands programmes subissent une réduction. Font exception le grand programme B (Gestion), qui progresse légèrement (environ 287 010 euros), en raison du renforcement du programme B.2 (Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation), et le grand programme I (Coûts indirects), qui incorpore l'augmentation totale de 1 591 700 euros au titre des dépenses liées à la sécurité, compensée en partie par la réduction d'autres coûts indirects et connaît donc un accroissement net de 1 482 230 euros. Enfin, le grand programme H (Gestion des bâtiments) prévoit une forte hausse des dépenses, due surtout aux travaux de maintenance à effectuer en même temps que le désamiantage (financé par le Gouvernement autrichien). Les autres augmentations dans le programme H sont liées à la mise en œuvre du programme de renforcement de la sécurité exécuté sous la direction des Services de sécurité et de sûreté de l'ONU.



Grands programmes A et B

26. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) a globalement été maintenu. La baisse des coûts de reproduction de leur documentation ayant permis de réaliser des économies, les organes directeurs ont pu renforcer les effectifs de leur secrétariat.

27. Comme il est indiqué ci-dessus, le budget prévoit une augmentation de 2 % des ressources totales nécessaires pour le grand programme B (Gestion), résultat net d'une baisse de 6 % au titre du programme B.1 (Direction exécutive et gestion), rendue possible par de nouveaux gains d'efficacité au sein

du Bureau du Directeur général, et d'une augmentation de 23 % au titre du programme B.2 (Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation), qui témoigne du degré de priorité accru que les États Membres, les donateurs et le Commissaire aux comptes accordent à ces importantes questions de gestion.

Grands programmes C, D, E et F

28. Ces grands programmes étant nouveaux, ils ne peuvent être comparés à d'autres grands programmes de l'exercice biennal précédent. Toutefois, comme ils concernent la fourniture aux États bénéficiaires de services techniques fonctionnels et de services au titre de la fonction de forum mondial, leurs ressources combinées sont comparables au total des grands programmes C, D et E du programme et des budgets de 2004-2005. Par conséquent, ces grands programmes pris ensemble subissent une réduction de 2 %, ou 1 820 240 euros, par rapport à l'exercice 2004-2005. Cette baisse est imputable essentiellement à une réduction des coûts afférents au réseau des bureaux extérieurs, y compris les bureaux régionaux au Siège. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, ces bureaux disposaient d'un budget de 33 712 700 euros, alors que le montant proposé dans le présent projet s'établit à 31 413 900 euros. Les dépenses de fonctionnement hors Siège ont été réduites de 1 147 800 euros et la réorganisation des effectifs a fait baisser les dépenses de personnel.

Grand programme G

29. Les ressources consacrées au grand programme G (Administration) ont été réduites de 225 450 euros, soit 1 %, attribuable à une diminution de 10 % des ressources dans le domaine des achats et de la logistique, consécutive à une réforme de la structure de gestion. Les économies réalisées ont été nécessaires en partie pour renforcer le programme G.1 (Gestion des ressources humaines), conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes (6 %), et le programme G.2 (Services financiers) pour le renforcement de sa structure de gestion (5 %). Les autres programmes composant le grand programme G (Administration) ont connu des modifications mineures.

Grand programme H

30. Conformément à la méthode adoptée dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2002-2003, le grand programme H (Gestion des bâtiments) reste un grand programme distinct et autonome, qui couvre les frais d'exploitation courante, de maintenance, de réparation et de remplacement pour ce qui est des bâtiments et des installations et équipements du complexe du CIV, ainsi que les frais entraînés par la demande croissante de maintenance et de remplacement d'équipements d'origine ou ajoutés. Ces frais augmentant avec le vieillissement du complexe, construit entre 1974 et 1979, on prévoit un accroissement global de 12 % des dépenses brutes au titre de ce grand programme, comprenant les dépenses devant être entièrement remboursées par le Gouvernement autrichien ou d'autres parties extérieures. Du fait de l'augmentation des coûts récupérés auprès de ces autres parties pour les travaux de désamiantage exécutés par les autorités autrichiennes et du financement distinct des travaux liés au renforcement de la sécurité réalisés par ce grand programme, la contribution de l'ONUDI aux activités de gestion des bâtiments dont les coûts sont normalement partagés est réduite de 11 %, soit 876 700 euros.

Grand programme I

31. Le grand programme I (Coûts indirects) présente toutes les dépenses liées aux services communs et conjoints interorganisations tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le Corps commun d'inspection (CCI) et le Tribunal administratif qui sont partagés par les organismes des Nations Unies, et aux services qui sont fournis au CIV, tels que la gestion des bâtiments, le service médical, le service de la sécurité et de la sûreté, la prestation de services de langues et de documentation, les cours de langues et l'administration du garage. Le montant total inscrit au budget pour le grand programme I a été augmenté d'environ 8 % en raison d'une forte hausse des contributions de l'ONUDI aux services de sécurité et de sûreté gérés par l'ONUV.

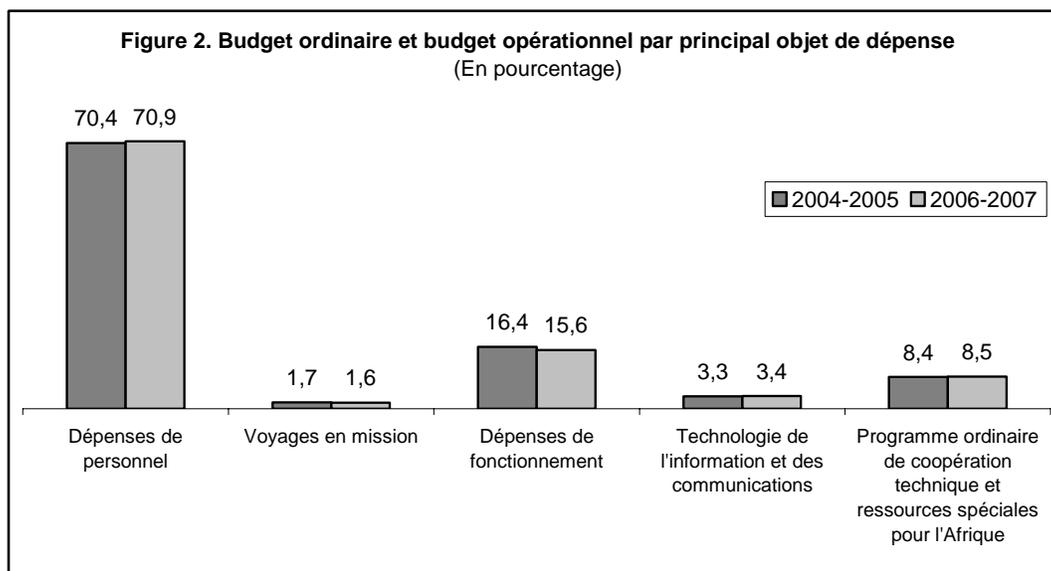
32. Un nouvel élément, la contribution de l'ONUDI à la prestation de services de langues et de documentation (ONUV) a été ajouté à ce grand programme. Pour plus de précisions, on se reportera au chapitre III intitulé "Cadre budgétaire".

Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique

33. Comme pour l'exercice biennal 2004-2005, la totalité des ressources consacrées au programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2006-2007. Compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par le programme international pour le développement et par l'ONUDI elle-même, cependant, il a été décidé de maintenir une ligne de crédit distincte pour financer les activités de programme en Afrique. Le montant des ressources sera inchangé par rapport à l'exercice biennal 2004-2005. Des renseignements détaillés sur ce programme figurent plus loin dans un chapitre distinct intitulé "Ressources spéciales pour l'Afrique".

Changements par principal objet de dépense

34. La composition des budgets reste pratiquement identique pour ce qui est de la part relative des divers principaux objets de dépense.



Changements concernant les postes

35. Le nombre de postes a été augmenté de 15. Les détails des postes sont présentés au tableau 5 et à l'annexe C.

36. Le nombre de postes de directeur a été augmenté de 2; ces deux postes étaient nécessaires pour placer les chefs de deux bureaux régionaux dans la même classe que leurs homologues. Un poste supplémentaire de directeur a été créé au sein du grand programme H (Gestion des bâtiments), pour faire face à la complexité croissante de ces activités. Le nombre de postes P-5 a augmenté de 1, tandis que le nombre de postes P-4 et P-2/P-3 a été réduit de 4. Dans le même temps, 25 postes d'administrateur national de programme sont créés dans les bureaux extérieurs, de sorte que le nombre de postes d'administrateur augmente au total de 24. Le nombre de postes de la catégorie des agents des services généraux a été réduit de 9.

Dépenses de fonctionnement

37. Du fait de l'introduction d'un grand programme distinct pour les coûts indirects, les ressources nécessaires pour les différents programmes ne font pas apparaître de montant important au titre des "dépenses de fonctionnement". Les éléments restants, comme l'impression, les services d'information, la prestation de services de langues et de documentation ou la traduction, qui ont un impact direct sur les programmes concernés, ont été comptabilisés dans les tableaux sous la rubrique "Dépenses de fonctionnement".

III. CADRE BUDGÉTAIRE

Financement du budget ordinaire

38. Les dépenses brutes totales au titre du budget ordinaire (155 169 800 euros) sont diminuées des recettes prévues (3 224 200 euros) et le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (151 945 600 euros) est financé par les contributions mises en recouvrement que doivent verser les États Membres.

39. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs sur les fonds excédentaires et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Les recettes prévues sont supérieures à celles de l'exercice biennal précédent, car on s'attend à un rendement plus favorable des placements en 2004-2005. Le remboursement des dépenses des bureaux extérieurs a été calculé de façon plus prudente, sur la base des chiffres effectifs de 2004.

Financement du budget opérationnel

40. Les dépenses brutes totales au titre du budget opérationnel (20 174 720 euros) sont diminuées elles aussi des recettes (315 200 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (19 859 520 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Les estimations relatives aux activités de coopération technique pour 2004-2005 ont été calculées initialement sur la base d'un taux de change de 1,0725 euro pour 1 dollar. Réévaluées pour tenir compte du taux de change appliqué dans le présent document (0,8103 euro pour 1 dollar), elles s'élèvent à 143,4 millions d'euros. Le chiffre projeté pour l'exercice biennal 2006-2007 est de 185,1 millions d'euros.

41. Le niveau prévu des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui est en diminution par rapport à l'exercice biennal précédent. Outre la baisse des taux de remboursement, le taux de change entre l'euro et le dollar a été défavorable en 2003 et 2004, ce qui a entraîné une réduction de ces recettes en euros, malgré l'augmentation du volume des opérations de coopération technique.

42. Les recettes accessoires du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et les mêmes observations s'y appliquent.

Prévisions relatives à la fourniture de services

43. Conformément à la pratique inaugurée par le programme et les budgets pour l'exercice biennal 1998-1999 et qui a toujours été suivie depuis, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter les ressources totales disponibles pour la fourniture des services.

44. Les ressources prévues de la coopération technique pour l'exercice biennal 2006-2007, à l'exclusion du programme ordinaire, s'élèvent à 185 127 000 euros, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice biennal 2004-2005 (143 365 453 euros après réévaluation à un taux de change de 0,8103 euro pour 1 dollar).

Établissement des prévisions budgétaires

45. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les augmentations et les diminutions sont présentées aux taux de l'exercice précédent. Les prévisions budgétaires pour 2006-2007 sont ensuite ajustées (réévaluées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

46. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2006-2007, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2004-2005;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2004-2005, à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2006-2007 aux taux de 2004-2005;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

Budgets approuvés de 2004-2005 en tant que base budgétaire

47. Le programme et les budgets de 2004-2005, tels qu'ils figurent dans le document IDB.27/3-PBC.19/3 et approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.10/Dec.17, al. a), indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation en 2004-2005. Conformément à ces documents, les budgets de l'exercice biennal 2004-2005 représentent des montants nets de 144 295 800 euros pour le budget ordinaire et 21 512 370 euros pour le budget opérationnel.

48. La Conférence générale, à l'alinéa b) de sa décision GC.10/Dec.17, a approuvé un montant de 142 millions d'euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2005-2006, sans toutefois préciser dans quels programmes ou objets de dépenses des économies devraient être réalisées.

49. Afin de permettre des comparaisons aux niveaux des programmes et des objets de dépense, les chiffres relatifs aux niveaux des ressources présentés et approuvés dans le documents IDB.27/3-PBC.19/3 ont été retenus comme base budgétaire pour les ressources nécessaires pour 2006-2007.

Ajustements apportés à la base budgétaire

50. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure programmatique, comme il a été indiqué précédemment, et permet donc de faire une comparaison valable, bien que limitée dans certains domaines, des ressources nécessaires pour l'exercice 2006-2007 par rapport à l'exercice 2004-2005.

51. La base a également été ajustée afin de prendre en compte la comptabilisation distincte des coûts de la prestation de services de langues et de documentation. Par souci de clarté dans la présentation des coûts qui ne sont pas liés directement à l'exécution d'un programme donné, un poste de dépense spécial a été créé sous la rubrique coûts indirects, et la base budgétaire ainsi que les ressources nécessaires ont été ajustées en conséquence.

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 aux taux de 2004-2005

52. Le montant net des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2006-2007 est de 145 983 000 euros, ce qui représente une augmentation de 1,2 % par rapport à 2004-2005, lorsque l'on fait une comparaison en appliquant les mêmes taux. Les ressources supplémentaires nécessaires (1 687 200 euros) sont liées exclusivement aux dépenses renouvelables des différentes phases du renforcement des mesures de sécurité approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies – et surtout à la part de l'ONUDI dans le financement des postes d'agent de sécurité nouvellement créés qui sont gérés par l'ONUSV. Il aurait été préjudiciable à l'exécution des programmes de l'ONUDI que ces dépenses supplémentaires, dont la nécessité a été établie par l'Assemblée générale des Nations Unies, soient absorbées dans un budget ordinaire à croissance zéro.

53. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant de 19 216 920 euros, sont en baisse de 2 295 450 euros, soit 10,7 % en termes réels, c'est-à-dire aux taux de 2004-2005. Cette réduction est devenue nécessaire pour tenir compte de la perte de pouvoir d'achat des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui en dollars des États-Unis, en raison du taux de change défavorable du dollar par rapport à l'euro en 2004. De plus, le taux global de remboursement de ces dépenses diminue pour des raisons exposées précédemment.

54. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2006-2007 sont les mêmes que pour l'exercice biennal précédent, à savoir 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses tiennent compte des besoins financiers réduits d'un poste en raison d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts

55. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2006-2007 (aux taux de 2004-2005) se traduit par une réévaluation de ces prévisions aux taux retenus pour 2006-2007.

56. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux taux de 2004-2005 sont réévaluées afin de prendre en compte la structure réelle des coûts en 2004-2005. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de coûts prévues pour 2006 et 2007.

57. L'accroissement des ressources nécessaires en 2006-2007 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents, que l'Organisation est tenue d'appliquer dans leur intégralité.

58. Des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standards pour l'exercice biennal 2006-2007 par catégorie de lieu d'affectation; elles tiennent compte des hausses attendues ci-après.

59. À Vienne, pour les traitements des administrateurs, le résultat attendu de l'enquête interville sur le coût de la vie, qui doit être réalisée par la Commission de la fonction publique internationale (qui fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies) en octobre 2005 a été pris en compte avec effet en juin 2006. L'incidence de la révision attendue du taux d'indemnité de poste pour Vienne est de 4,8 et 6,6 % pour 2006 et 2007, respectivement. À titre de référence, la dernière enquête sur le coût de la vie, réalisée en octobre 2000, s'est traduite par une augmentation des traitements nets des administrateurs de 9,73 % qui a pris effet le 1^{er} juin 2001. Dans d'autres lieux d'affectation, les prévisions des augmentations de traitement ont été calculées sur la base de la hausse projetée des prix à la consommation.

60. Pour les agents de la catégorie des services généraux, la hausse des traitements devrait être de 2,2 % par an, résultat d'une augmentation moyenne de 1,4 % du fait de l'évolution des indices moyens des prix à la consommation et des salaires, et d'un accroissement de 0,8 % au titre des avancements d'échelon et des

promotions au mérite. Comme pour la catégorie des administrateurs, les prévisions des augmentations des traitements dans les autres lieux d'affectation ont été faites sur la base des hausses projetées des prix à la consommation.

61. Les dépenses communes de personnel ont été fixées à 56,5 % en moyenne des traitements nets des administrateurs et à 32,3 % des traitements des agents des services généraux.

62. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique, ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

63. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts pour l'exercice biennal 2006-2007 est de 1,98 % par an. Dans le budget ordinaire, le montant net nécessaire pour l'actualisation des coûts est de 5 962 600 euros.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euro

64. L'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 % à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour estimer les montants budgétaires nécessaires en euros, on a retenu le taux de change opérationnel moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période janvier-décembre 2004 (1,2341 dollar pour 1 euro). Ce taux sera également retenu pour déterminer les virements à la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Prêt de l'Organisation des Nations Unies

65. Conformément à la décision IDB.4/Dec.29 du Conseil du développement industriel, toutes les sommes non acquittées ont été versées à l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice biennal 2004-2005 en remboursement du prêt accordé au moment où l'ONUDI est devenue une institution spécialisée. Par conséquent, à la fin de l'exercice biennal 2004-2005, ce prêt aura été entièrement remboursé conformément au calendrier prévu.

Tableau 1

Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour l'ensemble des opérations
(En euros, aux taux de 2006-2007)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	4 854 050			4 854 050	1,4
B. Gestion	12 884 070			12 884 070	3,6
C. Énergie et environnement	19 694 169	3 089 410	112 993 000	135 776 579	37,8
D. Renforcement des capacités commerciales	20 891 640	4 641 675	39 678 000	65 211 315	18,2
E. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	18 602 311	2 638 425	20 045 000	41 285 736	11,5
F. Programmes transversaux	29 551 360	5 219 610	12 411 000	47 181 970	13,2
G. Administration	26 851 110	4 585 600		31 436 710	8,8
H. Gestion des bâtiments					0,0
I. Coûts indirects	20 155 290			20 155 290	5,6
Recettes accessoires	(1 538 400)	(315 200)		(1 853 600)	
Total des ressources nécessaires (net)	151 945 600	19 859 520	185 127 000	356 932 120	100,0

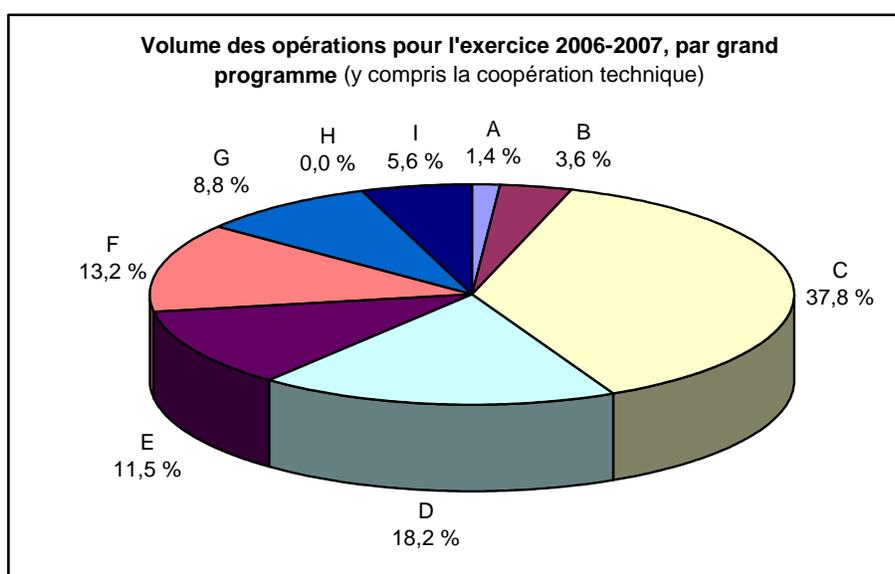


Tableau 2 a)

Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))
(En euros)

	Budget approuvé de 2004-2005 ^a 1	Augmentation des ressources en 2006-2007 aux taux de 2004-2005 2	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005 3	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007 4	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007 5
Budget ordinaire					
Dépenses	147 309 100	1 741 300	149 050 400	6 119 400	155 169 800
Recettes	(3 013 300)	(54 100)	(3 067 400)	(156 800)	(3 224 200)
Montant net des ressources nécessaires	144 295 800	1 687 200	145 983 000	5 962 600	151 945 600
Budget opérationnel					
Dépenses	21 826 870	(2 294 750)	19 532 120	642 600	20 174 720
Recettes	(314 500)	(700)	(315 200)		(315 200)
Montant net des ressources nécessaires	21 512 370	(2 295 450)	19 216 920	642 600	19 859 520
Total, budgets ordinaire et opérationnel	165 808 170	(608 250)	165 199 920	6 605 200	171 805 120
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		1,2 %			
Budget opérationnel		(10,7 %)			
Taux combiné		(0,4 %)			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 b)

Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues
en remboursement des dépenses d'appui
(À l'exclusion du programme ordinaire de coopération technique)
(En euros)

	2004-2005		2004-2005		2006-2007 ^b	
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programmes (réévaluée ^a)	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	
PNUD (Programme principal)	6 649 500	664 900	5 023 860	8 973 000	897 300	
Fonds de développement industriel	38 181 000	4 581 700	28 846 680	25 110 000	3 264 300	
Protocole de Montréal	59 846 000	8 304 400	45 215 118	49 590 000	6 398 100	
Fonds pour l'environnement mondial	40 326 000	3 226 100	30 467 280	42 490 000	3 186 700	
Fonds d'affectation spéciale et autres	44 753 700	4 199 100	33 812 516	58 964 000	5 588 000	
Services techniques		536 200			525 120	
Total	189 756 200	21 512 400	143 365 453	185 127 000	19 859 520	

^a Prévision initiale réévaluée par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2004 (0,8103 euro pour 1 dollar).

^b Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2004 (0,8103 euro pour 1 dollar).

Tableau 3
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2004-2005 ^a	Augmentation des ressources en 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
A. Organes directeurs	4 579 950		4 579 950	274 100	4 854 050
Recettes					
Montant net des ressources nécessaires	4 579 950		4 579 950	274 100	4 854 050
B. Gestion	11 878 060	287 010	12 165 070	719 000	12 884 070
C. Énergie et environnement			22 210 672	725 907	22 936 579
Recettes			(138 700)	(14 300)	(153 000)
Montant net des ressources nécessaires			22 071 972	711 607	22 783 579
D. Renforcement des capacités commerciales			24 763 420	884 595	25 648 015
Recettes			(104 000)	(10 700)	(114 700)
Montant net des ressources nécessaires			24 659 420	873 895	25 533 315
E. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives			20 717 123	581 513	21 298 636
Recettes			(52 500)	(5 400)	(57 900)
Montant net des ressources nécessaires			20 664 623	576 113	21 240 736
F. Programmes transversaux			34 352 785	1 778 385	36 131 170
Recettes			(1 233 800)	(126 400)	(1 360 200)
Montant net des ressources nécessaires			33 118 985	1 651 985	34 770 970
X. Base de comparaison pour C, D, E et F	104 141 240				
Recettes	(1 806 000)				
Montant net des ressources nécessaires	102 335 240				
Total partiel (C, D, E et F)	102 335 240	(1 820 240)	100 515 000	3 813 600	104 328 600
G. Administration	30 808 360	(225 450)	30 582 910	853 800	31 436 710
H. Gestion des bâtiments	47 870 130	5 872 090	53 742 220	3 421 500	57 163 720
Recettes	(47 870 130)	(5 872 090)	(53 742 220)	(3 421 500)	(57 163 720)
Montant net des ressources nécessaires					
I. Coûts indirects	17 728 360	1 482 230	19 210 590	944 700	20 155 290
Recettes accessoires	(1 521 800)	(331 800)	(1 853 600)		(1 853 600)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	165 808 170	(608 250)	165 199 920	6 605 200	171 805 120

Tableau 3 (suite)
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2004-2005 ^a	Augmentation des ressources en 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007
	1	2	3	4	5
2. Budget ordinaire					
A. Organes directeurs	4 579 950		4 579 950	274 100	4 854 050
Recettes					
Montant net des ressources nécessaires	4 579 950		4 579 950	274 100	4 854 050
B. Gestion	11 758 960	406 110	12 165 070	719 000	12 884 070
C. Énergie et environnement			19 202 742	644 427	19 847 169
Recettes			(138 700)	(14 300)	(153 000)
Montant net des ressources nécessaires			19 064 042	630 127	19 694 169
D. Renforcement des capacités commerciales			20 266 260	740 080	21 006 340
Recettes			(104 000)	(10 700)	(114 700)
Montant net des ressources nécessaires			20 162 260	729 380	20 891 640
E. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives			18 152 638	507 573	18 660 211
Recettes			(52 500)	(5 400)	(57 900)
Montant net des ressources nécessaires			18 100 138	502 173	18 602 311
F. Programmes transversaux			29 388 440	1 523 120	30 911 560
Recettes			(1 233 800)	(126 400)	(1 360 200)
Montant net des ressources nécessaires			28 154 640	1 396 720	29 551 360
X. Base de comparaison pour C, D, E et F	87 136 770				
Recettes	(1 618 500)				
Montant net des ressources nécessaires	85 518 270				
Total partiel (C, D, E et F)	85 518 270	(37 190)	85 481 080	3 258 400	88 739 480
G. Administration	26 105 060	(20 350)	26 084 710	766 400	26 851 110
H. Gestion des bâtiments	47 870 130	5 872 090	53 742 220	3 421 500	57 163 720
Recettes	(47 870 130)	(5 872 090)	(53 742 220)	(3 421 500)	(57 163 720)
Montant net des ressources nécessaires					
I. Coûts indirects	17 728 360	1 482 230	19 210 590	944 700	20 155 290
Recettes accessoires	(1 394 800)	(143 600)	(1 538 400)		(1 538 400)
Total, budget ordinaire	144 295 800	1 687 200	145 983 000	5 962 600	151 945 600

Tableau 3 (suite)
Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2004-2005 ^a	Augmentation des ressources en 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007
	1	2	3	4	5
3. Budget opérationnel					
Montant net des ressources nécessaires					
B. Gestion	119 100	(119 100)			
C. Énergie et environnement			3 007 930	81 480	3 089 410
Montant net des ressources nécessaires			3 007 930	81 480	3 089 410
D. Renforcement des capacités commerciales			4 497 160	144 515	4 641 675
Montant net des ressources nécessaires			4 497 160	144 515	4 641 675
E. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives			2 564 485	73 940	2 638 425
Montant net des ressources nécessaires			2 564 485	73 940	2 638 425
F. Programmes transversaux			4 964 345	255 265	5 219 610
Montant net des ressources nécessaires			4 964 345	255 265	5 219 610
X. Base de comparaison pour C, D, E et F Recettes	17 004 470 (187 500)				
Montant net des ressources nécessaires	16 816 970				
Total partiel (C, D, E et F)	16 816 970	(1 783 050)	15 033 920	555 200	15 589 120
G. Administration	4 703 300	(205 100)	4 498 200	87 400	4 585 600
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(127 000)	(188 200)	(315 200)		(315 200)
Total, budget opérationnel	21 512 370	(2 295 450)	19 216 920	642 600	19 859 520

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4
Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))
(En euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2004-2005 ^a	Augmentation des ressources en 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	118 841 920	790 500	119 632 420	4 277 800	123 910 220
2 Voyages autorisés	2 793 400	(95 050)	2 698 350	149 100	2 847 450
3 Dépenses de fonctionnement	27 656 150	(1 356 300)	26 299 850	1 755 300	28 055 150
4 Technologies de l'information et de la communication	5 654 700	6 200	5 660 900	222 100	5 883 000
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 189 800	101 200	14 291 000	357 700	14 648 700
Recettes	(3 327 800)	(54 800)	(3 382 600)	(156 800)	(3 539 400)
Total (budgets ordinaire et opérationnel) (montants nets)	165 808 170	(608 250)	165 199 920	6 605 200	171 805 120
2. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	98 335 120	2 266 300	100 601 420	3 667 300	104 268 720
2 Voyages autorisés	2 793 400	(95 050)	2 698 350	149 100	2 847 450
3 Dépenses de fonctionnement	26 336 080	(537 350)	25 798 730	1 723 200	27 521 930
4 Technologies de l'information et de la communication	5 654 700	6 200	5 660 900	222 100	5 883 000
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 189 800	101 200	14 291 000	357 700	14 648 700
Recettes	(3 013 300)	(54 100)	(3 067 400)	(156 800)	(3 224 200)
Total (budget ordinaire) (montants nets)	144 295 800	1 687 200	145 983 000	5 962 600	151 945 600
3. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	20 506 800	(1 475 800)	19 031 000	610 500	19 641 500
3 Dépenses de fonctionnement	1 320 070	(818 950)	501 120	32 100	533 220
Recettes	(314 500)	(700)	(315 200)		(315 200)
Total (budget opérationnel) (montants nets)	21 512 370	(2 295 450)	19 216 920	642 600	19 859 520

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 5

Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))

A. Total, ONUDI

	2004-2005			2006-2007			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeurs	32,0	1,0	33,0	31,0	4,0	35,0	2,0
P-5	62,0	17,0	79,0	67,0	13,0	80,0	1,0
P-4	74,0	15,0	89,0	68,0	9,0	77,0	-12,0
P-2/P-3	61,0	12,0	73,0	72,0	9,0	81,0	8,0
Administrateur national de programme	-	-	-	4,0	21,0	25,0	25,0
Total partiel	230,0	45,0	275,0	243,0	56,0	299,0	24,0
Agents des services généraux	234,5	80,0	314,5	235,5	70,0	305,5	-9,0
TOTAL GÉNÉRAL	464,5	125,0	589,5	478,5	126,0	604,5	15,0

B. Siège (y compris les bureaux de liaison à New York et à Genève)

	2004-2005			2006-2007			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeurs	24,0	1,0	25,0	24,0	1,0	25,0	-
P-5	46,0	9,0	55,0	54,0	7,0	61,0	6,0
P-4	65,0	12,0	77,0	64,0	8,0	72,0	-5,0
P-2/P-3	60,0	11,0	71,0	71,0	8,0	79,0	8,0
Administrateur national de programme	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	196,0	33,0	229,0	214,0	24,0	238,0	9,0
Agents des services généraux	186,5	60,0	246,5	193,5	52,0	245,5	-1,0
TOTAL GÉNÉRAL	382,5	93,0	475,5	407,5	76,0	483,5	8,0

C. Bureaux extérieurs

	2004-2005			2006-2007			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	-	-	-	-	-	-	-
Directeurs	8,0	-	8,0	7,0	3,0	10,0	2,0
P-5	16,0	8,0	24,0	13,0	6,0	19,0	-5,0
P-4	9,0	3,0	12,0	4,0	1,0	5,0	-7,0
P-2/P-3	1,0	1,0	2,0	1,0	1,0	2,0	-
Administrateur national de programme	-	-	-	4,0	21,0	25,0	25,0
Total partiel	34,0	12,0	46,0	29,0	32,0	61,0	15,0
Agents des services généraux	48,0	20,0	68,0	42,0	18,0	60,0	-8,0
TOTAL GÉNÉRAL	82,0	32,0	114,0	71,0	50,0	121,0	7,0

Abréviations:

BOr: budget ordinaire
BOp: budget opérationnel

APPLICATION DES PRINCIPES DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Historique

1. Le programme et les budgets qui figurent dans le présent document suivent l'application des principes de gestion axée sur les résultats pour la première fois d'une manière exhaustive. L'orientation générale est parfaitement conforme à l'une des caractéristiques essentielles des réformes menées à l'échelle du système des Nations Unies: la priorité accordée à l'amélioration de la performance par l'adoption de la gestion axée sur les résultats. Elle répond également à l'importance particulière qu'attachent les États Membres de l'Organisation à ce mode de gestion en tant qu'outil de gestion pour améliorer la performance organisationnelle, la transparence du processus d'établissement des rapports et partant, de l'obligation de rendre des comptes.

2. En tant que concept, la gestion axée sur les résultats n'est pas nouvelle pour l'ONUDI ni pour ses États Membres. Depuis son apparition, le Secrétariat l'introduit graduellement comme un outil de gestion dans toutes ses activités pour, entre autres, améliorer la qualité (pertinence et efficacité) et l'impact de ses activités et de ses services, et s'emploie à passer progressivement de l'établissement de rapports sur les activités à l'établissement de rapports sur les résultats de la performance. Depuis un certain nombre d'années, la Division de l'administration utilise les indicateurs de performance pour analyser et évaluer la gestion des finances, des ressources humaines et des procédures administratives. Les indicateurs de performance ont également été utilisés dans certains programmes de coopération technique, notamment le Protocole de Montréal et d'autres domaines relatifs à l'environnement. Ils ont en outre été incorporés pour la première fois dans le document sur les programmes et les budgets de l'ONUDI pour 2004-2005. On trouvera dans une note du Secrétariat présentée à la Conférence générale à sa dixième session (document GC.10/CRP.5 (cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 – Bureau du Contrôleur général)), datée du 24 novembre 2003, ainsi que dans les rapports annuels 2003 et 2004, des informations détaillées sur l'introduction de la gestion axée sur les résultats et les progrès réalisés dans ce cadre.

3. Les États Membres et le Commissaire aux comptes se sont déclarés satisfaits des mesures prises par le Secrétariat pour introduire la gestion axée sur les résultats dans l'Organisation. Dans la résolution GC.10/Res.10 du 5 décembre 2003, les États Membres ont prié le Directeur général, entre autres, "de continuer d'améliorer les programmes et les budgets biennaux axés sur les résultats et d'informer le Conseil du développement industriel des progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs de résultats".

4. Le document sur les programmes et les budgets pour l'exercice biennal 2006-2007 diffère sensiblement de celui de l'exercice biennal 2004-2005 parce qu'il adopte une approche globale et mieux affinée de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats. Pour le Secrétariat, il s'agit là d'une étape importante du processus de passage global, cohérent et structuré vers l'établissement de rapports sur les aboutissements, les produits et les indicateurs de réalisation correspondants.

Définition de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats

5. L'expression "gestion axée sur les résultats" décrit un système de gestion globale utilisée par une organisation, afin que a) toutes les activités qu'elle mène contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques, et b) que les résultats soient systématiquement évalués par rapport aux objectifs et indicateurs d'objectifs en vue d'améliorer en permanence la stratégie, la performance et la productivité.

6. La gestion axée sur les résultats comporte les étapes importantes suivantes: définir les objectifs stratégiques; préciser les résultats qui contribuent à la réalisation de ces objectifs et faire cadrer les programmes, les procédures et les ressources avec ces résultats; entreprendre un contrôle et une évaluation continus de la performance; et améliorer l'obligation de rendre des comptes en assurant un retour d'informations continu sur la performance.

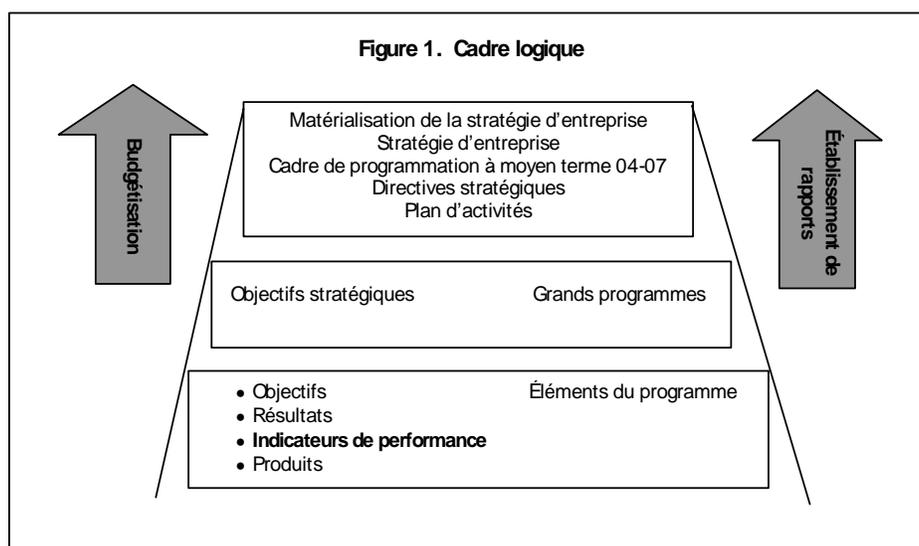
7. La gestion axée sur les résultats ainsi définie, la budgétisation axée sur les résultats constitue la base pour aligner les ressources sur les résultats dans ce cadre. La budgétisation axée sur les résultats est ainsi une

méthode d'établissement du budget axée sur les résultats selon laquelle les programmes sont formulés en fonction d'un ensemble d'objectifs, de résultats escomptés, d'indicateurs de performance et de produits préalablement définis, qui constituent un "cadre logique". Les résultats escomptés justifient les ressources demandées, lesquelles proviennent des apports nécessaires pour obtenir ces résultats et sont fonction de ces apports. L'obtention effective de résultats est mesurée par des indicateurs de performance préalablement déterminés et assortis de délais précis.

Méthodologie utilisée

8. Le document sur les programmes et les budgets est établi à partir des documents actuels de planification stratégique de l'Organisation, en particulier les Orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI", adoptées par le Conseil à sa vingt-sixième session en novembre 2002 (IDB.26/Dec.7), la stratégie d'entreprise de l'ONUDI, le document publié en 2004 sur la matérialisation de la stratégie d'entreprise de l'ONUDI, le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 (GC.10/14) et les documents thématiques sur les stratégies prioritaires élaborés par le Secrétariat en 2004. L'existence de ces documents détaillés de planification stratégique a facilité l'établissement du document sur les programmes et les budgets conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats.

9. Le document repose sur une approche de cadre logique qui établit un lien entre, d'une part, les objectifs généraux de l'organisation et, d'autre part, les objectifs stratégiques des grands programmes, les objectifs, aboutissements et indicateurs de performance correspondants, ainsi que les produits escomptés des différents éléments de programme.



10. L'introduction réussie de la gestion axée sur les résultats dans toute organisation dépend d'une compréhension commune des concepts et des principes de cette approche, qui doit être adaptée aux besoins spécifiques de l'organisation. En outre, l'engagement de la direction est nécessaire pour s'assurer que le processus est suivi selon la voie hiérarchique. Il faut aussi que des données crédibles et fiables sur l'exécution du budget soient collectées, comprises, acceptées au sein de l'organisation, diffusées, surveillées et consignées dans un rapport. On s'est donc employé très activement à faire en sorte que tous les fonctionnaires adhèrent pleinement aux principes de la gestion axée sur les résultats en cours d'adoption et à définir les indicateurs de performance pertinents.

11. Le processus a commencé par une retraite en décembre 2004, consacrée exclusivement à la gestion axée sur les résultats, qui a mis en route un exercice global et participatif visant à assurer une compréhension

méthodologique commune et exhaustive de la gestion axée sur les résultats et à donner des définitions claires des concepts, des techniques et de la terminologie de l'approche.

12. Un spécialiste extérieur, qui a une longue expérience et des compétences techniques dans l'introduction de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats dans les organismes des Nations Unies, a fourni un appui méthodologique et clarifié les concepts et leur application dans le contexte de l'ONUSDI. Le processus a démarré directement sous les auspices du Directeur général et de la direction, démarche qui, comme on l'a évoqué plus haut, est un préalable au succès de l'introduction du système.

13. Par la suite, après de larges débats internes, des orientations générales ont été établies afin de s'assurer que les directeurs de programme adoptaient une approche commune dans leurs propositions. Dans ces orientations était expliqué ce qu'il fallait entendre par objectifs, aboutissements, indicateurs de performance et produits:

a) Les objectifs représentent ce que doit réaliser le programme, à savoir ce qui résultera de l'exécution des activités par rapport aux besoins identifiés. Ils doivent aussi établir un lien avec l'objectif général du grand programme;

b) Les aboutissements sont les changements spécifiques et observables (dans le groupe cible) induits par les activités du programme en vue de la réalisation des objectifs déclarés. Les indicateurs de performance précisent les moyens par lesquels on mesure les aboutissements;

c) Les produits sont les résultats et les services résultant des apports et des activités des éléments du programme destinés aux groupes cibles.

14. Le cadre logique a fourni aux directeurs de programme l'outil de base pour articuler la raison d'être des programmes et des éléments de programme (objectifs), définir les avantages que retirent les utilisateurs finaux des produits afin de réaliser les objectifs (résultats) et indiquer les critères d'appréciation des résultats escomptés (indicateurs de performance).

15. Les propositions ont été formulées selon un processus itératif et participatif associant les fonctionnaires à tous les niveaux et selon une approche méthodologique, ce qui a permis d'aboutir à des propositions qui étaient le fruit d'une pleine collaboration entre tous les directeurs de programme, les directeurs qui fournissent des apports techniques de fond sous la supervision générale de leurs directeurs principaux. Le Cabinet du Directeur général et le Bureau du Contrôleur général ont examiné les propositions pour assurer la cohérence générale des grands programmes, des programmes et des éléments de programme avec les principaux documents d'orientation, et pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats, en passant en revue les aboutissements, les indicateurs de performance et les produits. Les directeurs de programme et leurs directeurs et directeurs principaux ont pris une part active dans ce processus d'examen, contribuant ainsi à faire mieux comprendre les concepts de gestion et de budgétisation axées sur les résultats et à faire en sorte que ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre en aient la maîtrise, ce qui permettrait dans une large mesure d'améliorer l'obligation de rendre des comptes.

16. L'approche thématique et la nouvelle présentation des programmes et des budgets visent à montrer comment les ressources sont alignées sur chacun des programmes. Le document devrait fournir aux directeurs et en définitive aux États Membres les informations et les instruments nécessaires pour déterminer la pertinence, la rationalité et l'efficacité des activités de l'Organisation.

Enseignements tirés et défis à relever dans l'avenir

17. L'établissement des programmes et des budgets a été une étape importante vers l'adoption d'une culture de gestion axée sur les résultats qui va au-delà de l'exécution des activités. Le défi sera de poursuivre cet effort et d'affermir la culture axée sur les résultats afin d'en suivre l'évolution et de renforcer les systèmes de contrôle et d'établissement de rapports.

18. Le choix des indicateurs s'est avéré difficile. Une raison en est que l'Organisation ne dispose pas encore de manière systématique de données de référence. Aussi a-t-il été décidé de n'incorporer que les données de référence et les indicateurs quantifiables qui sont complètement fiables. En outre, l'expérience acquise au cours de l'exercice biennal servira à affiner les méthodologies et les systèmes de collecte de données.

19. Un certain nombre de questions méthodologiques ont émergé dans le contexte de l'établissement d'indicateurs de performance. Les activités de coopération technique que mène l'Organisation ont pour la plupart trait au renforcement des capacités. Les résultats de ces activités s'inscrivent dans une perspective de moyen et long terme et ne sont pas fonction de l'exercice biennal. Il faudra donc mettre en place un système pour capter les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal. Un autre défi d'ordre méthodologique a trait aux activités comme les services consultatifs qu'il est difficile de mesurer en termes quantitatifs.

20. Il est également difficile de déterminer un niveau optimal de transparence des résultats. Il faut rappeler que les résultats ne sont pas uniquement imputables au Secrétariat; ils dépendent également dans une large mesure de facteurs externes comme l'appui de différents partenaires et la disponibilité des ressources financières. Au niveau national, il faudra déterminer à quel point les aboutissements escomptés qui sont réalisés sont attribuables aux interventions spécifiques de l'Organisation, indépendamment de sa contribution aux activités communes menées dans le même domaine par plusieurs acteurs.

21. La collecte de données pour mesurer les résultats pose aussi un défi dont la solution nécessitera du temps et des ressources humaines et financières. La question devra être examinée et la rentabilité de la collecte de données garantie. Toutefois, une formation complémentaire devrait permettre d'améliorer la gestion et l'expérience pratique, l'élaboration des indicateurs et les méthodes de collecte de données.

22. Un autre défi limite les indicateurs à quelques indicateurs stratégiques qui présentent aussi un intérêt pour la prise de décisions. À la lumière de l'expérience d'autres organisations, les directeurs de programme n'établissent habituellement pas au départ un grand nombre d'indicateurs qu'ils jugent nécessaires pour déterminer si un programme fonctionne bien ou est en bonne voie. Le présent document est une première tentative faite pour limiter les indicateurs à quelques indicateurs stratégiques; toutefois, des améliorations sont possibles à la lumière de l'expérience.

23. En tenant compte des enseignements tirés de l'établissement du document sur les programmes et les budgets et de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies, les étapes suivantes sont envisagées:

a) Grâce à la formation, aux ateliers et à l'acquisition de connaissances par la pratique, on améliorera la compréhension des concepts et on renforcera le système de gestion axée sur les résultats. Les fonctionnaires chargés de l'exécution des éléments de programme seront pleinement associés à ce processus;

b) Les mécanismes de contrôle nécessaires seront élaborés pour l'allocation des ressources budgétaires de chaque année de l'exercice biennal aux directeurs de programme, sur la base de programmes de travail clairement axés sur les résultats faisant ressortir les aboutissements, les indicateurs de performance et les produits liés aux programmes et aux budgets approuvés pour 2006-2007;

c) Les systèmes de suivi, d'établissement de rapports, d'auto-évaluation et de contrôle seront renforcés davantage pour permettre aux directeurs d'examiner de près et de manière critique les activités et les ressources correspondantes, et de veiller à ce qu'elles soient suffisamment bien centrées sur les aboutissements et les produits attendus. Le bureau du Contrôleur général assurera le suivi continu de la performance et en rendra compte, ce qui aura des incidences importantes sur la façon dont l'Organisation rend compte de sa performance dans le rapport annuel et d'autres rapports périodiques.

d) Sur la base de l'expérience, des améliorations et des précisions seront progressivement apportées pour permettre de formuler clairement les objectifs et les aboutissements escomptés ainsi que d'établir les indicateurs de performance principaux servant à mesurer les aboutissements;

e) Les directeurs de programme devront mettre en pratique la gestion et la budgétisation axées sur les résultats non pas comme un exercice indépendant de l'exécution, mais comme une activité étroitement liée qui doit être menée simultanément. Des liens étroits seront établis avec la formulation des programmes, le suivi et l'évaluation des programmes de pays, ainsi qu'avec les indicateurs établis dans ces programmes. On améliorera ainsi progressivement la disponibilité, la validité et la fiabilité des données et des méthodes de collecte de données;

f) Reconnaissant que la gestion de la performance entraîne des coûts, des fonds suffisants seront affectés à la formation, à la collecte et à l'enregistrement des données ainsi qu'aux systèmes d'information correspondants;

g) Des données reflétant les réalisations de l'exercice biennal 2006-2007 seront enregistrées et utilisées pour établir des rapports, et serviront de données de référence pour montrer les progrès réalisés en vue de la réalisation des aboutissements des programmes et des budgets de l'exercice biennal suivant.

Conclusions

24. À la lumière des vastes consultations qui ont eu lieu au cours de la phase préparatoire, le Secrétariat a bon espoir que l'on verra dans le présent document une étape importante vers une plus grande transparence dans l'établissement de rapports, un renforcement de l'obligation de rendre des comptes au sein de l'organisation, et avant tout, une Organisation plus efficace.

25. Toutefois, l'expérience à l'ONUDI et dans d'autres organismes des Nations Unies montre que l'adoption de la gestion axée sur les résultats est un défi majeur. Elle ne saurait se réaliser à court terme. L'expérience au niveau national et dans d'autres organismes des Nations Unies montre qu'il faut huit à dix ans pour appliquer pleinement la gestion et la budgétisation axées sur les résultats, stade auquel les décideurs peuvent utiliser les résultats communiqués par ceux qui sont chargés de mettre les programmes en œuvre. D'autres organismes des Nations Unies et leurs organes directeurs ont admis que la gestion axée sur les résultats était un processus évolutif qui exigeait plusieurs années et une période d'apprentissage, ainsi que des changements importants dans les procédures de gestion et la culture de l'organisation. En tant que système et dans son application, la gestion axée sur les résultats est sujette à des améliorations et à des ajustements continus. D'autres affinements et ajustements s'imposeront inévitablement à l'ONUDI en fonction de l'application du système, d'un suivi continu et d'un processus d'évaluation à l'échelle de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS

Description générale

A.1. Le grand programme A comprend deux programmes: A.1 (Réunions des organes directeurs) et A.2 (Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures). Les États Membres sont les principales parties prenantes du grand programme, les pays en développement et les pays à économie en transition étant les groupes cibles. Les dernières années se sont caractérisées par des manifestations parallèles qui ont accompagné les sessions et par la présence de chefs d'État et d'autres dignitaires. Ces changements et d'autres encore ont renforcé le processus de participation et encouragé les États Membres, représentés à très haut niveau, à échanger leurs points de vue au sujet du cadre dans lequel l'ONUDI fournit ses services.

Objectif général

A.2. Le grand programme doit servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'Organisation et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
3,0	4,0	7,0			
			Dépenses de personnel	1 498 600	1 498 600
			Consultants	18 470	18 470
			Voyages autorisés	9 300	9 300
			Dépenses de fonctionnement	3 327 680	3 327 680
			Total (dépenses) (montants bruts)	4 854 050	4 854 050
			Total (ressources) (montants nets)	4 854 050	4 854 050

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
A.1. Réunions des organes directeurs			3 367 520		3 367 520
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	3,0	4,0	1 486 530		1 486 530
A. Total, grand programme	3,0	4,0	4 854 050		4 854 050

Programme A.1. Réunions des organes directeurs

Description générale

A.3. Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs. Les organes directeurs, comme indiqué au Chapitre III de l'Acte constitutif, sont les suivants:

- a) La Conférence générale, l'un des trois principaux organes de l'ONUDI aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, qui détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation;

b) Le Conseil du développement industriel, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, qui supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;

c) Le Comité des programmes et des budgets qui, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

A.4. Le programme répond à la mission énoncée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Il assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif. Il fait en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

Objectif

A.5. Le programme a pour objectif d'assurer l'infrastructure nécessaire pour les réunions des organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), y compris les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total
			ordinaire	opérationnel	
			Dépenses de personnel	67 900	67 900
			Consultants	18 470	18 470
			Dépenses de fonctionnement	3 281 150	3 281 150
			Total (dépenses) (montants bruts)	3 367 520	3 367 520
			Total (ressources) (montants nets)	3 367 520	3 367 520

<i>Aboutissements¹</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Une session de la Conférence générale, trois sessions du Conseil et deux sessions du Comité des programmes et des budgets.	<ul style="list-style-type: none"> Documents contenant des compilations des résolutions, des décisions et des conclusions adoptées et rapports publiés.
Bonne interaction entre les organes directeurs concernés.	<ul style="list-style-type: none"> Adoption des recommandations pertinentes du Comité des programmes et des budgets par le Conseil et des recommandations pertinentes du Conseil par la Conférence générale.

¹ En raison de la nature du programme A.1, les aboutissements dépendent largement de **facteurs externes**, tels que les contributions et l'appui des États Membres et les services fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne.

Produits

- Traduction, interprétation, locaux d'impression et autres services pour une session de la Conférence générale, trois sessions du Conseil du développement industriel et deux sessions du Comité des programmes et des budgets.

Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

Description générale

A.6. Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions. Le programme:

- a) Apporte un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des Programmes et des budgets), ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires et aux groupes de travail mis en place par ces organes;
- b) Fournit des services consultatifs aux membres des Bureaux élus des organes directeurs, notamment des scénarios pour leurs présidents, et aux présidents des groupes régionaux, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, concernant la gestion des questions complexes de politique avant et pendant les sessions, y compris les activités de suivi, pour assurer une action conforme aux textes statutaires et réglementaires;
- c) Revoit et met au point les documents avant, pendant et après les sessions, y compris le Rapport annuel de l'Organisation, assurant le respect des normes et des textes pertinents, et tient à jour le site Web de l'ONUDI.

A.7. En tant que centre de liaison avec les États Membres et les États non membres de l'Organisation, le programme établit, maintient et suit les contacts du Secrétariat avec ces États, ainsi qu'avec les groupes régionaux et leurs présidents. Dans ce contexte, le programme:

- a) Assure la liaison avec les États Membres sur toutes les questions relatives aux organes directeurs;
- b) Mène des consultations avec les États non membres pour faciliter leurs demandes d'adhésion à l'ONUDI, ainsi qu'avec d'autres entités habilitées à participer aux activités des organes directeurs;
- c) Fournit une série complète de services d'appui à la section de Vienne du Groupe des 77 et de la Chine;
- d) Examine la correspondance officielle adressée par le Directeur général aux personnalités de haut niveau, pour assurer le respect des normes protocolaires et rédactionnelles;
- e) Fournit des services d'appui aux visiteurs officiels de haut rang au Siège de l'ONUDI, et coordonne les aspects protocolaire et autres de la participation des chefs d'État et de gouvernement aux sessions de la Conférence générale.

Objectif

A.8. Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			Total
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	
3,0	4,0	7,0	Dépenses de personnel	1 430 700	1 430 700
			Voyages autorisés	9 300	9 300
			Dépenses de fonctionnement	46 530	46 530
			Total (dépenses) (montants bruts)	1 486 530	1 486 530
			Total (ressources) (montants nets)	1 486 530	1 486 530

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Conduite efficace des réunions des organes directeurs grâce à un appui de qualité et en temps voulu sur le plan organisationnel et aux avis éclairés du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la conduite des sessions des organes directeurs et de la qualité des services consultatifs fournis dans ce contexte. • Augmentation du pourcentage de documents publiés dans les délais prévus*.
Liaison efficace avec les États Membres et efficacité des services qui leur sont fournis.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la qualité des informations et des services fournis.
Bonne participation aux sessions et aux manifestations connexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de participants et du niveau de participation et amélioration de l'équilibre géographique durant les sessions et les manifestations connexes.

* Dans la mesure où les délais ont été respectés par les auteurs de la documentation délibératoire.

Produits¹

- Prestation de services consultatifs aux fonctionnaires de la Conférence générale (une session), du Conseil du développement industriel (trois sessions), du Comité des programmes et des budgets (deux sessions) et des groupes de travail intersessions et consultations avec les États Membres;
- Publication de notifications et de documents pour la Conférence générale (une session), le Conseil du développement industriel (trois sessions) et le Comité des programmes et des budgets (deux sessions);
- Publication du Rapport annuel de l'ONUDI pour 2006 et 2007;
- Accréditation des membres des missions permanentes auprès de l'ONUDI;
- Organisation de réunions pour le Groupe des 77 et la Chine et maintenance du site Web correspondant;
- Prestation de services d'information et de communication (correspondance officielle avec les États Membres et conservation des documents des organes directeurs sur le site Web de l'ONUDI).

¹ Les produits sont des services à exécuter et n'incluent pas les résultats non quantifiables, comme ceux qui se rapportent à l'interprétation et à l'application correctes des mandats des organes délibérants, à la planification stratégique ou à d'autres aspects qualitatifs contribuant à l'efficacité des organes directeurs.

GRAND PROGRAMME B. GESTION

Description générale

B.1. Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et conformément aux décisions des organes directeurs, le grand programme:

- a) Fournit des orientations stratégiques et des moyens de contrôle efficaces à l'Organisation et assure une bonne gestion opérationnelle et financière. Il est également chargé d'entretenir des relations étroites avec les États, les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies, au Siège comme par l'intermédiaire des bureaux de New York et de Genève. Il s'acquitte également de la fonction de relation publique et d'information de l'ONUDI, afin d'améliorer l'image de l'Organisation et de mieux faire connaître son rôle et ses activités dans les pays membres;
- b) Veille à ce que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent avec efficacité et efficience en soumettant toutes les opérations de l'Organisation à des examens proactifs et à un suivi afin que les ressources disponibles soient utilisées au mieux;
- c) Fournit la preuve des résultats obtenus et de l'utilisation optimale des ressources grâce à des examens et à des évaluations objectifs de toutes les activités et opérations de l'Organisation et au suivi et à l'évaluation de l'exécution des programmes, et à l'évaluation de la performance.

Objectif général

B.2. S'assurer que des politiques et des stratégies efficaces sont mises en place et suivies à l'échelle de l'Organisation et communiquées aux États Membres, aux organismes du système des Nations Unies et aux autres membres et partenaires de l'ONUDI.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total
			ordinaire	opérationnel	
24,0	18,0	42,0	Dépenses de personnel	10 640 200	10 640 200
			Consultants	217 480	217 480
			Réunions	252 600	252 600
			Voyages autorisés	611 440	611 440
			Dépenses de fonctionnement	1 088 650	1 088 650
			Technologies de l'information et des communications	73 700	73 700
			Total (dépenses) (montants bruts)	12 884 070	12 884 070
			Total (ressources) (montants nets)	12 884 070	12 884 070

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
B.1. Direction exécutive et gestion	12,0	12,0	8 480 230		8 480 230
B.2. Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation	12,0	6,0	4 403 840		4 403 840
B. Total, grand programme	24,0	18,0	12 884 070		12 884 070

Programme B.1. Direction exécutive et gestion

Description générale

B.3. Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions des organes directeurs, le Programme détermine l'orientation générale des stratégies et des politiques de l'Organisation. Il guide et coordonne l'exécution des activités de coopération technique et de forum mondial, ainsi que les processus et procédures administratifs et financiers.

B.4. Le Programme assure, à l'échelle de l'Organisation, la coordination des relations extérieures et des activités en rapport avec l'ONU, y compris la représentation de l'ONUDI à New York et à Genève, ainsi que les activités de communication et d'information du public.

B.5. Le programme a pour objectif de s'acquitter d'un certain nombre de fonctions de gestion interdépendantes, notamment:

- a) Réexaminer en permanence l'orientation générale de l'Organisation face à l'évolution du contexte mondial pour ce qui est de l'amélioration de la productivité et faciliter la mise en place de systèmes de gestion efficaces et coordonnés pour lui permettre d'ajuster ses opérations en conséquence;
- b) Présenter la vision et les activités de l'ONUDI dans les débats sur la politique à mener qui concernent particulièrement le développement économique et social;
- c) Obtenir l'appui des États Membres pour les activités de l'ONUDI grâce à la communication directe et au dialogue;
- d) Encourager la coopération entre l'ONUDI, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales;
- e) Améliorer la compréhension et l'appréciation internationales de l'ONUDI et stimuler le débat sur les activités de l'Organisation.

B.6. Le Programme vise par ailleurs à assurer une représentation et une interaction adéquates de l'ONUDI, tant à New York qu'à Genève, avec les missions permanentes, les organismes du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile, les médias et d'autres entités compétentes afin de renforcer le rôle de l'Organisation au sein du système des Nations Unies, d'ouvrir des perspectives et d'assurer une coopération et une coordination efficaces avec d'autres organismes.

Objectif

B.7. Assurer la mise en œuvre efficace des activités susmentionnées.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total	
			ordinaire	opérationnel		
12,0	12,0	24,0	Dépenses de personnel	6 431 740	6 431 740	
			Consultants	115 620	115 620	
			Réunions	252 600	252 600	
			Voyages autorisés	533 520	533 520	
			Dépenses de fonctionnement	1 077 250	1 077 250	
			Technologies de l'information et des communications	69 500	69 500	
			Total (dépenses) (montants bruts)	8 480 230	8 480 230	
			Total (ressources) (montants nets)	8 480 230	8 480 230	

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Orientation générale et gestion	
Amélioration de l'orientation stratégique, de la gestion et de la coordination des activités de coopération technique et de forum mondial de manière à répondre plus clairement aux besoins des États Membres et aux priorités internationales en matière de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des manifestations de reconnaissance. • Augmentation du financement des activités de l'ONUDI. • Augmentation des taux d'exécution.
Reconnaissance accrue des activités de l'ONUDI et meilleur positionnement de l'Organisation dans le débat d'orientation à l'échelle du système, en particulier dans le contexte de la fonction de développement économique des Nations Unies.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de références aux activités de l'ONUDI dans les documents et résolutions des Nations Unies.
Amélioration de la visibilité et du positionnement de l'ONUDI dans les initiatives internationales ou multiinstitutions.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'activités communes avec des organismes du système des Nations Unies et autres.
Augmentation de l'appui des États Membres aux politiques et activités de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre d'États Membres exprimant leur satisfaction à l'égard des services fournis par l'ONUDI.
Meilleure connaissance par les États Membres des activités de l'ONUDI grâce à une meilleure présentation des informations et à une couverture médiatique plus positive.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de médias mentionnant des activités de l'ONUDI. • Mention des activités de l'ONUDI dans des discours, documents, etc. • Téléchargements depuis le site Web de l'ONUDI.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Liaison avec New York et Genève	
Meilleure compréhension des activités de l'ONUDI par les représentants des États Membres et des organisations intergouvernementales.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déclarations positives par des États Membres et par d'autres parties prenantes.
Amélioration de la visibilité et du positionnement de l'ONUDI dans les initiatives internationales ou multiinstitutions et notamment dans les conférences, réunions et tables rondes.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des demandes de participation de l'ONUDI à des réunions et activités multiinstitutions.
Accroissement de la coopération avec les organismes du système des Nations Unies ayant leur siège à New York et à Genève.	<ul style="list-style-type: none"> • Activités conjointes avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres entités.

Produits

Orientation générale et gestion

- Documents sur les stratégies et politiques;
- Adoption de techniques et de pratiques modernes de gestion;
- Participation à des réunions, manifestations, initiatives et mécanismes multilatéraux des Nations Unies et d'autres organismes internationaux;
- Activités conjointes et initiatives ciblées avec les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales;
- Liaison avec tous les États Membres et les organisations internationales pour les activités de l'ONUDI;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour les activités générales de communication et d'information du public;
- Documents d'information, vidéoclips, films et sites Web, relations avec les médias et interviews du Directeur général et des hauts fonctionnaires de l'ONUDI.

Liaison avec New York et Genève

- Liaison et contacts avec les représentants des missions permanentes basées à New York et à Genève;
- Réunions d'information à l'intention des représentants permanents sur toutes les questions pertinentes ayant trait aux programmes et aux orientations;
- Participation à diverses réunions et manifestations des Nations Unies et internationales;
- Activités conjointes et initiatives ciblées avec les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales;
- Communication d'informations au Siège de l'Organisation.

Programme B.2. Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation

Description générale

B.8. Le programme met en œuvre une approche systématique, rigoureuse, objective et indépendante pour évaluer et améliorer la fiabilité, l'intégrité et l'efficacité des services de l'ONUDI, ainsi que le respect de ses procédures de contrôle interne. Il veille à ce que l'intégrité de l'Organisation soit maintenue grâce à l'élaboration et à la mise en place de mécanismes de contrôle dans divers domaines (administration, finances, programmes et gestion). Il appuie le processus continu d'apprentissage et d'amélioration de l'Organisation.

B.9. Le programme est chargé de donner des avis sur la conceptualisation et la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, de prêter, à un échelon élevé, des conseils impartiaux sur des questions relatives à la gestion et aux programmes, et de suivre toutes les activités et opérations de l'Organisation afin que les programmes et les activités soient conformes aux objectifs et normes fixés de responsabilité, d'efficience et d'efficacité.

B.10. Le programme assure également, dans les domaines considérés, la liaison avec le Commissaire aux comptes, le Corps commun d'inspection, les États Membres, les organes directeurs et d'autres partenaires stratégiques, notamment le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, et veille à l'application des décisions et des directives des organes directeurs.

B.11. Afin d'apporter à la direction, aux États Membres et aux autres partenaires des garanties et des conseils, de manière indépendante et objective, sur toutes les questions relatives aux programmes, à la gestion et aux affaires administratives et financières, le programme comprend les éléments suivants: a) Bureau du Contrôleur général; b) Groupe du contrôle interne; c) Groupe de l'évaluation; et d) Services de gestion de l'information et des communications (pour la description, l'objectif, les ressources, les aboutissements, les indicateurs et les produits de cet élément, voir le programme G.5).

B.12. Le programme a été créé en juin 2003 pour améliorer la performance de l'Organisation et veiller au respect de l'obligation redditionnelle, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes (PBC.18/3) et des organes directeurs (conclusion 2002/2 du Comité des programmes et des budgets, décision IDB.26/Dec.2 du Conseil). Il a fait l'objet des circulaires du Directeur général UNIDO/DGB(M).91 du 14 novembre 2002, UNIDO/DGB(O).86/Add.12 du 14 mai 2003, UNIDO/DGB(O).86/Add.13 du 16 juin 2003, UNIDO/DGB(M).92 du 20 octobre 2003 et UNIDO/DGB(M).93 du 6 septembre 2004. Son mandat est aussi énoncé dans le règlement financier et les règles de gestion financière.

B.13. Le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 (GC.10/14 du 20 octobre 2003) dispose au paragraphe 41 que la gestion financière et opérationnelle de l'Organisation est actuellement renforcée par l'action du Bureau du Contrôleur général, qui assume les fonctions de contrôle interne, d'évaluation des programmes et des projets, de suivi des politiques en matière de programme, de contrôle financier et de gestion de l'information et de la communication. Cet arrangement devrait assurer, de façon coordonnée, une utilisation optimale des ressources dont dispose l'Organisation.

Objectif

B.14. Améliorer la performance et veiller au respect de l'obligation redditionnelle de l'Organisation grâce à la conception, au maintien, à la mise en application et au suivi du cadre de contrôle de sa gestion.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
12,0	6,0	18,0			
			Dépenses de personnel	4 208 460	4 208 460
			Consultants	101 860	101 860
			Voyages autorisés	77 920	77 920
			Dépenses de fonctionnement	11 400	11 400
			Technologies de l'information et des communications	4 200	4 200
			Total (dépenses) (montants bruts)	4 403 840	4 403 840
			Total (ressources) (montants nets)	4 403 840	4 403 840

Élément de programme B.2.1. Bureau du Contrôleur général

Description générale

B.15. Le Bureau du Contrôleur général s'emploie principalement à appliquer le cadre de contrôle de la gestion de l'Organisation et à assurer la gestion et l'orientation des différents éléments du programme, en tenant compte des priorités stratégiques, du mandat et des objectifs de l'Organisation, des recommandations du Commissaire aux comptes, des paramètres fixés par les décisions et les résolutions des organes directeurs, et des évaluations de risque menées. Le Bureau assure la coordination, pour ce qui est des questions considérées avec tous les autres grands programmes, programmes et éléments de programme, ainsi qu'avec le Commissaire aux comptes, le Corps d'inspection commun et d'autres partenaires.

B.16. Le Bureau aide aussi l'Organisation à s'acquitter de ses obligations, notamment à utiliser judicieusement et à préserver toutes les ressources humaines et financières mises à sa disposition; il donne des assurances en ce qui concerne la conformité des programmes et des activités aux objectifs fixés et normes de responsabilité, et le souci d'économie, d'efficience et d'efficacité dans l'utilisation des ressources et l'impact des activités de l'Organisation. Il donne, entre autres, des conseils aux autres programmes sur les questions de programmation et le cadre d'obligation redditionnelle de l'Organisation, afin que les ressources soient utilisées judicieusement et de manière efficace, ainsi que sur l'établissement des rapports financiers et des rapports sur l'exécution des programmes destinés aux organes directeurs, y compris le cadre de programmation à moyen terme.

Objectif

B.17. Fournir des orientations stratégiques à tous les autres éléments du programme, et améliorer la performance de l'Organisation et assurer le respect du principe d'obligation redditionnelle.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Utilisation plus efficace et plus rationnelle des ressources de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Les États Membres témoignent leur confiance dans l'Organisation lors de l'examen des points d'ordre du jour relatifs à la gestion et à l'utilisation des ressources (à quatre reprises au moins au cours de l'exercice biennal).
Respect plus systématique des règlements, règles et procédures de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses conformes aux budgets ordinaire et opérationnel approuvés par les États Membres et les donateurs.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Confiance plus grande du Commissaire aux comptes et d'autres partenaires dans les opérations et le cadre de contrôle de l'Organisation et recours plus fréquent à ces opérations et à ce cadre.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de recommandations figurant dans les conclusions d'audit du Commissaire aux comptes et émission d'une opinion sans réserve sur les opérations de l'ONUDI.
Préservation plus efficace des ressources confiées à l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de cas de non-respect des règlements et règles.
Renforcement des pratiques et de la culture de la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par les services et les bureaux de plans de travail fondés sur la gestion axée sur les résultats et établissement de rapports sur la base des principes de ce type de gestion.
Amélioration de la qualité des programmes et des projets.	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes et projets conformes aux procédures.
Utilisation plus efficace des systèmes d'information en vue de la prise de décisions.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue des systèmes d'information et baisse du nombre de demandes <i>ad hoc</i> d'informations spéciales.

Produits

- Coordination, approbation et exécution des plans de travail annuels et biennaux de tous les éléments de programme, compte tenu de l'évaluation des risques que présentent diverses activités de l'ONUDI;
- Recensement des meilleures pratiques dans divers domaines de la gestion et appui à leur application;
- Prestation à un échelon élevé de conseils concernant les questions administratives, financières, programmatiques et de gestion en vue d'une utilisation judicieuse et efficace des ressources de l'Organisation confiées aux directeurs de programme;
- Adoption et mise à jour des politiques et des mécanismes de contrôle destinés à préserver les actifs de l'Organisation;
- Mise à jour des procédures et directives régissant la formulation et l'exécution des projets et des programmes;
- Conseils techniques, formation et information sur la gestion axée sur les résultats en vue d'améliorer le respect de l'obligation de rendre compte des résultats – 50 % des fonctionnaires formés au cours de l'exercice biennal;
- Rapports recommandant des mesures pour aborder les questions de grande portée concernant plusieurs activités et opérations de l'Organisation;
- Amélioration continue du cadre de contrôle de la gestion et de la performance de l'Organisation et publication (une fois au moins au cours de l'exercice biennal) des directives et des instructions nécessaires;
- Établissement de rapports à l'intention des États Membres (informations succinctes sur les activités menées par le programme dans deux rapports annuels de l'ONUDI, un rapport annuel détaillé à l'intention du Conseil sur les activités du Bureau du Contrôleur général, qui contient des renseignements sur les activités des éléments de programme).

Élément de programme B.2.2. Contrôle interne

Description générale

B.18. Le Groupe du contrôle interne effectue des évaluations indépendantes et objectives de la justification, de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacé de toutes les opérations de l'Organisation, y compris pour ce qui est des règlements et des règles, des politiques et des procédures, et des processus. Il contribue à promouvoir une culture de transparence, de responsabilité et d'efforts pour améliorer la performance des activités de l'ONUDI.

Objectif

B.19. Valoriser les opérations de l'ONUDI et les améliorer en examinant et en évaluant les activités de manière indépendante et objective.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Meilleures efficacité, pertinence et conformité aux normes des opérations de l'ONUDI (à savoir entités organisationnelles, processus et systèmes de contrôle de la gestion, y compris pour ce qui est des politiques et des procédures, des règlements et des règles).	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'exécution des recommandations importantes par catégorie (respect/efficacité/ pertinence).• Valeur monétaire des recommandations appliquées (le cas échéant).
Amélioration de l'intégrité de l'Organisation, grâce à l'examen des questions relatives à des activités frauduleuses présumées au sein de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none">• Réduction du nombre des nouvelles questions soulevées par rapport à l'exercice biennal précédent.• Accroissement du pourcentage des questions réglées au cours de l'exercice biennal.• Diminution du pourcentage des questions en suspens à la fin de l'exercice biennal.

Produits

- Examen de processus, de systèmes de contrôle de la gestion et d'entités opérationnelles au cours de l'exercice biennal;
- Recommandations par catégorie (critiques/non critiques, respect/efficacité/ pertinence; appliquées/en cours d'application/application non entamée);
- Nouvelles questions abordées au cours de l'exercice biennal;
- Questions réglées au cours de l'exercice biennal;
- Informations détaillées sur le travail accompli à insérer dans le rapport annuel du Bureau du Contrôleur général au Conseil, et informations succinctes sur les activités principales à incorporer dans le Rapport annuel de l'ONUDI.

Élément de programme B.2.3. Évaluation

Description générale

B.20. Cet élément de programme fait partie intégrante du processus continu d'amélioration et d'apprentissage de l'ONUDI. La fonction d'évaluation permet d'obtenir des informations analytiques, structurées et impartiales sur les résultats obtenus dans le cadre des projets et des programmes, dans l'optique

d'accroître l'efficacité et l'efficacités des services de l'ONUDI, de rendre compte à la direction, aux donateurs et aux organismes de contrepartie et de tirer des enseignements pour appuyer le développement des connaissances au sein de l'Organisation. L'utilisation réelle des conclusions de l'évaluation est également assurée conformément aux impératifs d'une gestion axée sur les résultats. L'évaluation concourt ainsi au développement, à l'application et à l'affinement continus des systèmes et des méthodes de la gestion axée sur les résultats. Les rapports d'évaluation et les mécanismes de retour d'informations ont un impact sur les objectifs stratégiques, les programmes et les sous-programmes.

Objectif

B.21. Améliorer la conception, l'efficacité et l'efficacités des services de l'ONUDI et satisfaire aux impératifs d'obligation redditionnelle en ce qui concerne l'exécution des projets et des programmes.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Les recommandations issues de l'évaluation sont acceptées, suivies et appliquées.	• Taux d'application des recommandations issues de l'évaluation: 80 %.
Les enseignements tirés des évaluations font partie intégrante du processus d'amélioration et d'apprentissage de l'Organisation.	• Taux d'application des enseignements tirés: 70 %.
Les organes directeurs de l'ONUDI, les gouvernements bénéficiaires, les organismes de contrepartie et les donateurs ont confiance dans la transparence de l'ONUDI et le respect de l'obligation de rendre compte grâce à la fonction d'évaluation.	• Soutien exprimé par les organes directeurs de l'ONUDI aux services d'évaluation (une fois au cours de l'exercice biennal).

Produits

- Approbation du plan d'évaluation pour toutes les activités d'évaluation prévues au cours de l'exercice biennal et allocation des ressources nécessaires;
- Exécution de 10 évaluations approfondies de programmes intégrés; de 6 évaluations de projets autonomes et de 4 évaluations thématiques ou études sur dossier et application des plans destinés à donner suite à ces évaluations;
- Coordination de 10 auto-évaluations et fourniture d'un appui méthodologique et de possibilités de formation;
- Actions de formation et orientations en matière de gestion axée sur les résultats, d'application du cadre logique et des méthodes d'évaluation;
- Rapports établis à l'intention des États Membres (informations succinctes sur les activités d'évaluation dans deux rapports annuels, renseignements détaillés sur les évaluations dans le rapport annuel du Bureau du Contrôleur général au Conseil et un rapport semestriel sur l'évaluation établi à l'intention du Conseil). Deux rapports sur les renseignements tirés des évaluations établis à l'intention du Conseil exécutif;
- Mise en place d'une base de données facile à utiliser, continuellement mise à jour et bien gérée;
- Mise à jour des politiques et méthodes d'évaluation, en tant que de besoin, pour satisfaire aux normes internationales et à l'évolution des politiques.

GRAND PROGRAMME C. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Description générale

C.1. En 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les États Membres ont exprimé leur attachement à certaines valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle. L'une de ces valeurs est le respect de la nature, et les États Membres ont affirmé que "les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être changés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants". Ils sont également convenus qu'aucun effort ne serait épargné pour éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout aux générations futures, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines et dont les ressources ne pourraient plus répondre à leurs besoins.

C.2. Ces engagements ont fait l'objet du septième des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui engage la communauté internationale à respecter l'environnement. Ces préoccupations ont été réaffirmées au Sommet mondial pour le développement durable en 2002, dont le plan de mise en œuvre indique que des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale. Tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation et de production durables par des programmes portant sur le découplage entre croissance économique et dégradation de l'environnement, et visant à améliorer l'efficacité et la viabilité dans l'utilisation des ressources et des procédés de production, ainsi que dans la réduction de la dégradation des ressources, de la pollution et des déchets.

C.3. L'énergie est indispensable au développement économique et social et à l'amélioration de la qualité de vie. Les préoccupations et les débats internationaux sur l'énergie ont progressivement pris de l'ampleur au cours des deux dernières décennies, avec au centre, les questions de la lutte contre la pauvreté (de l'énergie pour les pauvres), les risques environnementaux et les changements climatiques. Les possibilités d'accès à une énergie fiable et bon marché sont très inégalement réparties entre les pays et à l'intérieur des pays. Bon nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, sont confrontés à l'urgente nécessité de fournir à deux milliards de personnes vivant surtout en milieu rural des services énergétiques adéquats, fiables et abordables, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité. Toutefois, à mesure que l'accroissement prévu de la population dans les pays en développement se réalisera, la pression sur les environnements locaux résultant de la production accrue d'énergie augmentera considérablement, de même que les émissions de gaz à effet de serre.

C.4. La stratégie d'entreprise de l'ONUDI réaffirme avec force ces appels de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet mondial sur le développement durable. Elle soutient que les pays négligent les possibilités de prendre des mesures préventives, correctrices et proactives pour la gestion de l'environnement et la mise en place de systèmes énergétiques viables. Ce faisant, ils transfèrent aux générations futures le coût de l'exploitation actuelle non viable des ressources naturelles et des pressions excessives sur la capacité d'absorption de l'environnement naturel. Cette attitude fera obstacle au développement industriel futur des pays en développement. Dans la stratégie d'entreprise de l'ONUDI, il est ainsi indiqué que:

"Dans de nombreux pays en développement, l'industrialisation, l'urbanisation, la croissance démographique rapide et la pauvreté, conjuguées à des stratégies consistant à produire maintenant et à ne se préoccuper que plus tard des effets sur l'environnement, sollicitent considérablement l'environnement physique, les ressources naturelles, les forêts et la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau et les écosystèmes marins et d'eau douce."

C.5. À cet égard, la stratégie recommande de modifier les modèles de développement économique de manière à ce qu'ils soient axés principalement sur la réalisation de niveaux élevés de productivité dans l'utilisation des ressources naturelles (à savoir la quantité de ressources naturelles consommée par unité produite) dans les pays en développement comme dans les pays développés. L'emploi rationnel des ressources naturelles et l'évaluation adéquate des actifs naturels sont aussi importants pour les pays en développement si ceux-ci veulent à terme bénéficier d'un développement durable tiré par la productivité, ce

qui posera des défis importants de développement de technologies plus propres et de systèmes améliorés de gestion de l'environnement, ainsi que d'innovation et de diffusion de technologies. Il est indiqué dans la stratégie d'entreprise de l'ONUDI que:

“Il faut passer, dans le processus d'industrialisation, de dispositifs de dépollution en aval à l'utilisation de nouvelles technologies de pointe qui tirent plus efficacement parti de l'énergie et des matériaux et génèrent moins de pollution et de déchets. Enfin, il est indispensable d'introduire des changements fondamentaux tant dans la conception des produits que dans les techniques utilisées comme le préconise l'approche dite “cradle-to-cradle”, et de réorganiser la production ... comme le veut le concept de “capitalisme naturel.”

C.6. Conformément à cette stratégie d'entreprise et au cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 de l'Organisation, le grand programme portera essentiellement sur les domaines prioritaires suivants dans les pays en développement et les pays à économie en transition: a) promotion de technologies et de procédés modernes plus propres (plus efficaces du point de vue de la consommation d'énergie et de matériaux) et plus soucieux de l'environnement (réduction des émissions de polluants et des déchets; réduction de l'utilisation de ressources non renouvelables); b) diffusion d'outils et de pratiques optimales de promotion d'une production industrielle plus propre et durable; c) assistance en vue de la bonne application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm et le Protocole de Kyoto. Plus spécifiquement, le grand programme comprendra les neuf éléments de programme suivants: C.1 (Ressources énergétiques en milieu rural et sources d'énergie renouvelables), C.2 (Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie), C.3 (Production plus propre et durable), C.4 (Gestion de l'eau), C.5 (Protocole de Montréal), C.6 (Convention de Stockholm), C.7 (Protocole de Kyoto), C.8 (Énergie et environnement dans les agro-industries), et C.9 (Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

C.7. Les principaux groupes cibles de la plupart de ces éléments de programme sont les petites et moyennes entreprises et les organismes qui les appuient. En ce qui concerne les éléments de programme C.1 et C.8, les populations pauvres des zones rurales constituent le principal groupe cible. Le programme sera mis en œuvre dans toutes les régions en développement et dans les pays à économie en transition, comme il est expliqué plus en détail dans l'élément de programme C.9.

C.8. L'orientation et l'encadrement de ce grand programme seront assurés, comme il convient, par les directeurs et les directeurs principaux concernés. Il s'agira d'assurer la supervision technique et l'encadrement, notamment en donnant sur le plan interne des conseils aux fonctionnaires de l'Organisation et en contribuant à promouvoir à l'extérieur les activités de l'Organisation.

Objectif général

C.9. Pour répondre aux besoins exprimés par la communauté internationale, et conformément aux directives générales énoncées dans la stratégie d'entreprise dans le contexte des priorités régionales, l'objectif général du grand programme est de promouvoir des niveaux élevés de productivité dans l'utilisation des ressources naturelles dans les pays en développement et les pays en transition, grâce au transfert de technologies plus propres et écologiquement viables, à l'utilisation plus rationnelle, à la réutilisation et au recyclage accrus des déchets, à l'élimination de substances toxiques et dangereuses et au remplacement des énergies non renouvelables par des sources d'énergie et des matières renouvelables.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
53,6	31,9	85,5	Dépenses de personnel	15 504 019	2 777 910	18 281 929
			Consultants	337 040		337 040
			Réunions	21 350		21 350
			Voyages autorisés	577 470		577 470
			Dépenses de fonctionnement	56 890	311 500	368 390
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	3 350 400		3 350 400
			Total (dépenses) (montants bruts)	19 847 169	3 089 410	22 936 579
			Recettes	(153 000)		
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	112 993 000		Total (ressources) (montants nets)	19 694 169	3 089 410	22 783 579
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			135 776 579

**Élément de programme C.1. Ressources énergétiques en milieu rural
et sources d'énergie renouvelables**

Description générale

C.10. Le manque de services énergétiques fiables et abordables dans les zones rurales des pays en développement est un obstacle majeur au développement de ces pays. Il faut d'urgence exploiter les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour répondre aux besoins d'énergie croissants de ces zones rurales. Il faut également établir dans ces zones des liens étroits entre services énergétiques fiables et activités génératrices de revenus.

Objectif: Promouvoir le développement et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et durables en vue du développement économique et de la création de sources de revenus dans les zones rurales.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Accroissement de la production nationale ou de l'assemblage de matériel pour l'exploitation de sources d'énergie renouvelables.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises nationales nouvelles ou renforcées fabricant ou assemblant des composantes de matériels pour l'exploitation de sources d'énergie renouvelables. • Nombre d'entreprises locales et nationales capables d'assurer et assurant l'entretien, l'installation et la promotion de systèmes d'énergie durable au niveau local. • Nombre de projets toujours en état deux ans après la mise en place.
Augmentation du taux général d'électrification rurale d'un pays ou d'une région d'un pays, et réduction générale de l'utilisation de combustibles traditionnels tels que le bois de chauffage et le charbon de bois, lorsque celle-ci n'est pas viable.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communautés et de ménages approvisionnés en énergie électrique. • Nombre de communautés et de ménages approvisionnés en permanence en énergie électrique, avec un minimum de pannes, grâce à un entretien adéquat. • Nombre de communautés et de ménages utilisant des combustibles autres que traditionnels.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Accès à un prix plus abordable aux ressources énergétiques en milieu rural dans un pays donné.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de financement novateurs mis en place, y compris, le cas échéant, de mécanismes publics et privés. • Nombre de programmes de financement ruraux mis en place à partir d'un plan de projet utilisé comme modèle (reproduction).
Renforcement en milieu rural des activités génératrices de revenus suite à la fourniture de services énergétiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités génératrices de revenus nouvelles, supplémentaires ou renforcées. • Augmentation en termes réels des revenus des communautés rurales suite à l'exécution de projets.

Produits

- Transfert de matériels et de compétences appropriées aux fabricants, aux assembleurs, aux fournisseurs et aux agents d'entretien de matériel pour l'exploitation de sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales;
- Au moins cinq installations pilotes de production et de distribution (y compris des plans de travail viables);
- Mise à la disposition du consommateur rural de programmes ou plans de financement efficaces, abordables et viables;
- Publication de matériels d'information, de livres, de rapports, de dépliants, de pages Web.

Élément de programme C.2. Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie

Description générale

C.11. Cet élément vise à améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie en contribuant à la transformation des marchés de produits et de services efficaces sur le plan énergétique, en renforçant les capacités du secteur des fournisseurs de services énergétiques, en accélérant les investissements des entreprises dans les mesures d'optimisation des systèmes énergétiques et en stimulant le recours à de nouvelles technologies industrielles assurant un bon rendement énergétique au moyen de services consultatifs techniques, financiers et en matière de politique.

C.12. Les progrès de l'utilisation rationnelle de l'énergie par l'industrie contribuent à satisfaire plusieurs besoins des États Membres de l'ONUDI, qui peuvent être récapitulés comme suit:

- a) Les économies d'électricité réduisent la nécessité de nouvelles capacités de production d'électricité coûteuses et potentiellement polluantes, qu'il faudrait mettre en place pour satisfaire rapidement la demande croissante d'énergie;
- b) L'utilisation efficace de la chaleur et de la vapeur industrielles réduit la consommation de combustibles industriels et se traduit par des gains de productivité, une réduction des factures d'énergie et une plus grande compétitivité industrielle;

- c) L'accroissement maîtrisé de la consommation de combustibles et d'énergie dans l'industrie grâce à l'amélioration du rendement énergétique au stade de l'utilisation finale ralentit la croissance des émissions des gaz à effet de serre nocifs pour le climat.

Objectif: Réduire la consommation d'énergie et de combustibles dans l'industrie ce qui aide à en améliorer la compétitivité, la productivité et la fiabilité, ainsi qu'à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Processus de transformation du marché des produits et services efficaces sur le plan énergétique en cours dans les pays hôtes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fournisseurs offrant sur des bases commerciales des services complets concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie. • Nombre de contrats axés sur les résultats, conclus par les prestataires de services et économies d'électricité et de combustibles prévues.
Investissements dans des systèmes d'énergie industrielle optimisés grâce au recours accru à des matériels favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux mesures générales d'amélioration de l'efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets d'investissement sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (optimisation des systèmes) par pays hôte avec des études de cas de l'ONUDI démontrant, pour chaque projet, la réduction des émissions de CO₂, les économies d'énergie et le rendement de l'investissement.
Déploiement accru de technologies industrielles assurant un bon rendement énergétique dans un certain nombre de secteurs gros consommateurs d'énergie, dont la fonderie, le bâtiment et les travaux publics, la métallurgie, la production d'électricité, l'approvisionnement en combustibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la consommation d'énergie par unité de produit dans certains secteurs industriels gros consommateurs d'énergie. • Augmentation du nombre de projets d'investissement en cours pour promouvoir l'application de technologies nouvelles assurant un bon rendement énergétique dans des (certains) secteurs industriels gros consommateurs d'énergie.

Produits

- Travaux de recherche et études de marché destinés à mettre au jour les obstacles à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les contraintes des fournisseurs de services, à mesurer l'importance du marché du rendement énergétique dans l'industrie et à établir des repères qui permettront de déterminer les meilleures pratiques;
- Groupe restreint de fournisseurs de services qualifiés et matériels pédagogiques et de promotion nécessaires pour l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- Projets pilotes en vue de l'application de mesures globales d'économies d'énergie et du transfert de technologies, comportant l'évaluation des systèmes énergétiques de sites et l'établissement d'études de faisabilité, de propositions d'investissement, de dossiers de prêt et de plans de travail;
- Au moins deux services consultatifs portant sur l'incorporation des normes de l'Organisation internationale de normalisation, les programmes (limités) de subvention d'investissements dans les économies d'énergie et les instruments fiscaux.

Élément de programme C.3. Production plus propre et durable

Description générale

C.13. À mesure que les pays en développement développent leurs économies, ils doivent veiller à le faire d'une manière écologiquement viable, conformément au système des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En particulier, il faut découpler la consommation de ressources naturelles et la croissance économique, afin que la croissance de l'économie n'aille pas de pair avec celle de la consommation de ressources naturelles. Pour l'industrie, il s'agit de faire en sorte que pendant que la base industrielle des pays en développement se développe, la consommation des ressources naturelles soit contenue par a) une utilisation plus rationnelle des ressources par les entreprises et b) la mise en place de flux circulaires de matériels et d'énergie dans des chaînes de production complètes (ce que l'on appelle les deux aspects de la gestion durable des ressources industrielles – SIRM). Le principal groupe cible de l'ONUDI dans le cadre de cet élément de programme est constitué par les petites et moyennes entreprises et les organismes qui les appuient, les bénéficiaires étant la population dans son ensemble, dès lors que le pays connaît une croissance économique plus durable.

Objectif: Promouvoir la gestion durable des ressources industrielles dans les pays en développement et en transition	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Utilisation plus rationnelle des ressources dans les petites et moyennes entreprises des pays où l'on trouve des projets de gestion durable des ressources industrielles ou de production plus propre.	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la quantité de ressources naturelles consommées par unité produite. • Baisse de la quantité et de la toxicité des déchets et de la pollution par unité produite.
Utilisation plus rationnelle des ressources dans les chaînes de production des pays où l'on trouve des projets de gestion durable des ressources industrielles ou de production plus propre.	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la quantité de ressources naturelles consommées par unité de produit final. • Baisse de la quantité et de la toxicité des déchets et de la pollution par unité de produit final.

Produits

- Exécution de projets témoins de gestion durable des ressources industrielles ou de production plus propre et large diffusion des résultats, des outils et des meilleures pratiques en vue de créer un marché et des capacités internes pour l'adoption de méthodologies et de services de gestion durable des ressources industrielles ou de production plus propre;
- Appui actif du réseau mondial de gestion durable des ressources industrielles ou de production plus propre aux différentes activités nationales dans ce domaine;
- Sensibilisation des instances internationales intéressées aux résultats de l'action de l'ONUDI, et établissement d'alliances stratégiques de coopération avec les organisations internationales compétentes;
- Publication de documents d'information, de livres, de rapports, de brochures et de pages Web;
- Fourniture de services consultatifs et organisation de stages de formation.

Élément de programme C.4. Gestion de l'eau

Description générale

C.14. À mesure que les pays en développement développent leurs économies, ils doivent veiller à le faire d'une manière écologiquement viable, conformément au septième des objectifs du Millénaire pour le développement et aux accords intervenus au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002. En particulier, il convient de protéger les ressources en eau (nationales et internationales) des pays en développement contre le rejet d'effluents industriels et la consommation excessive d'eau par les entreprises.

<i>Objectif:</i> Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées de manière durable et réduire au minimum la production d'effluents par les entreprises et le rejet de substances toxiques persistantes provenant des activités industrielles, tout en encourageant l'utilisation durable des ressources en eau transfrontières.	
<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Réduction par les entreprises de la consommation d'eau et des quantités d'effluents rejetés.	• Hausse de la productivité de l'eau grâce à la réduction des quantités d'eau utilisées, réutilisées et recyclées, ainsi que des effluents rejetés par unité produite.
Gestion durable des ressources en eau transfrontières.	• Application accrue de l'approche de la viabilité fondée sur l'écosystème. • Quantité totale des ressources en eau renouvelables par bassin.
Gestion durable des pêcheries régionales.	• Reconstitution des stocks halieutiques épuisés.

Produits

- Fourniture de services consultatifs et exécution de programmes de formation sur une utilisation plus durable des ressources en eau par les entreprises industrielles et sur la gestion durable des ressources en eau transfrontières;
- Publication de documents d'information, de livres, de rapports, de brochures et de pages Web.

Élément de programme C.5. Protocole de Montréal

Description générale

C.15. Il convient de faire cesser progressivement la production et la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone, qui conduisent à la dégradation continue de la santé humaine et du milieu naturel. La Convention de Vienne et le Protocole de Montréal apportent une réponse à cette nécessité. L'ONUDI aide les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences du Protocole au moyen de projets financés par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal.

Objectif: Transférer les technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone aux pays visés à l'article 5 conformément au calendrier d'élimination progressive prévu par le Protocole et atteindre l'objectif fixé pour 2007 en ce qui concerne les tonnages de chlorofluorocarbones (CFC) à éliminer.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Technologies de substitution transférées et adoptées par les entreprises ou les secteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant adopté des technologies de substitution. • Nombre de tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone éliminées.
Entreprises capables de se maintenir sur les marchés nationaux et internationaux après avoir adopté des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises homologuées (par l'ISO et par écolabellisation). • Nombre d'emplois maintenus ou créés.

Produits

- Signature de modifications au Protocole;
- Présentation en temps voulu de rapports complets sur la consommation nationale des substances appauvrissant la couche d'ozone au Secrétariat;
- Formulation, approbation et exécution de projets de l'ONUDI visant à éliminer progressivement 11 000 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone et à permettre la certification de 5 600 entreprises;
- Documents d'information et publications sur les projets de l'ONUDI.

Élément de programme C.6. Convention de Stockholm

Description générale

C.16. Il est nécessaire que les États signataires de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants prennent des mesures d'ordre juridique et administratif concernant la production plus propre et la gestion de l'environnement, y compris des modifications technologiques de fond, afin de se conformer aux prescriptions de la Convention. Les modes non viables de production et d'emploi de substances toxiques et de polluants organiques persistants nuisent gravement à la santé humaine et à l'environnement. Dans le cadre du présent élément de programme, l'ONUDI aide les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer la Convention de Stockholm.

Objectif: Donner aux pays en développement et aux pays à économie en transition les moyens de protéger leurs populations et leurs ressources environnementales contre la pollution liée aux polluants organiques persistants.	
<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Amélioration de la capacité des pays bénéficiaires à réduire leurs stocks de polluants organiques persistants.	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination de 20 000 tonnes de polluants organiques persistants stockés grâce à des projets de l'ONUDI.
Transfert des meilleures pratiques environnementales et des meilleures technologies disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de techniques et de méthodes faisant partie des meilleures pratiques environnementales et des meilleures technologies disponibles par 30 entreprises industrielles prioritaires de 10 pays.

Produits

- Rapports sur les plans nationaux de mise en œuvre;
- Deux projets témoins sur les nouvelles technologies innovantes mis en place;
- Développement et utilisation des capacités nationales en matière de meilleures pratiques environnementales et de meilleures technologies disponibles pour éliminer les polluants organiques persistants et les substances toxiques persistantes;
- Missions consultatives, stages de formations, documents d'information, rapports et publications sur la gestion, la maîtrise et l'élimination des polluants organiques persistants et des substances toxiques persistantes.

Élément de programme C.7. Changements climatiques

Description générale

C.17. Il est nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui entraînent des changements climatiques. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto répondent à cette nécessité. L'ONUDI aide les États signataires du Protocole à se conformer aux prescriptions de la Convention-cadre et du Protocole.

Objectif: Renforcer les capacités des pays bénéficiaires à satisfaire aux engagements pris au titre de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto, et à participer de manière dynamique au mécanisme pour un développement propre et aux mécanismes d'application conjointe du Protocole de Kyoto.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Transfert de technologies permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.	• Tonnage de dioxyde de carbone éliminé à l'aide de technologies efficaces par rapport à leur prix.
Augmentation de l'offre de services industriels et du nombre de projets relevant du mécanisme pour un développement propre dans les pays hôtes (bénéficiaires).	• Nombre de pays ayant présenté des projets relevant du mécanisme pour un développement propre.

Produits

- Au niveau national, création d'un environnement favorable et renforcement des capacités nécessaires pour soutenir la recherche, la formulation et la promotion de propositions relevant du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme d'exécution conjointe;
- Présentation de projets relevant du mécanisme pour un développement propre à des investisseurs dans les secteurs du carbone et des technologies;
- Séminaires, ateliers, rapports internationaux, publications et autres contributions pertinentes de forum mondial.

Élément de programme C.8. Énergie et environnement dans les agro-industries

Description générale

C.18. Les pays en développement doivent faire en sorte que le secteur agro-industriel améliore son rendement énergétique et respecte l'environnement, en particulier dans les filières du cuir, du textile, du bois et des produits alimentaires, et pratique une gestion des terres écologiquement viables afin de lutter contre la désertification et d'accroître la productivité des sols. L'élément de programme fournit une assistance technique et des conseils relatifs au renforcement des capacités, au transfert de technologies, à l'amélioration de la productivité économique et à la recherche ciblée dans les domaines de la gestion de l'environnement.

Objectif: Faire progresser les technologies et les pratiques écologiquement viables dans le secteur agro-industriel et protéger l'intégrité et les fonctions des écosystèmes naturels, en particulier dans les régions désertiques et semi-désertiques.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Utilisation par les entreprises du secteur agro-industriel de technologies et de pratiques écologiquement viables.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant adopté des technologies et pratiques écologiquement rationnelles. • Nombre d'installations de traitement des effluents mises en place, modernisées ou remises en état. • Réduction des quantités de polluants rejetés dans l'eau.
Renforcement des moyens nationaux de lutte contre la dégradation des sols.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques nationales adoptées. • Nombre de programmes de lutte contre la dégradation des sols financés. • Nombre d'exemples concrets de mise à disposition de technologies permettant la réhabilitation de zones dégradées, de systèmes de production rendus plus propres, etc.

Produits

- Renforcement des institutions nationales compétentes par une mise à niveau des compétences techniques en matière de questions environnementales;
- Ateliers de sensibilisation, séminaires et activités au niveau local afin d'améliorer la connaissance et la compréhension du phénomène de la dégradation des sols et des préjudices connexes causés à l'économie et à l'environnement;
- Services consultatifs en vue de la création de l'infrastructure nationale nécessaire à la recherche-développement, au transfert de technologies, au contrôle et à l'évaluation dans ce domaine;
- Services consultatifs en vue de la promotion d'agrotechnologies et de procédés respectueux de l'environnement et d'une production agro-industrielle écologiquement viable;
- Séminaires, ateliers, rapports internationaux, publications et autres contributions pertinentes de forum mondial.

Élément de programme C.9. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats

Description générale

C.19. Les différents éléments techniques du grand programme C vont être mis en œuvre à des degrés et dans des combinaisons variables dans toutes les régions visées par les activités de coopération technique de l'ONUDI. Le présent élément du programme servira à orienter ces activités conformément aux besoins nationaux et aux mesures concertées convenues au titre des bilans communs de pays, établis pour les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à en optimiser l'impact par la fourniture de différents services de soutien sur le terrain, à contribuer à la mobilisation de fonds et à la mise en place de partenariats interinstitutionnels et de projets conjoints.

C.20. La mobilisation de fonds sera centrée sur: a) le renforcement de la coopération déjà très étroite avec le Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial pour les éléments C.4 à C.7; et b) le renforcement de la coopération thématique avec les principaux donateurs sur les éléments C.1 à C.3 et C.8, en ce qui concerne en particulier les sources d'énergie en milieu rural et les sources d'énergie renouvelables, ainsi que la production durable et plus propre. Des activités innovantes menées en vertu du Protocole de Kyoto et l'amélioration du rendement énergétique auront peut-être l'accès à de nouvelles sources de financement.

C.21. Afin d'en renforcer les aspects concernant le transfert de technologies, le programme sera exécuté en liaison étroite avec l'extension du réseau des Bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI, et le site UNIDO Exchange sera largement utilisé. Cette démarche servira à propager certaines écotechnologies et technologies spécialisées dans le domaine de l'énergie et stimulera les flux d'investissements et de technologies des pays développés vers les pays en développement, tout en permettant la mise en œuvre de projets concernant les technologies propres et l'amélioration du rendement énergétique.

C.22. On trouvera ci-après une description détaillée des activités prévues dans les régions visées par le grand programme:

a) *Afrique subsaharienne*: À la lumière de la stratégie du NEPAD et de son élément industriel, l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui est parrainé par l'ONUDI, les programmes de l'Organisation auront pour but de stimuler l'intégration et la coopération régionales en facilitant les commerces et d'améliorer l'accès aux marchés, eu égard en particulier aux priorités sectorielles sous-régionales. Dans ce contexte, les priorités du grand programme en Afrique sont les suivantes:

- Continuer d'améliorer l'approvisionnement en électricité et en énergie au niveau des entreprises et dans les campagnes, afin d'aider à développer le secteur énergétique de la région, ce qui est nécessaire pour soutenir la politique de diversification des exportations;
- Concourir à l'accroissement de la productivité en réduisant au minimum la production de déchets industriels et en intensifiant le recyclage (ce qui contribuera également à la préservation du milieu naturel africain); introduire des technologies écologiquement rationnelles et adaptées;
- Au vu des problèmes toujours plus alarmants posés par l'eau, élaborer des programmes visant à réduire au minimum la consommation d'eau dans la production industrielle, poursuivre la protection de grands écosystèmes marins comme le golfe de Guinée;
- L'élimination des déchets urbains constituant un problème chronique dans la plupart des villes, promouvoir le recyclage accru des déchets urbains, qui peut également être envisagé sous l'angle de la création d'emplois pour les populations urbaines démunies.

b) **Pays arabes:** Reflétant la diversité de ces pays, les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le cadre du présent grand programme varieront en fonction de la sous-région. Dans la *sous-région Méditerranée orientale*, les gouvernements doivent prendre en considération, dans leurs efforts de développement économique, les préoccupations relatives à l'énergie et à l'environnement. L'ONUDI s'occupera en priorité d'activités liées à l'énergie en milieu rural et aux sources d'énergie renouvelables, à l'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie, à la production durable et plus propre, à la gestion de l'eau, et aux protocoles internationaux, notamment celui de Montréal. Dans les *pays du Golfe*, il faut améliorer la gestion et la surveillance de l'environnement. L'ONUDI mettra l'accent sur la promotion de technologies et procédés modernes, plus propres et plus respectueux de l'environnement, dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement ou hors de tels accords. La protection des ressources en eau contre les contaminations et une consommation excessive retiendra une attention particulière. En *Afrique du Nord*, la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles, en particulier d'eau, est un problème de plus en plus grave. L'ONUDI s'attachera surtout à renforcer dans chaque pays les moyens de lutte contre la pollution industrielle. Dans les *pays arabes les moins avancés*, l'ONUDI se concentrera sur l'appui aux programmes de création d'emplois en milieu rural et l'action en faveur de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables afin de soutenir et de pérenniser la viabilité des activités productives.

c) **Asie et Pacifique:** L'effet conjoint de la forte densité du peuplement, de la forte croissance démographique, de l'industrialisation et de l'urbanisation rapides, ainsi que de la pauvreté a accéléré la dégradation de l'environnement et entraîné une augmentation considérable de la pollution de l'air et de l'eau. La dégradation des sols due à la déforestation et à des pratiques agricoles inadaptées, la déperdition d'eau et la destruction de la forêt de mangrove pour des projets d'aquaculture posent également de gros problèmes. En outre, les catastrophes naturelles qui touchent régulièrement la région, en particulier les pays des îles du Pacifique Sud, ont des conséquences extrêmement dommageables pour l'environnement et pour les économies fragiles.

Du fait de la diversité des caractéristiques de cette région, l'ONUDI devra adapter les activités selon les sous-régions ou les pays. Les pays les plus avancés, comme la Chine, l'Inde et quatre des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est nécessiteront encore une assistance pour appliquer avec succès les accords multilatéraux sur l'environnement. Ils auront besoin également de programmes d'amélioration du rendement énergétique, de renforcement des capacités et de production plus propre. Les pays les moins développés auront besoin d'une aide en ce qui concerne les technologies modernes d'exploitation des sources d'énergie renouvelables, notamment dans les zones rurales, la gestion de l'eau grâce au transfert de technologies écologiquement rationnelles, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de la production industrielle plus propre et viable.

d) **Amérique latine et Caraïbes:** Le réseau des centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) continuera d'être consolidé dans la région, notamment en Amérique centrale. Les activités liées à l'énergie en milieu rural et aux sources d'énergie renouvelables seront renforcées, particulièrement dans les pays du groupe andin. Dans le domaine des grands écosystèmes marins, l'attention se portera sur le courant de Humboldt et le golfe du Mexique. En ce qui concerne la Convention de Stockholm, on compte que le plan national de mise en œuvre sera exécuté en Bolivie, alors que des activités habilitantes seront menées au Guatemala et au Venezuela.

e) **Europe et nouveaux États indépendants (NEI):** Dans cette région, l'accent sera mis sur l'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie, le gaspillage d'énergie posant un problème particulièrement grave, qui a pour origine les prix fortement subventionnés de l'énergie de l'ère de la planification économique. La sensibilisation aux mesures d'amélioration du rendement énergétique et à la mise en place de systèmes énergétiques efficaces dans l'industrie est donc nécessaire. Il faut aussi continuer à encourager le développement durable et plus propre par la création de nouveaux CNPP utilisant l'expertise des centres établis par l'ONUDI en Hongrie, en République Tchèque et en Slovaquie, ce qui favorisera la coopération Est-Est dans la région. La coopération portera en outre sur la gestion de l'eau, les effluents industriels étant une importante source de pollution des cours d'eau.

Le transfert de technologies écologiquement rationnelles est donc nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau des grands systèmes fluviaux de cette région ainsi que celle de la mer Noire et de la Méditerranée. Enfin, dans le cadre de la Convention de Stockholm, des projets complémentaires visant à éliminer les stocks de polluants organiques persistants dans la région devront être formulés en prenant pour base le grand nombre de plans nationaux de mise en œuvre élaborés grâce aux projets d'activités habilitantes déjà exécutés par l'ONUDI.

Objectif: Obtenir des résultats optimaux pour les programmes et les projets mis en œuvre dans le cadre du grand programme C en utilisant le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI et son service de mobilisation de fonds, ainsi qu'en assurant la coopération et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies par le biais des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des DSRP et des accords de coopération avec d'autres organismes conclus par l'ONUDI.	
Abouissements	Indicateurs de performance
Services d'efficacité dans l'élaboration des programmes et projets de l'ONUDI là où des bureaux extérieurs ou comptoirs de l'ONUDI sont établis.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de projets de coopération technique nationaux et régionaux approuvés.
Demande accrue de services de l'ONUDI dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de demandes concernant des projets susceptibles d'être financés et exécutés. • Augmentation du volume des activités de l'ONUDI au niveau des pays.
Coopération accrue entre les pays de la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes, projets et politiques aux niveaux régional et sous-régional.
Mise à disposition de fonds suffisants pour l'exécution des programmes et projets relevant du grand programme C.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du montant des fonds extrabudgétaires affectés à ces activités.

Produits

- Coordination entre le Siège de l'ONUDI et le réseau des bureaux extérieurs;
- Services d'appui sur le terrain pour la formulation et la mise en œuvre des programmes et des projets;
- Affectation des ressources provenant des donateurs aux projets conformément aux accords passés avec les bailleurs de fonds.

GRAND PROGRAMME D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

Description générale

D.1. La croissance économique, par le biais de la croissance accélérée de la productivité industrielle et du renforcement des capacités commerciales, est nécessaire pour lutter contre la pauvreté et améliorer le respect de l'environnement dans des pays se trouvant à différents stades de développement. Elle nécessite un agencement cohérent de l'assistance technique et des interventions visant à former du capital technologique, à renforcer les investissements et à définir des moyens d'action pour surmonter les contraintes et les insuffisances provenant des défaillances de l'État et du marché, qui empêchent l'intégration effective dans les échanges économiques internationaux. Cette assistance technique est formulée en conformité avec les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre de la stratégie d'entreprise de l'ONUDI.

D.2. Pour éliminer les contraintes d'offre, les services facilitateurs sont axés sur l'amélioration des conditions préalables nécessaires pour la fabrication de produits offrant un bon potentiel d'exportation, la fourniture d'une assistance dans les domaines de la mise à niveau des entreprises, de l'innovation, de l'acquisition de technologies et des investissements, ainsi que sur le renforcement des capacités en matière de respect des normes internationales, des prescriptions techniques, des normes et de la réglementation environnementales. L'adoption d'une législation habilitante et d'une politique propice à la croissance et aux réformes institutionnelles, ainsi que la mise en place de services de renforcement des capacités sont nécessaires pour instaurer un environnement favorisant l'accroissement des flux d'investissement intérieur et d'investissement direct étranger, les gains de compétitivité, l'augmentation des capacités industrielles et la progression de la productivité et des échanges. Pour augmenter le potentiel d'offre, il faut également recenser les produits d'exportation et ceux qui se heurtent à des obstacles techniques au commerce. De plus, la promotion des investissements et du transfert de technologies, et le recours aux meilleures pratiques internationales en matière de la mise à niveau des procédés et des produits, et notamment de la gestion de la qualité, de technologies plus propres et de gestion de la chaîne logistique, sont indispensables pour permettre l'élimination des obstacles au niveau de l'offre. À cet égard, l'attention portée aux moyens par lesquels les pays en développement peuvent insérer leurs secteurs de production dans le système mondial est un facteur clef pour les services facilitateurs.

D.3. Outre la restructuration et la mise à niveau de base industrielle existant dans les pays en développement, le renforcement des capacités de production nécessite la promotion des investissements, la diffusion de technologies, la valorisation de la ressource humaine, le développement du secteur privé, de même que l'instauration d'un environnement propice à l'appui au niveau de la politique, des institutions et de l'infrastructure. De nombreux pays en développement sont bloqués du mauvais côté de la fracture technologique et souffrent de l'insuffisance des investissements. L'investissement direct étranger et l'acquisition progressive de technologies de plus en plus avancées sont les éléments indispensables de la transformation économique dont les pays en développement ont besoin pour parvenir à une croissance économique durable et éliminer la pauvreté. Dans les pays en développement, les efforts faits pour attirer l'investissement direct étranger sont, le plus souvent, entravés par l'absence flagrante d'investisseurs nationaux dynamiques. Ces derniers ne se manifesteront que si le secteur privé est encouragé, par des mesures d'incitation aux investissements intérieurs, à se livrer à des activités productives. L'augmentation des investissements intérieurs n'augmenterait pas seulement la richesse nationale, mais stimulerait également la demande de capitaux étrangers et de technologies étrangères, créant ainsi un cycle vertueux dans lequel les investissements seraient induits par la demande. Parmi les obstacles auxquels ces pays doivent faire face, on relève l'absence de mesures de promotion des investissements et de la technologie, l'inadaptation du cadre juridique, l'insuffisance des moyens de promotion des investissements et des institutions d'appui aux technologies, ainsi que l'absence d'accès aux investisseurs et sources de nouvelles technologies potentiels.

D.4. Les petites et moyennes entreprises (PME), qui sont traditionnellement considérées comme le moteur de la croissance économique dans les pays en développement, ont des difficultés à attirer les investisseurs et à accéder à la technologie. Étant donné leur taille et leur isolement relatif, elles sont incapables de réaliser des économies d'échelle ou de s'insérer dans les chaînes de valeur nationales et mondiales, qui dépendent de

grandes entreprises transnationales. Au niveau de l'entreprise, les contraintes vont de l'insuffisance des compétences techniques ou de gestion aux problèmes de financement, en passant par une connaissance insuffisante des lois et règlements. La complexité de ces questions interdépendantes, nécessite la conception et la mise en œuvre de politiques efficaces, et l'élaboration d'un ensemble cohérent d'institutions auxiliaires spécialisées chargées de stimuler et de promouvoir le développement, par exemple des pépinières d'entreprises, des incubateurs et des technopôles, ainsi que des systèmes d'affaires locaux fonctionnant sur la base de groupements, de réseaux et de partenariats de PME au sein du secteur privé.

D.5. Les pays en développement bénéficient d'avantages concurrentiels dans les domaines de l'agro-industrie et des industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, toutefois, seule une faible proportion de ces ressources est transformée en produits à plus haute valeur ajoutée manufacturière. Les pertes après récolte sont extrêmement fréquentes, en raison du manque d'installations de stockage, d'infrastructure et de connaissance des techniques de transformation et de fabrication. Les services d'entretien et de réparation de l'infrastructure industrielle sont défectueux. De plus, le manque de services énergétiques fiables et abordables aggrave ce problème, en particulier dans les zones rurales. Tout compte fait, la valorisation des matières premières est pourtant le seul moyen éprouvé et viable de créer de la richesse et de s'assurer des parts de marché à l'exportation plus importantes.

D.6. L'adoption de bonnes technologies de transformation propres et sans danger, de nouveaux modèles et de pratiques de production novatrices qui répondent aux exigences du marché augmenterait la valeur ajoutée manufacturière des produits locaux et renforcerait la compétitivité. À l'heure actuelle, dans de nombreux pays en développement, les institutions d'appui nécessaires n'ont toutefois pas la capacité de fournir des services de promotion industrielle; les associations commerciales et industrielles sont faibles; et peu d'entreprises catégorielles et sectorielles se montrent compétitives lorsqu'il s'agit de donner des conseils sur le choix des procédés et de l'équipement, le planning et la gestion de la production, la réduction des déchets, la gamme de produits, ou encore le choix des matières premières et des apports techniques.

D.7. L'action visant à faire en sorte que les exigences du marché soient mieux prises en compte est axée sur la mise à niveau en matière de normes, de métrologie, et de services et infrastructures d'essai et de contrôle de la qualité. Les pays en développement ont besoin d'un soutien actif pour surmonter les obstacles au commerce, se conformer aux exigences du système d'échanges commerciaux multilatéraux, et participer à l'élaboration des normes internationales. En outre, la mise en place, au niveau régional ou national, de systèmes d'accréditation et de certification et de bureaux nationaux des poids et mesures garantira l'harmonisation avec les systèmes internationaux de métrologie et les organismes de surveillance des marchés.

D.8. Aider les pays en développement à se donner les moyens et de faire reconnaître sur le plan international les certificats qu'ils émettent, ainsi que les analyses, calibrages et des essais effectués dans leurs laboratoires, par le biais d'accords de reconnaissance mutuels passés avec des pays industriels et avec d'autres pays en développement est un champ d'intervention important. La mise en œuvre de cet élément se fait souvent en coopération avec d'autres organisations internationales techniques, comme l'International Accreditation Forum (IAF), l'Organisation internationale de normalisation, la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai, et d'autres organismes des Nations Unies partenaires comme l'OMC, le CCI et la CNUCED.

D.9. Conformément à l'orientation stratégique esquissée ci-dessus, le présent grand programme est constitué des éléments de programme suivants: D.1 (Compétitivité de l'industrie manufacturière), D.2 (Gestion, planification et prévision technologiques), D.3 (Fourniture des biens collectifs aux fins de la diffusion de technologies), D.4 (Promotion de l'investissement intérieur, de l'investissement direct étranger et des alliances), D.5 (Activités de renforcement des capacités agro-industrielles), D.6 (Groupements de PME à vocation exportatrice et responsabilité sociale d'entreprise), D.7 (Renforcement de l'infrastructure dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et de l'évaluation de la conformité), D.8 (Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

D.10. Les éléments de programme D.1 à D.6 auront pour but d'améliorer la compétitivité des pays en développement afin de produire de plus en plus de biens et services à valeur ajoutée manufacturière et de développer leur potentiel d'offre ainsi que leur aptitude à surmonter les obstacles à l'accès au marché. Cela leur permettra de profiter des possibilités que leur offre le nouvel ordre économique mondial en produisant davantage de biens à valeur ajoutée manufacturière pour l'exportation, et d'assurer ainsi la croissance et le développement socioéconomique. L'élément de programme D.7 aura pour but de renforcer les systèmes et services d'évaluation de la conformité aux niveaux national et régional afin que ceux-ci soient capables de prouver et garantir aux producteurs et aux marchés que les produits sont conformes aux spécifications et prescriptions légales existantes. Le soutien dans ce domaine est nécessaire pour aider les pays en développement à surmonter les obstacles au commerce et à participer à l'élaboration des normes internationales. En outre, la mise en place, au niveau régional ou national, de systèmes d'accréditation et de certification et de bureaux nationaux des poids et mesures garantira l'harmonisation avec les systèmes internationaux de métrologie et les organismes de surveillance des marchés. L'élément de programme D.8 donne une indication de la répartition par région des activités prévues dans le cadre de ce grand programme, ainsi que des perspectives de mobilisation de fonds et de constitution de partenariats.

D.11. L'orientation et la gestion de ce grand programme seront assurées par les directeurs principaux et directeurs compétents. Elles comprendront à la fois la supervision technique et administrative, et porteront sur l'encadrement interne du personnel de l'ONUDI ainsi que sur la promotion externe des activités de l'ONUDI.

Objectif global

D.12. Le renforcement des capacités commerciales est un processus global. Afin d'accroître la compétitivité des capacités productives, de les orienter davantage vers l'exportation et de les rendre mieux à même d'accéder aux marchés mondiaux, aux réseaux de production et chaînes de valeur internationaux, l'ONUDI propose de renforcer les capacités commerciales selon un triple objectif axé sur les activités suivantes:

- a) Renforcer et soutenir les capacités productives compétitives capables de fournir des marchandises conformes aux exigences qualitatives et quantitatives du marché;
- b) Renforcer les systèmes et services d'évaluation de la conformité fournissant aux marchés des preuves convaincantes de la conformité des produits aux spécifications et exigences commerciales existantes;
- c) Appuyer l'intégration des pays en développement dans le système mondial de production, notamment la facilitation des flux transfrontaliers d'investissements et de technologies et l'amélioration du cadre réglementaire de leurs politiques industrielles et de la recherche.

Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	62,8			33,3	96,1	
			Consultants	284 960		284 960
			Réunions	330 800		330 800
			Voyages autorisés	454 600		454 600
			Dépenses de fonctionnement	203 900		203 900
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	3 407 900		3 407 900
			Total (dépenses) (montants bruts)	21 006 340	4 641 675	25 648 015
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		39 678 000	Recettes	(114 700)		(114 700)
			Total (ressources) (montants nets)	20 891 640	4 641 675	25 533 315
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			65 211 315

Élément de programme D.1. Compétitivité de l'industrie manufacturière

Description générale

D.13. Pour proposer des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques, les entreprises doivent être restructurées et mises à niveau à l'aide d'apports de capitaux et de technologies destinés à la mise à niveau des procédés ainsi qu'à l'amélioration de la productivité et de la gestion de la qualité. De telles mises à niveau améliorent la compétitivité du secteur en général et de ces entreprises en particulier, et se traduisent par une progression des parts des marchés mondiaux des biens et services marchands.

Objectif: Accroître la productivité grâce à la restructuration d'entreprises, à la mise à niveau technologique et à l'amélioration de la qualité.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Création de centres de qualité et de productivité aux niveaux régional et national.	<ul style="list-style-type: none">• Demande accrue pour les services de ces centres.
Amélioration de la productivité et de la capacité d'exportation des entreprises.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises mises à niveau.• Nombre de centres de technologie mis à niveau.• Pourcentage d'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière et des exportations des entreprises.

Produits

- Fourniture aux gouvernements, aux associations industrielles et aux entreprises de conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de restructuration industrielle et de mise à niveau ciblés en particulier sur les industries à forte valeur ajoutée et à bon potentiel d'exportation;
- Conception et exécution d'action de renforcement des capacités nationales en matière de restructuration industrielle et de mise à niveau, notamment par la création de bureaux nationaux de mise à niveau et de centres de technologie et de productivité, ou encore par l'organisation d'ateliers, des actions de formation et des études;
- Assistance technique concrète sur le terrain au niveau des entreprises dans les domaines de la qualité, de la productivité et de la mise à niveau technologique, à titre expérimental;
- Séminaires, conférences et publications visant à diffuser et à reproduire aux niveaux national et sous-régional l'approche, les méthodologies et les outils utilisés pour la restructuration et la mise à niveau des entreprises.

Élément de programme D.2. Gestion, planification et prévision technologique

Description générale

D.14. Les chaînes de valeur mondiales exigent des priorités, des politiques et des stratégies de développement adaptées. La gestion, la planification et la prévision technologique contribuent à la diffusion des technologies, aux systèmes d'innovation nationaux et au renforcement des capacités technologiques. On peut influencer les flux asymétriques de technologies en portant une attention accrue aux bases institutionnelles afin de déterminer l'évolution et le rythme du développement technologique par l'établissement de liens avec les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de production. Ce service permet aux pays en développement de faire en sorte que l'infrastructure institutionnelle dans le domaine technologique permette de traduire réellement les capacités productives en croissance.

Objectif: Améliorer la gestion de la technologie en vue d'accroître la compétitivité.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Renforcement des capacités nationales en matière de conception et d'exécution de programmes de gestion technologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions renforcées.
Élaboration de politiques et de stratégies de gestion de la technologie et de l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de pays élaborant des feuilles de route technologiques. • Nombre de politiques et de stratégies adoptées par les gouvernements.

Produits

- Séminaires et/ou stages de formation en matière de gestion, de prévision ou de planification technologiques;
- Services consultatifs dans les domaines de la science et de la technologie, des politiques de l'innovation et des plans d'action correspondants;
- Études sectorielles de prévision technologique;
- Groupes-réseaux dans le domaine de la prévision technologique établis aux niveaux régional et national;
- Outils et méthodes de gestion, de planification et de prévision technologiques modernisés ou mis au point.

Élément de programme D.3. Fourniture de biens collectifs aux fins de la diffusion de technologies

Description générale

D.15. Une infrastructure institutionnelle efficace est nécessaire pour fournir les biens collectifs requis et traduire les connaissances, les informations et les capacités renforcées en gains de productivité, croissance économique et développement durable. Pour mettre en place une telle structure propice à la diffusion de technologies, il faut avoir une vision technologique et faire preuve de dynamisme pour renforcer les capacités de manière ciblée, adopter les meilleures pratiques et technologies disponibles et respecter les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les pouvoirs publics, les institutions fondées sur les connaissances et le secteur industriel doivent jouer un rôle actif dans la fourniture de biens collectifs et le présent sous-programme se propose de les aider à rassembler tous ces éléments.

Objectif: Intensifier la diffusion et le transfert de technologies.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Renforcement des capacités institutionnelles du système national d'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes de recherche-développement renforcés. • Nombre de nouvelles entreprises à forte et moyenne intensité technologique créées.
Création ou renforcement de centres nationaux et internationaux, de bureaux de promotion des investissements et de la technologie et de réseaux connexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays établissant des centres et bureaux de promotion des investissements et de la technologie. • Nombre de centres adoptant de nouvelles technologies.

Produits

- Services consultatifs (évaluation des besoins, bilan des capacités institutionnelles, liens externes et internes, exploitation optimale des ressources) en vue du renforcement des systèmes nationaux d'innovation;
- Établissement et renforcement de centres technologiques et de technopôles nationaux et internationaux;
- Appui (planification, gestion, financement et développement des compétences) et services consultatifs aux fins de la mise en place de réseaux et de la création de technopôles;
- Services consultatifs et transfert des meilleures pratiques internationales en matière de gestion et d'exploitation des centres et des bureaux de promotion des investissements et de la technologie;
- Stages de formation pour le développement de compétences dans les centres et les bureaux de promotion des investissements et de la technologie.

Élément de programme D.4. Promotion de l'investissement intérieur, de l'investissement direct étranger et des alliances

Description générale

D.16. Dans les pays en développement, les institutions chargées de fournir des biens collectifs pour la promotion des investissements et l'accès aux réseaux des chaînes d'approvisionnement sont souvent faibles ou inexistantes, ce qui signifie que bien souvent rien ne vient remédier aux dysfonctionnements du marché. Il faut donc veiller à ce que ces biens collectifs soient fournis. Une attention particulière doit être accordée aux arrangements institutionnels et au renforcement des capacités de diffusion d'informations destinées à faciliter l'émergence de marchés plus efficaces, d'instruments financiers novateurs et de réseaux mondiaux de sous-traitance capables de faire connaître les risques perçus et de réduire le coût des opérations grâce à une plus grande transparence.

<i>Objectif</i> : Stimuler l'investissement intérieur et l'investissement direct étranger.	
<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Amélioration des capacités nationales en matière de conception et de gestion des politiques, stratégies et instruments de promotion des investissements.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de modifications ayant été apportées au cadre réglementaire pour favoriser l'investissement. • Nombre d'entreprises internationales utilisant les informations rassemblées en matière d'investissement et recours accru aux services d'organismes de promotion des investissements. • Progression des investissements directs étrangers enregistrés.
Expansion des entreprises nationales reliées aux chaînes de valeur mondiales et au commerce mondial.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'alliances internationales entre entreprises enregistrées. • Nombre d'investissements induits. • Nombre d'entreprises participant au réseau de bourses de sous-traitance et de partenariat. • Nombre de pays établissant des centres de sous-traitance.

Produits

- Analyse de données aux niveaux national, sous-sectoriel et d'entreprise pour préparer le renforcement des capacités et l'élaboration de politiques;
- Examen des motivations, des opérations, des perceptions et des futurs plans des investisseurs étrangers existants;
- Établissement d'un profil des entreprises nationales et de liens bilatéraux avec des pays exportateurs de capitaux dans lesquels se trouvent des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, grâce à des programmes de promotion (séminaires et visites de groupes) et des actions de promotion ciblées (programmes de délégués);
- Services consultatifs (politique, stratégies et plans d'action en matière d'investissements) destinés aux centres pour l'investissement direct étranger et l'externalisation;
- Stages de formation sur les outils et les méthodes d'investissement;
- Promotion des alliances d'entreprises par les centres de sous-traitance en vue de faciliter les partenariats de sous-traitance et l'externalisation;
- Organisation et promotion de forums de l'investissement.

Élément de programme D.5. Activités de renforcement des capacités agro-industrielles

Description générale

D.17. Les services offerts dans le cadre du présent élément de programme englobent diverses activités d'assistance technique et de transmission des procédés dans les domaines suivants:

- a) Prestation d'un appui et de conseils aux organes de décision publics et privés concernant les possibilités de développement technico-économique pour renforcer le secteur agro-industriel (alimentation, cuir, textile, bois et machines agricoles);
- b) Renforcement des capacités aux niveaux institutionnel et industriel en vue d'accroître la productivité industrielle et d'améliorer la compétitivité du secteur agro-industriel;
- c) Soutien des agro-industries traditionnelles pour accroître leur productivité et améliorer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales;
- d) Participation aux travaux d'organisations internationales et d'organismes à activité normative, à la promotion de la recherche sur des produits prioritaires ou novateurs, à l'élaboration de manuels de formation et de référentiels sur les techniques et procédés agro-industriels, et à la diffusion d'informations sur les agro-industries nécessaires à la prise de décisions.

Objectif: Consolider les liens en amont et en aval des agro-industries	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse des coûts de production. • Nombre de nouveaux produits conçus ou élaborés. • Pourcentage de sous-produits traités.
Renforcement des capacités en matière d'hygiène et de sécurité alimentaires grâce à l'adoption, dans l'industrie alimentaire, de bonnes pratiques d'hygiène et de systèmes d'analyse des risques et de contrôle aux points critiques, et à la mise en place de systèmes de sécurité alimentaire fondés sur l'analyse et la prévention des risques ainsi que sur le principe de la traçabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prestataires de services d'appui renforcés.

Produits

- Prestation d'un appui et de services consultatifs aux organismes publics, organismes professionnels et fabricants;
- Enseignement et formation professionnels, et création et/ou renforcement d'organismes d'appui à l'industrie et de centres d'information;
- Assistance aux entreprises aux fins de l'adoption de technologies perfectionnées;
- Séminaires, ateliers, rapports internationaux, publications et autres contributions de forum mondial pertinentes.

Élément de programme D.6. Groupements des PME à vocation exportatrice et responsabilité sociale des entreprises

Description générale

D.18. S'ouvrir l'accès aux marchés mondiaux est dans l'économie mondiale contemporaine un aspect important de la compétitivité et cela pose des problèmes aux PME qui, fonctionnant de manière isolée, éprouvent des difficultés à s'intégrer dans les échanges mondiaux et à avoir accès aux marchés d'exportation en expansion rapide. Toutefois, en créant des réseaux ou groupements d'exportation de PME, souvent dans le cadre d'alliances de PME plus vastes existantes, il est possible de promouvoir des actions conjointes visant à améliorer la compétitivité des exportations.

D.19. Les petites et moyennes entreprises éprouvent aussi des difficultés à se conformer aux normes élevées régissant les marchés internationaux, notamment les normes sociales et environnementales de plus en plus strictes. Le respect affiché de ces normes peut faciliter l'accès aux marchés, tandis que le non-respect peut constituer un obstacle non tarifaire réel. Dans les pays en développement, les PME ont besoin d'appui pour comprendre et respecter les stratégies de responsabilité sociale d'entreprise suivies par les grandes sociétés afin de pouvoir participer aux chaînes de valeur mondiales et de tirer ainsi parti des avantages du commerce international.

<i>Objectif</i> : Améliorer l'accès des PME aux marchés mondiaux.	
<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Amélioration du potentiel d'exportation des groupements de PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant amélioré la politique et le cadre juridique en matière d'appui aux groupements d'exportation et des réseaux à vocation commerciale. • Nombre et résultats des programmes d'appui aux groupements d'exportation. • Indicateurs de performance en termes de gains de productivité issus des exportations au niveau des entreprises (par exemple progression des ventes, des exportations, des parts de marché).
Sensibilisation et amélioration des capacités d'adaptation des PME en ce qui concerne le respect des normes économiques, sociales et environnementales exigé dans les chaînes de valeur mondiales	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes appuyant les PME dans le cadre des programmes concernant la responsabilité sociale d'entreprise et les partenariats d'entreprises. • Nombre de programmes de partenariats d'entreprises mis en œuvre et nombre de PME bénéficiant de mesures de soutien en matière de responsabilité sociale d'entreprise et de partenariats d'entreprises. • Indicateurs de performance en termes de gains de productivité issus des exportations au niveau des entreprises (par exemple progression des ventes, des exportations, des parts de marché).

Produits

- Ateliers et voyages d'étude destinés à sensibiliser les décideurs et les fabricants;
- Séminaires et stages de formation à l'intention des institutions afin de mettre celles-ci en mesure de fournir aux PME les informations et les services requis;
- Conseils aux décideurs et aux institutions du secteur privé;
- Projets pilotes destinés à démontrer le mode de fonctionnement des groupements d'exportation et l'application des principes de la responsabilité sociale d'entreprise;
- Outils à utiliser par les organismes d'appui et les PME pour mettre en place et faire fonctionner des groupements d'exportation et adopter les principes de la responsabilité sociale d'entreprise;
- Publications et exposés destinés à diffuser les leçons tirées de projets individuels et à améliorer les pratiques utilisées.

Élément de programme D.7. Renforcement de l'infrastructure dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et de l'évaluation de la conformité

Description générale

D.20. Il faut donner aux pays en développement les moyens d'élaborer, de diffuser et de respecter les normes. ISO 9000, ISO 14000 et HACCP sont des normes définissant des systèmes que les exportateurs doivent mettre en place s'ils veulent accéder à de nombreux marchés étrangers. Destinée à procurer des informations sur l'origine d'un produit, l'exigence de traçabilité devient également une question importante dont les producteurs doivent tenir compte pour avoir accès à certains marchés régionaux et mondiaux. Les

fabricants des pays en développement qui doivent élaborer des systèmes au niveau de l'entreprise afin de satisfaire à ces nouvelles normes de gestion, auront besoin d'une assistance considérable pour se doter des capacités nécessaires. Il est outre urgent de mener des actions de sensibilisation à cette question au niveau mondial et de partager les connaissances requises.

D.21. Par ailleurs, les produits arrivant sur les marchés mondiaux doivent être testés à l'aune des normes internationales et des exigences relatives à l'évaluation de la conformité. Toutefois, c'est le fabricant du pays en développement ayant mis le produit sur le marché qui doit prouver la conformité aux normes. À cette fin, les pays en développement doivent se doter de laboratoires d'essai capables de vérifier si les produits et les échantillons répondent aux normes internationales. De plus, pour permettre la fabrication de précision et satisfaire aux exigences de qualité rigoureuses, les pays en développement et les pays à économie en transition ont besoin d'une infrastructure métrologique bien développée qui comprenne des installations d'étalonnage permettant d'établir des chaînes de mesure et de traçabilité conformes au système international d'unités. Pour pouvoir fournir la preuve de conformité, les pays en développement devraient disposer du cadre institutionnel et juridique qu'exigent la normalisation, la métrologie, les essais et le contrôle de la qualité.

D.22. La dernière phase de la politique environnementale des pays en développement est axée sur les produits et non sur les processus de production. Il existe notamment de plus en plus de normes concernant des questions telles que l'efficacité énergétique des produits consommant de l'énergie (par exemple, les moteurs électriques et les appareils ménagers), l'utilisation de substances chimiques et matières toxiques ou dangereuses dans les produits et la recyclabilité des produits. Dans l'optique plus générale des entreprises des pays en développement qui manquent: a) d'informations sur les normes énergétiques et environnementales susceptibles d'être appliquées sur des marchés importateurs; b) de moyens de satisfaire aux nouvelles normes définies par les marchés importateurs; et c) de l'infrastructure nécessaire pour assurer et attester la conformité à ces normes, l'ONUDI s'attache de plus en plus à fournir à ces entreprises une assistance qui leur permette de se conformer aux nouvelles normes énergétiques et environnementales et d'attester cette conformité.

Objectif: Renforcer les capacités nationales dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et de l'évaluation de la conformité.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Renforcement des capacités des organismes de normalisation, compte tenu des accords de l'OMC relatifs aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de normes réglementaires adoptées. • Nombre accru de pays participant à des activités normatives au niveau mondial.
Renforcement des capacités des laboratoires en matière d'échantillonnage des matériaux à inspecter, d'essai des produits et de métrologie industrielle et légale.	<ul style="list-style-type: none"> • Demande accrue des entreprises pour les services de laboratoire. • Augmentation du nombre de laboratoires disposant de moyens d'étalonnage modernisés.
Renforcement des capacités des organismes d'accréditation des laboratoires d'essai et des organismes de certification.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes d'accréditation reconnu par l'IAF et l'ILAC. • Nombre d'accords de reconnaissance mutuelle signés.
Développement des capacités pour le respect de la réglementation relative à la traçabilité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ou secteurs disposant de systèmes de traçabilité éprouvés.
PME capables de satisfaire aux normes énergétiques et environnementales et aux réglementations techniques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de normes diffusées. • Nombre de PME respectant les nouvelles normes énergétiques et environnementales.

Produits

- Prestation de services consultatifs aux organismes de normalisation, de métrologie, d'essai et de contrôle de la qualité;
- Soutien consultatif en vue du renforcement des capacités normatives et d'une plus grande participation à l'élaboration des normes internationales;
- Services consultatifs techniques, matériel et formation pour mettre à niveau les laboratoires de métrologie et d'essai en vue de prouver la conformité des produits aux normes et aux réglementations techniques;
- Conseils et formation en matière de mise en place d'une infrastructure nationale en matière d'accréditation et de certification;
- Promotion d'arrangements de reconnaissance mutuelle et de mécanismes d'évaluation par les pairs, établissement de structures d'évaluation de la conformité reconnues et capables de soutenir les exportations;
- Prestation de services consultatifs en vue d'une plus grande conformité des processus de production aux normes environnementales et énergétiques et aux réglementations techniques;
- Services consultatifs en matière de renforcement des capacités pour améliorer le respect des accords de l'OMC relatifs aux obstacles techniques au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires;
- Directives, méthodes et logiciels pour améliorer les moyens de surveillance et accroître la compétitivité.

Élément de programme D.8. Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats

Description générale

D.23. Les différents éléments techniques du grand programme D seront mis en œuvre à des degrés et dans des combinaisons variables dans toutes les régions visées par les activités de coopération technique de l'ONUDI. Le présent élément de programme servira à orienter ces activités conformément aux besoins nationaux et aux mesures concertées convenues au titre des bilans communs de pays, établis pour les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à en optimiser l'impact par la fourniture de différents services de soutien sur le terrain, et à contribuer à la mobilisation de fonds et à la mise en place de partenariats interinstitutionnels et de projets conjoints.

D.24. Au cours de l'exercice biennal, les efforts de mobilisation de fonds viseront à élargir le champ d'activité du fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités commerciales, établi à la Conférence internationale sur le financement du développement, à augmenter les contributions à ce fonds et à accentuer encore la coopération thématique avec certains pays donateurs et l'Union européenne dans ce domaine prioritaire. Une attention particulière sera également accordée à l'augmentation du financement des bureaux de promotion des investissements et de la technologie par les pays dans lesquels ils se trouvent et aux activités de promotion des investissements et de la technologie en général.

D.25. On se propose en outre de mieux intégrer les activités du réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie dans les éléments relatifs à l'investissement et à la technologie, en particulier dans le cadre de la prochaine génération de programmes intégrés qui devrait mettre à profit plus systématiquement le vaste potentiel de ce réseau. On s'attachera en particulier à promouvoir dans les pays en

développement les possibilités qui s'offrent dans le cadre de ces programmes intégrés ou en liaison avec ces programmes, et notamment ceux qui privilégient le développement des capacités commerciales et la mise à niveau de secteurs ou d'entreprises. Des forums des investissements très spécialisés et d'autres manifestations de grande envergure sont prévus par et en coopération avec le réseau afin d'accroître le flux d'investissements et de technologie vers les pays en développement. Les banques de données en ligne et les dispositifs partenaires de courtage de UNIDO Exchange seront élargis et davantage intégrés dans les travaux du programme relatif aux investissements et à la technologie et du réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie, ce qui contribuera dans une mesure non négligeable à l'intégration des activités relevant de différents programmes et à l'amélioration de leur efficacité et leur impact.

D.26. On trouvera ci-après une description détaillée des activités prévues dans les régions visées par le grand programme:

a) **Afrique:** L'augmentation et la diversification des exportations sont considérées comme essentielles pour la croissance économique et industrielle de l'Afrique. À cet égard, les initiatives de l'ONUDI sont indispensables pour doter la région des moyens d'améliorer sa compétitivité, de se conformer aux règles et normes internationales et de veiller également à ce que les entreprises soient en mesure d'accéder aux marchés. Les capacités de la région à améliorer sa compétitivité accusent une tendance positive lente mais constante. À cet égard, la stratégie du NEPAD et le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique garantiront que les activités de coopération technique de l'ONUDI aideront à promouvoir l'intégration régionale et la coopération en vue de l'accès au marché et de la création de l'environnement nécessaire pour attirer des investissements étrangers. Le programme favorisera l'intégration des communautés économiques régionales pour faciliter l'accès aux marchés, développer le commerce électronique et aider les pays bénéficiaires à diversifier leur base d'exportations. Le programme contribuera à la réduction des obstacles au commerce et à l'investissement direct étranger, à l'action d'harmonisation des politiques industrielles, commerciales et technologiques et à la conformité aux normes industrielles et environnementales et au respect de ces normes.

b) **Pays arabes:** Dans les pays de la *sous-région de Méditerranée orientale*, certains sous-secteurs industriels et entreprises locales susceptibles de développer un potentiel d'exportation adéquat doivent faire l'objet de restructurations profondes. Il faudrait éventuellement aussi mettre au point de nouvelles technologies et applications novatrices compétitives, en particulier en ce qui concerne les entreprises de plus en plus axées sur les exportations. En outre, il faut faire des efforts pour encourager l'entrepreneuriat et les investissements, ce qui permettra d'instaurer une croissance durable mais exigera un environnement macro-économique stable et des marchés concurrentiels et libéralisés. Dans une approche judicieuse du développement et des réformes économiques, les pouvoirs publics jouent, en coopération avec les entreprises, un rôle de premier plan dans l'instauration de l'environnement nécessaire au développement du commerce et de l'industrie. Les interventions de l'ONUDI s'orienteront vers les activités relatives au renforcement des capacités de production et d'exportation, notamment la promotion des investissements et de la technologie, les programmes de partenariat d'entreprises, les groupements d'exportation de PME, l'innovation et la diversification des produits pour un meilleur accès aux marchés. L'ONUDI encouragera en outre le renforcement des capacités en vue de l'accès aux marchés et de l'évaluation de la conformité en fournissant des services dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais, de la gestion de la qualité, de l'accréditation et de la certification.

Les politiques nationales et les opérations internationales des entreprises locales de la *sous-région du Golfe* doivent jouer un rôle central dans la détermination du modèle de mondialisation dans la région. Dans certains pays et sous-secteurs, les investissements directs étrangers seront d'une importance cruciale. D'autres formes de participation pourraient mieux convenir dans d'autres situations, et avoir davantage de succès, comme la constitution de coentreprises, l'exploitation de technologies sous licence et les arrangements contractuels en matière de technologie, de marketing et d'autres services. Les pays du Golfe doivent également faire en sorte que les exportateurs potentiels disposent des

moyens de production nécessaires, aient notamment accès à des sources de financement et utilisent des technologies de production "appropriées". Les services d'appui essentiels pourraient grandement aider les entreprises des États du Golfe à satisfaire aux normes, exigences et réglementations techniques applicables à leurs exportations, à porter leur productivité et leur compétitivité à un niveau international et à accéder aux marchés extérieurs.

L'objectif global du programme dans cette sous-région consistera à donner aux pays du Golfe les moyens d'améliorer leur productivité et, partant, de leur permettre de concourir sur le marché mondial et de tirer parti des débouchés commerciaux que leur offre le système commercial ouvert et réglementé. À cette fin, le programme portera essentiellement sur trois grandes catégories d'interventions: renforcement des capacités dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, des essais et de l'accréditation en vue de surmonter les restrictions établies par l'OMC, telles que les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires; accroissement de la compétitivité des entreprises des pays du Golfe grâce à l'amélioration de la qualité et de la productivité, et soutien à la mise au point de mécanismes destinés à les aider à accéder aux chaînes et réseaux mondiaux de sous-traitance et d'approvisionnement; et promotion des investissements et de la technologie. Cette action pourrait être reliée aux programmes de développement des PME relevant du programme E ou être considérée comme faisant partie de ces programmes.

Les futures activités de l'ONUDI dans la *sous-région d'Afrique du Nord* tiendront compte des enjeux auxquels devra faire face le secteur industriel local en raison de la mise en place progressive d'ici à 2010 d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne. Celle-ci prévoit la libre circulation de biens manufacturés et la libéralisation progressive du commerce des produits agricoles. Les producteurs et exportateurs des pays arabes d'Afrique du Nord auront besoin de plus en plus d'informations commerciales ainsi que des services d'organismes d'accréditation et de certification, de laboratoires d'essai et d'organismes d'inspection afin de pouvoir opérer et soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation. Les normes et les réglementations techniques appliquées dans ces pays et sur les marchés d'exportation sont des éléments indispensables pour la planification stratégique, la conception de produits, les processus de préparation et d'exploitation et le maintien d'un niveau de qualité acceptable. En même temps, la base d'exportations de tous les pays arabes méditerranéens à l'exception des plus industrialisés reste trop étroite et/ou repose sur des opérations de transformation peu poussées; il faut donc également s'intéresser aux capacités de production de ces pays. L'assistance technique de l'ONUDI vise à répondre de manière cohérente à deux problèmes majeurs étroitement liés: la facilitation des échanges et l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales. Les interventions de l'ONUDI auront donc pour objectif la modernisation et la réforme des secteurs industriels prioritaires (textile, aliment, cuir) par l'intermédiaire de programmes de mise à niveau et le renforcement des capacités des organismes locaux pour faciliter l'expansion compétitive des échanges (création de groupements d'exportation et de services de contrôle de la qualité, de métrologie, de normalisation et de certification).

Dans les *pays arabes les moins avancés*, l'ONUDI portera une attention particulière aux PME, à la promotion des flux d'investissements et de technologie vers les secteurs productifs, au développement de l'entrepreneuriat (en particulier rural et féminin), à la création de réseaux et de groupements efficaces de PME et au renforcement des agro-industries et des industries connexes.

c) *Asie et Pacifique*: La région a l'un des taux de croissance les plus élevés au monde ce qu'elle doit essentiellement à l'industrialisation et au commerce international. Au cours des dernières décennies, les parts des secteurs industriel et des services dans le produit intérieur brut total de la région ont sensiblement progressé, pendant que la part du secteur agricole baissait. En 1960, 75 % de la population active d'Asie travaillaient dans le secteur agricole; proportion qui est tombée à 62 % jusqu'en 1990. Au cours de la même période, la proportion de personnes employées dans l'industrie est passée de 15 % à 21 %.

Toutefois, le rythme du développement industriel et de la libération des échanges varie considérablement d'un pays à l'autre de la région en raison de facteurs comme les inégalités en matière d'offre et de qualité des ressources, de taille des marchés nationaux, de situation géographique, de ressources humaines et de politique officielle. De nombreux pays en développement de la région, en particulier les pays les moins avancés et les pays insulaires du Pacifique, n'ont pas pu tirer parti des avantages de la mondialisation et de la libération des échanges, du fait principalement de la compétitivité insuffisante de leurs produits d'exportation sur les marchés mondiaux. Les investissements tant locaux qu'étrangers font en outre gravement défaut dans de nombreux pays en développement. Ces pays ont un besoin urgent d'assistance technique afin de pouvoir renforcer leurs capacités commerciales et de promotion des investissements et d'améliorer la qualité de leurs produits d'exportation pour qu'ils puissent participer effectivement aux échanges internationaux et avoir accès aux marchés mondiaux. Les programmes concernant notamment la mise en place ou le renforcement d'une infrastructure dans les domaines de la normalisation, de la métrologie et de la certification, la gestion des chaînes d'approvisionnement, la création de réseaux d'information, le renforcement des organismes d'investissement, le cadre réglementaire de la promotion des investissements et du développement et du transfert technologiques constitueront les principaux domaines d'action dans ces pays.

d) **Amérique latine et Caraïbes:** Dans cette région, les éléments relatifs au renforcement des capacités de production et d'exportation, c'est-à-dire la promotion des investissements et de la technologie, le développement du secteur privé et les agro-industries, seront d'une importance particulière pour les pays andins et les pays d'Amérique centrale. Les mêmes groupes de pays profiteront également de services techniques relatifs à la capacité d'accéder aux marchés et d'évaluer la conformité grâce à la mise en œuvre des éléments de programme touchant à la compétitivité industrielle et aux services commerciaux.

e) **Europe et NEI:** Dans les pays en développement et les pays à économie en transition d'Asie centrale et du Caucase, la promotion des investissements directs étrangers dans le secteur manufacturier est importante pour créer des emplois. Il faut aider les organismes d'investissements nationaux et donner des conseils sur la manière de créer les cadres réglementaires susceptibles d'attirer des investissements directs étrangers.

D.27. L'ONUDI continuera d'étendre le programme régional sur la prévision technologique, lequel assure des services très sollicités dans la région pour appuyer l'élaboration des politiques et de stratégies technologiques, qui guident la mise en place d'une infrastructure technologique, et fournit aux entreprises des moyens d'incitation et une assistance en matière de gestion et de transfert des technologies afin d'en améliorer la compétitivité.

D.28. Le programme régional visant à améliorer la productivité et la qualité des services électroniques sera encore étendu. Ce programme encourage le recours aux technologies de l'information et de la communication en vue de permettre aux entreprises, en particulier les PME, de se préparer à la cyberéconomie et d'améliorer leur compétitivité.

D.29. Afin d'aider les entreprises de la région à participer aux chaînes de valeur mondiales et à accéder aux marchés d'exportation, l'ONUDI devrait lancer un programme régional de promotion du principe de responsabilité sociale d'entreprise en tant que notion économique et de gestion susceptible d'améliorer non seulement les profits mais aussi l'impact des entreprises sur l'environnement et la société.

Objectif: Optimiser les résultats des programmes et projets exécutés au titre du grand programme D grâce à l'utilisation du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI et du service de mobilisation de fonds ainsi qu'à la coopération et à la coordination avec les organismes des Nations Unies sur la base des bilans communs de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des accords de coopération que l'ONUDI a conclus avec d'autres organismes.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Gains d'efficacité dans l'élaboration des programmes et projets de l'ONUDI là où des bureaux extérieurs ou comptoirs de l'Organisation sont établis.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de projets de coopération technique nationaux et régionaux approuvés.
Demande accrue de services de l'ONUDI dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de demandes concernant des projets susceptibles d'être financés et exécutés. • Augmentation du volume des activités exécutées par l'ONUDI au niveau des pays.
Coopération accrue entre les pays de la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes, projets et politiques aux niveaux régional et sous-régional.
Mise à disposition de fonds suffisants pour l'exécution des programmes et projets relevant du grand programme D.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du montant des fonds extrabudgétaires affectés à ces activités.

Produits

- Coordination entre le Siège de l'ONUDI et le réseau des bureaux extérieurs;
- Services d'appui sur le terrain pour la formulation et la mise en œuvre des programmes et des projets;
- Allocation des ressources provenant des donateurs aux projets conformément aux accords passés avec les bailleurs de fonds.

GRAND PROGRAMME E. RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Description générale

E.1. La réduction de la pauvreté est un objectif partagé par l'ensemble de la communauté internationale. La Déclaration du Millénaire énonce l'objectif de réduire de moitié la proportion des pauvres (personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour) dans le monde pour la faire passer d'ici à 2015 de 29 % à 14,5 % du total de la population dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (objectif 1 du Millénaire). Un objectif étroitement lié de cette Déclaration est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie (objectif 7 du Millénaire). Répondant à ce défi, le présent grand programme mettra l'accent sur l'appui que l'ONUDI apporte aux pays qui tardent à se rapprocher de l'objectif de la Déclaration du Millénaire relatif à la réduction de la pauvreté.

E.2. Tout en étant conscient du problème que pose la pauvreté en milieu urbain, c'est le développement rural et le développement régional équilibré en général, qui doivent être considérés comme des éléments clefs de stratégies de lutte contre la pauvreté et de création d'activités productives offrant des sources de revenus et des possibilités d'emploi pour les pauvres. La transition dynamique de la production agricole à la production industrielle est l'un des principaux moteurs des mutations économiques et techniques et ouvre souvent la voie de sortie de la pauvreté. Dans ce contexte, la diversification vers des activités rurales non agricoles, fondées au départ sur la transformation des ressources agricoles, est d'une importance cruciale. La promotion de modes de développement industriel décentralisés peut trouver son origine dans l'exode rural, créer des emplois dans les zones rurales, réduire les disparités régionales en matière de revenus et servir à combattre la pauvreté à ses origines. Il faut par conséquent s'attacher à mettre en place et à renforcer les capacités productives par le biais de micro-, petites et moyennes entreprises, processus dans lequel les femmes jouent un rôle important. L'enjeu majeur est de stimuler les capacités productives rémunératrices en vue de promouvoir des marchés locaux viables, comme tremplin vers des activités d'exportation à un niveau d'abord régional puis à terme mondial.

E.3. Dans ce contexte, la fourniture d'une énergie économique pour les activités productives et la formation de revenu ainsi que l'approvisionnement en eau salubre pour l'usage humain et commercial sont essentiels.

E.4. Les pays d'Afrique et les pays les moins avancés continuent surtout d'avoir le plus grand besoin d'un appui international pour réduire la pauvreté généralisée et enclencher un processus de croissance durable. Sans une assise industrielle forte, les pays africains en général et les pays les moins avancés en particulier resteront désavantagés et tributaires du prix en baisse des ressources naturelles et d'économies essentiellement rurales et agricoles. S'ils n'exploitent pas les possibilités de croissance à long terme qu'offre le développement industriel, ces pays seront incapables d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

E.5. Le développement agricole joue notamment un rôle important en favorisant les modifications structurelles si nécessaires pour ouvrir aux pays pauvres la voie d'une croissance économique soutenue. Plus que tout autre secteur productif, l'industrie offre un cadre propice à l'esprit d'entreprise, favorise l'investissement des entreprises, stimule le progrès et le dynamisme techniques, améliore les compétences, crée des emplois qualifiés et, par des liens intersectoriels, jette les bases de la croissance de l'agriculture et des services. Tous ces facteurs contribuent à une amélioration soutenue de la productivité, seul moyen d'enrayer la pauvreté et de contribuer à accroître le niveau de vie dans les pays pauvres. En résumé, les pays en développement seront incapables de réduire durablement la pauvreté si des installations de production compétitives ne sont pas mises en place, si des capacités de stimulation de l'offre ne sont pas créées, si l'esprit d'entreprise national n'est pas stimulé et mis en contact avec les flux financiers et technologiques internationaux.

E.6. La réponse de l'ONUDI au défi mondial de la pauvreté, définie dans le cadre de programmation à moyen terme pour 2004-2007 et dans la stratégie d'entreprise de l'ONUDI, attribue un rôle clef au renforcement des capacités productives locales dans un processus de croissance partant de la base, tiré par le secteur privé et stimulé par les PME, en particulier dans le secteur des agro-industries. On proclame ainsi dans la stratégie d'entreprise de l'ONUDI:

“Promouvoir les petites et moyennes entreprises est essentiel pour favoriser les activités économiques. Cela est particulièrement vrai dans le cas des pays agricoles d'Afrique et des pays les moins avancés, où vivent la plupart des pauvres de la planète et où la création d'un secteur agro-industriel composé de PME contribuerait à la réduction de la pauvreté ... Les petites entreprises sont le ferment de l'entrepreneuriat, qui est crucial pour promouvoir la productivité.”

Et comme on l'énonce dans le cadre de programmation à moyen terme pour 2004-2007:

“Un secteur privé dynamique – avec des entreprises qui investissent, créent des emplois et améliorent la productivité – favorise la croissance et offre des perspectives aux pauvres. Dans les pays en développement et ceux à économie en transition, ce sont les entreprises locales – petites et moyennes (PME) – qui assurent l'essentiel de l'activité économique.”

E.7. Dans les pays en développement, on trouve d'une part des PME modernes qui doivent être soutenues pour devenir des entreprises efficaces et concurrentielles. Ces entreprises peuvent grandement améliorer leur productivité et leur potentiel de croissance si elles travaillent en réseau avec d'autres sociétés pour faire face à des problèmes communs et réaliser des économies d'échelle et de gamme. Ces pays comptent d'autre part un nombre incalculable de microentreprises, la plupart dans le secteur informel, qui fournissent des emplois aux pauvres et notamment aux femmes. Suivant qu'elles bénéficient ou non d'un appui de base en matière entrepreneuriale, technique et de gestion, ces microentreprises continueront à stagner ou s'engageront dans la voie du progrès et de la croissance.

E.8. Conformément à l'orientation stratégique exposée ci-dessus, le grand programme E comprend les éléments suivants: E.1 (Cadre favorable et appui institutionnel aux PME), E.2 (Promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin), E.3 (Regroupement de PME), E.4 (Développement des agro-industries), E.5 (Exploitation de l'énergie rurale à des fins productives), E.6 (Réduction de la pollution industrielle de l'eau au profit des collectivités pauvres) et E.7 (Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

E.9. L'orientation et la gestion de ce grand programme seront assurées par les directeurs principaux et les directeurs compétents, selon le cas. Elles porteront sur la supervision technique et administrative et se rapporteront à la fourniture de directives internes aux fonctionnaires de l'ONUDI ainsi qu'à la promotion externe des activités de l'Organisation.

Objectif général

E.10. L'objectif général du grand programme consiste à stimuler la croissance économique, à créer des emplois, à générer des revenus et à réduire les disparités économiques et sociales en encourageant l'entrepreneuriat visé par le secteur privé.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
43,3	20,1	63,4	Dépenses de personnel	11 538 181	2 638 425	14 176 606
			Consultants	131 310		131 310
			Réunions	102 050		102 050
			Voyages autorisés	241 960		241 960
			Dépenses de fonctionnement	96 210		96 210
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	6 550 500		6 550 500
			Total (dépenses) (montants bruts)	18 660 211	2 638 425	21 298 636
Coopération technique (extrabudgétaire)		20 045 000	Recettes	(57 900)		(57 900)
			Total (ressources) (montants nets)	18 602 311	2 638 425	21 240 736
			Total (ressources) (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			41 285 736

Élément de programme E.1. Cadre favorable et appui institutionnel aux PME

Description générale

E.11. Il faut un cadre et des interventions institutionnelles pour exploiter pleinement les possibilités d'améliorer la performance économique qu'offrent l'entrepreneuriat et notamment les PME. Le cadre offre toutefois souvent des conditions défavorables aux PME, du fait généralement de politiques qui ne visent pas spécifiquement les PME (politiques fiscale et sociale, par exemple) et de réglementations complexes. L'objet du présent élément de programme est de donner aux pays les moyens de définir un cadre cohérent favorable aux PME et lié à des objectifs économiques et sociaux plus vastes, de suivre les besoins du secteur des PME et l'impact des différentes mesures d'appui, et de générer de façon systématique des informations destinées à appuyer la formulation de politiques efficaces. L'appui vise également à créer et/ou à renforcer une infrastructure institutionnelle appropriée pour la formulation et la mise en œuvre de stratégies applicables aux PME, et à étendre l'accès aux services d'informations commerciales et de développement aux PME dans une perspective de développement des débouchés.

Objectif: Améliorer l'environnement et le cadre institutionnel offerts aux PME.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Renforcement de la capacité des organismes des secteurs public et privé à formuler et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'appui nationaux et régionaux pour favoriser le développement des PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques, de stratégies et de programmes d'appui nationaux et régionaux efficaces acceptés et/ou adoptés par les pouvoirs publics pour promouvoir le développement des PME.
Cadres réglementaires (lois, procédures administratives) en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et types de nouvelles lois et de procédures facilitatrices adoptées.
Services viables d'informations commerciales et de développement proposés par les institutions privées et publiques (conseil commercial, services d'orientation, établissement de dossiers de prêt et formation, par exemple).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME utilisant et tirant profit des services d'informations commerciales et de développement.

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Accès facile et économique des PME à des services d'informations déterminés par la demande et d'appui.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PME utilisant les services fournis par les centres multiservices et les points d'accès aux TIC établis en zone rurale.

Produits

- Ateliers, séminaires et voyages d'étude en vue de fournir des informations et de dispenser une formation aux agents des services publics et de leurs partenaires institutionnels (des secteurs public et privé), pour leur permettre de formuler, de mettre en œuvre et de contrôler des politiques et des programmes en faveur des PME efficaces;
- Conseil et appui aux institutions publiques et privées en vue de créer des mécanismes de consultation entre les secteurs public et privé pour améliorer le dialogue entre les organisations représentatives du secteur des entreprises et les organismes publics, et de rendre les organisations représentatives du secteur plus aptes à participer activement au dialogue stratégique;
- Conseils et actions de formation à l'intention des agents de la fonction publique sur les questions de principe ou processus spécifiquement liés à la mise en place d'un environnement et d'un cadre institutionnel favorables aux PME;
- Publications et présentations sur les expériences tirées de ces interventions en vue de diffuser les enseignements et les meilleures pratiques en ce qui concerne un environnement et un cadre institutionnel propices à l'action en faveur des PME;
- Projets pilotes destinés à démontrer l'utilité et l'impact de programmes tels que ceux qui encouragent les prestataires à fournir aux PME des services d'informations commerciales et de développement orientés vers la demande et présentant un bon rapport coût/efficacité, ou ceux qui aident les institutions à élaborer des plans de travail pour mettre en place des centres multiservices nationaux et des points d'accès aux TIC ruraux, viables et opérationnels, qui offrent aux PME des services d'informations commerciales et des services TIC;
- Outils et documentation aidant les institutions publiques et privées à promouvoir efficacement l'instauration d'un environnement favorable aux PME.

Élément de programme E.2. Promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin

Description générale

E.12. On compte dans les zones rurales jusqu'à deux milliards de pauvres, dont 60 % de femmes et jeunes filles qui doivent, pour diversifier les sources de revenus de leur ménage, se livrer à des activités économiques non agricoles plus rémunératrices afin de sortir de la pauvreté. L'objet du présent élément de programme consiste à contribuer à renforcer l'esprit d'entreprise et les compétences techniques des chefs d'entreprise et notamment des femmes chefs d'entreprise dans les zones rurales, en renforçant les organismes d'appui et les prestataires de services, et à améliorer l'environnement administratif et réglementaire afin d'encourager l'entrepreneuriat parmi les femmes et dans les collectivités rurales.

Objectif: Améliorer les capacités techniques et de gestion des chefs d'entreprise et notamment des femmes chefs d'entreprise en milieu rural.	
Abouissements	Indicateurs de performance
Diffusion de la culture d'entreprise dans les sociétés agraires.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles entreprises.
Amélioration de la performance des entreprises rurales, notamment de celles dirigées par des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Impact au niveau de l'entreprise (emploi, ventes et productivité par exemple).
Augmentation du nombre de programmes d'auto-assistance au niveau des communautés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes de la société civile créés ou renforcés. • Nombre et type de programmes d'auto-assistance mis en œuvre.
Approches et méthodes efficaces de promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin reprises ailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays dans lesquels les approches et les méthodes de l'ONUDI destinées à promouvoir l'entrepreneuriat rural et féminin sont appliquées.

Produits

- Programmes de formation et amélioration des outils et des méthodes permettant aux organismes d'appui d'entreprendre des programmes de développement des capacités techniques et de l'entrepreneuriat;
- Programmes de formation et conseils pour permettre aux organisations de la société civile opérant au niveau communautaire d'assurer la défense des droits et d'exploiter des services d'appui à l'entreprise d'une façon auto-suffisante;
- Programme d'information et de formation pour sensibiliser les autorités des communautés provinciales et rurales à la nécessité de réduire les barrières sociales et administratives entravant la création et l'exploitation des microentreprises et des petites entreprises;
- Amélioration des méthodes et des outils de promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin;
- Projets pilotes destinés à démontrer l'utilité et l'impact des programmes de formation à l'entrepreneuriat rural et féminin.

Élément de programme E.3. Regroupement de PME

Description générale

E.13. Les PME sont des éléments indispensables pour tout système économique équilibré et une source importante de biens essentiels, d'emplois productifs et de revenus pour les pauvres. Leur croissance est toutefois freinée dans les pays en développement par un certain nombre d'obstacles qui résultent de leur isolement fonctionnel par rapport à d'autres entreprises ou organismes d'appui. Une stratégie de regroupement peut aider les PME à surmonter ces difficultés et profiter d'avantages compétitifs hors de portée d'une entreprise isolée. L'objet du présent élément de programme est d'aider à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies et des initiatives de regroupement visant à promouvoir des systèmes économiques locaux dans lesquels les entreprises peuvent travailler en réseau, compléter leurs capacités et élargir leur accès aux ressources et aux marchés, dans le cadre d'un environnement institutionnel favorable. Des programmes de formation au renforcement des capacités sont en outre proposés aux institutions publiques,

associations du secteur privé et autres organismes concernés, notamment des activités de coopération entre groupements.

Objectif: Améliorer la performance des groupements de PME.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Renforcement de la capacité des institutions publiques, des associations commerciales ou d'autres organismes à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de regroupement et de mise en réseau de PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives de regroupement et de mise en réseau de PME dans les pays en développement.
Constitution accrue des réseaux de PME et intensification des liaisons verticales entre PME et grandes entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réseaux de PME et niveau d'intégration dans des groupements. • Nombre de liaisons verticales.
Renforcement des capacités des associations de PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations de PME renforcées.
Amélioration de la compétitivité des PME regroupées.	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de performance au niveau de l'entreprise.

Produits

- Programmes de formation sur mesure et projets pilotes pour aider les responsables politiques et les prestataires d'appui aux PME à mesurer et démontrer l'impact des initiatives de regroupement de PME;
- Programmes de formation en vue de former des spécialistes dans le domaine des méthodes et des expériences relatives au regroupement et à la mise en réseau de PME; possibilités d'apprentissage en commun pour représentants de groupements et intermédiaires des pays en développement;
- Méthodes et outils opérationnels d'appui à la mise en œuvre d'initiatives de regroupement eu égard en particulier à la lutte contre la pauvreté;
- Publications et présentations, à des fins de promotion, des enseignements et des meilleures pratiques portés à la connaissance des responsables politiques et d'éventuels prestataires d'appui en ce qui concerne les avantages des politiques et des méthodes de regroupement et de mise en réseau de PME.

Élément de programme E.4. Développement des agro-industries

Description générale

E.14. L'élément de programme E.4 propose une assistance technique et des conseils associés à des interventions directes en vue de mettre en place des infrastructures institutionnelles d'appui aux agro-industries, l'objectif essentiel étant d'en améliorer la compétitivité, la flexibilité et la productivité, en particulier dans les zones rurales. Les interventions concernent les produits agricoles primaires et les activités de transformation secondaire correspondantes, l'accent étant mis sur des produits alimentaires (poissons, viandes, produits laitiers, huiles végétales) ou non alimentaires (produits forestiers ligneux ou non ligneux, textiles et vêtements, cuirs et peaux). Un appui technico-économique sera fourni à des entreprises rurales agricoles pilotes, qui permettra de régulariser les flux de production, d'améliorer la qualité des produits, de limiter les déchets, d'utiliser les sous-produits et d'améliorer le conditionnement.

E.15. Grâce à la création de centres régionaux d'excellence dans des domaines comme le traitement des produits alimentaires, le contrôle de la sécurité et de la qualité, le conditionnement, l'étiquetage, les normes d'analyse, le machinisme agricole et l'utilisation des sous-produits, on accroîtra la productivité et l'efficacité,

on améliorera la qualité des produits tout en diminuant le taux de rejet, on utilisera mieux les ressources en augmentant la valeur ajoutée des produits, et on diminuera les pertes après récolte. Service intersectoriel, l'assistance technique visera également à développer le secteur de construction de machines agricoles en mettant en place des centres techniques ruraux consacrés au transfert de technologies ainsi qu'à la réparation et à l'entretien appropriés d'outils agricoles essentiels et de matériel de transformation des produits agricoles dans les zones rurales. L'élément de programme ne s'adresse pas seulement aux agro-industries urbaines, mais concerne aussi fortement les populations agricoles pauvres et marginalisées.

Objectif: Améliorer la compétitivité, la flexibilité et la productivité des agro-industries.	
Abouissements	Indicateurs de performance
Amélioration de l'efficacité de la chaîne de valeur agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises dotées de nouvelles capacités de transformation. • Nombre de personnes formées et actives dans ce secteur. • Diminution des pertes après récolte.
Amélioration des techniques et de l'infrastructure matérielle de transformation des produits agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres techniques ruraux créés et type de services rendus.

Produits

- Création et/ou renforcement de centres régionaux d'excellence pour la transformation des produits agricoles et/ou de centres techniques ruraux;
- Aide technico-économique à des entreprises agricoles rurales pilotes grâce à l'adoption de techniques appropriées ou perfectionnées et à la mise à niveau des compétences;
- Séminaires, ateliers, rapports internationaux, publications et autres contributions appropriées de forum mondial.

Élément de programme E.5. Exploitation de l'énergie rurale à des fins productives

Description générale

E.16. L'énergie est une composante essentielle du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Même si les objectifs du Millénaire pour le développement ne comprennent pas de volet énergétique à part, l'approvisionnement sûr et abordable en énergie est un élément important, sinon indispensable, pour atteindre la majorité des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectif: Développer des services énergétiques modernes au service des activités rémunératrices en milieu rural.	
Abouissements	Indicateurs de performance
Utilisation de services énergétiques modernes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités nouvelles/renforcées. • Amélioration de la qualité et/ou de la quantité de biens ruraux produits.

Produits

- Mise en place dans les communautés paysannes de pompes à eau électriques adaptées;
- Raccordement des écoles des communautés rurales à un miniréseau; mise en place de matériel TIC et de systèmes d'éclairage domestique communautaires;
- Remplacement du bois de chauffage/charbon de bois utilisé pour pourvoir aux besoins énergétiques de base par des sources d'énergie renouvelables et/ou plus efficaces;
- Publication de documents d'information, de livres, de rapports, de brochures, de pages Web; fourniture de services consultatifs et exécution de programmes de formation.

Élément de programme E.6. Réduction de la pollution industrielle de l'eau au profit des collectivités pauvres

Description générale

E.17. Environ un tiers de la population rurale mondiale n'a pas accès à des sources d'eau potable salubres. Il faut considérer que l'élargissement de l'approvisionnement en eau des zones rurales et l'assainissement font partie intégrante d'efforts plus vastes de lutte contre la pauvreté. En règle générale, les campagnards pauvres obtiennent l'eau non en la payant comptant, mais en dépensant du temps et de l'énergie, en particulier les femmes et les jeunes filles, pour aller en chercher. Améliorer l'accès à l'eau potable salubre peut ainsi, avec d'autres mesures, contribuer à accroître la qualité de la vie et à augmenter les revenus en milieu rural.

<i>Objectif:</i> Recourir à des techniques viables d'approvisionnement en eau potable salubre.	
<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Utilisation de dispositifs de filtrage de l'arsenic pour les ménages.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du contenu en arsenic de l'eau potable.
Adoption de techniques de traitement des minerais plus propres dans l'extraction artisanale de l'or.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles de mineurs formées à l'utilisation des techniques propres de traitement des minerais et familiarisées avec les avantages qu'offrent ces techniques. • Quantité de mercure et d'autres substances toxiques persistantes rejetée par unité de produit.

Produits

- Installation dans les ménages de dispositifs appropriés de filtrage de l'arsenic;
- Sensibilisation des communautés pratiquant l'extraction artisanale de l'or aux risques sanitaires de l'exposition au mercure et formation à la réduction de ces risques;
- Réduction de l'emploi de mercure par les petits mineurs d'or et utilisation plus respectueuse de l'environnement des quantités restantes;
- Publication de documents d'information, de livres, de brochures, de pages Web; fourniture de services consultatifs et exécution de programmes de formation.

Élément de programme E.7. Priorités régionales, fonds de mobilisation et partenariats

Description générale

E.18. Les différents éléments techniques du grand programme E seront mis en œuvre à des degrés et dans des combinaisons variables dans toutes les régions visées par les activités de coopération technique de l'ONUDI. Le présent élément de programme servira à orienter ces activités conformément aux besoins nationaux et aux mesures concertées convenues au titre des bilans communs de pays, établis pour les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), à en optimiser l'impact par la fourniture de différents services de soutien sur le terrain, et à contribuer à la mobilisation de fonds et à la mise en place de partenariats interinstitutionnels et de projets conjoints.

E.19. Au cours du prochain exercice biennal, les efforts de mobilisation de fonds pour le grand programme E viseront essentiellement à intensifier la participation des donateurs publics aux activités de l'ONUDI et à en augmenter les contributions. On s'attachera tout particulièrement, en étroite collaboration avec les éléments de programme techniques, à mieux faire comprendre aux donateurs que les activités industrielles peuvent apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les efforts devraient en particulier porter sur le programme conjoint PNUD/ONUDI pour le développement du secteur privé et sur les nouvelles possibilités de mobiliser des fonds sur le terrain et aux sièges des donateurs qu'offre ce programme. L'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (IRCPA) et sa facilité d'appui, pour lesquels on met en place un fonds d'affectation spéciale, constitueront une autre occasion particulière de mobiliser des fonds.

E.20. Au cours de l'exercice biennal, on se propose d'utiliser aussi dans le cadre du programme les possibilités offertes par le réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie, en particulier pour rechercher des partenaires pour des groupements fonctionnant de manière satisfaisante, fort probablement dans le cadre des programmes intégrés. Le réseau peut être un bon moyen de trouver les partenaires qui conviennent, notamment dans le cadre du programme conjoint de développement du secteur privé établi avec le PNUD et qui vise notamment à renforcer l'action du secteur privé. On prévoit d'utiliser également les dispositifs de "UNIDO Exchange", d'une part pour mieux promouvoir les outils et les méthodes de l'ONUDI, et d'autre part pour permettre aux petites entreprises concernées par les programmes de l'Organisation de présenter leurs produits sur le marché mondial.

E.21. On trouvera ci-après une description détaillée des activités prévues dans les régions visées par le grand programme:

- a) **Afrique subsaharienne:** Le développement industriel constitue un élément stratégique essentiel pour surmonter les problèmes économiques de l'Afrique, que le NEPAD a fait sien comme moyen efficace de réduire le chômage, d'augmenter la productivité et d'accroître les biens générateurs de revenus des pauvres. L'assise industrielle reste fragile en Afrique subsaharienne, et la région accuse un retard en matière d'activité manufacturière et en matière de degré et de rythme d'industrialisation.

Avec le lancement du NEPAD et l'adoption de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique (IRCPA), parrainée par l'ONUDI, en tant que volet industriel de la stratégie du NEPAD, les programmes de l'ONUDI soutiendront les initiatives et la coopération aux niveaux national et régional conformément aux priorités sectorielles. Grâce à la méthode de la chaîne de valeur, l'intégration des économies africaines aux réseaux de production d'abord sous-régionaux et, à terme, mondiaux sera appuyée, l'accent étant mis sur la mobilisation pleine et entière du secteur privé et l'établissement de partenariats public/privé.

C'est dans le secteur agro-industriel, dont les filières des produits alimentaires, du cuir, du textile et du bois ont été désignées comme prioritaires par le NEPAD et l'IRCPA, que la région dispose des possibilités les plus intéressantes. Les programmes intégrés de l'ONUDI dans la région contribueront progressivement au renforcement de la productivité et de l'aptitude de ces filières à accroître leur

compétitivité. On s'attachera à promouvoir l'entrepreneuriat, à renforcer les compétences de gestion et techniques, à améliorer la qualité, à appliquer des techniques appropriées et à opérer une diversification vers des activités à plus haute valeur ajoutée.

b) *Pays arabes*: La lutte contre la pauvreté est un défi majeur pour la *sous-région Afrique du Nord et pour les pays arabes les moins avancés*, qui sont fortement tributaires de la création de possibilités d'emploi. Dans la plupart des pays, le chômage constitue un grave problème, notamment chez les jeunes et les personnes éduquées. On s'attachera à promouvoir l'entrepreneuriat (tout particulièrement l'entrepreneuriat féminin et rural), à développer des réseaux de PME horizontaux et verticaux pour créer des emplois et générer des revenus, et à renforcer les agro-industries et les industries connexes.

Les PME joueront un rôle essentiel dans le processus de développement de la sous-région Méditerranée orientale. La grande majorité des entreprises manufacturières de la sous-région entrent dans cette catégorie et constituent la principale source de croissance économique et d'emploi dans le secteur privé. Les pouvoirs publics et le secteur privé de cette sous-région seront appuyés par l'ONUDI dans l'action visant à aider les entreprises à réduire l'écart de performance par rapport à leurs concurrents internationaux. L'ONUDI s'attachera à renforcer les capacités de production dans le secteur manufacturier; à appuyer les agro-industries traditionnelles en vue de stimuler les gains de productivité et d'efficacité et d'en favoriser l'intégration dans les chaînes de valeur; à promouvoir la diversification des moyens de subsistance durables en milieu rural, le développement du secteur privé (tout particulièrement celui des groupements et réseaux de PME) et l'entrepreneuriat féminin et rural.

c) *Asie et Pacifique*: La performance économique varie considérablement dans les pays en développement de la région. En outre, les avantages liés à la croissance économique rapide de la région n'ont pas profité à toutes les couches de la société. Bien que la proportion de pauvres y soit tombée de 34 % à 24 % dans les années 1990, cette région compte encore environ deux tiers des pauvres de la planète. La pauvreté en milieu rural reste un problème important, en particulier dans les pays les moins avancés et la sous-région Asie du Sud, avec près de 500 millions de campagnards pauvres. Le développement des entreprises du secteur privé est par conséquent essentiel. Étant donné que la plupart des économies de la région sont rurales et fondées sur l'agriculture, la promotion d'un secteur agro-industriel efficace et compétitif peut favoriser la croissance, créer des activités rémunératrices pour les pauvres et contribuer à atténuer de nombreux problèmes sociaux. On s'attachera donc à promouvoir des programmes concernant notamment la mise en place d'un cadre favorable et d'un appui institutionnel aux PME, le regroupement de PME, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et rural, la mise en place d'une infrastructure de sécurité alimentaire pour les agro-industries, le développement des compétences et le renforcement des capacités en matière d'application de nouvelles technologies aux ressources agricoles disponibles, et l'appui aux agro-industries traditionnelles pour en renforcer la productivité.

d) *Amérique latine et Caraïbes*: L'élément de programme regroupement et création de réseaux de PME devrait jouer un rôle central dans toute la région, alors que l'élément de programme promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin sera mis en œuvre dans les pays les plus pauvres et dans certaines zones défavorisées des pays plus développés.

e) *Europe et NEI*: Le potentiel de développement du secteur agro-industriel est important dans cette région. Pour assurer la compétitivité sur le marché mondial des produits de l'industrie alimentaire, l'ONUDI fournira une assistance dans le domaine de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires par le biais de projets spécifiques conçus pour pallier les déficiences de différents sous-secteurs de l'industrie alimentaire.

Objectif: Obtenir des résultats optimaux pour les programmes et les projets mis en place au titre du grand programme E en utilisant le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI et son service de mobilisation de fonds; ainsi qu'en assurant la coopération et la coordination avec les autres organismes des Nations Unies par le biais des bilans communs de pays; et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des accords de coopération avec d'autres organismes conclus par l'ONUDI.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Gains d'efficacité dans l'élaboration des programmes et des projets de l'ONUDI là où des bureaux extérieurs ou comptoirs de l'ONUDI sont établis.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de projets de coopération technique nationaux et régionaux approuvés.
Demande accrue de services de l'ONUDI dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de demandes concernant des projets susceptibles d'être financés et exécutés. • Augmentation du volume des activités de l'ONUDI au niveau des pays.
Coopération accrue entre les pays de la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes, projets et politiques aux niveaux régional et sous-régional.
Mise à disposition de fonds suffisants pour l'exécution des programmes et projets relevant du grand programme E.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du montant des fonds extrabudgétaires affectés à ces activités.

Produits

- Coordination entre le Siège et le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDI;
- Services d'appui sur le terrain pour la formulation et la mise en œuvre des programmes et des projets;
- Affectation des ressources provenant des donateurs aux projets conformément aux accords passés avec les bailleurs de fonds.

GRAND PROGRAMME F. PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS

Description générale

F.1. Le grand programme F comprend trois programmes transversaux, qui, se complétant et complétant les autres grands programmes, sont destinés à améliorer la qualité et l'excellence des activités de coopération technique et de forum mondial menées par l'ONUDI. Le programme F.1 vise à promouvoir et à faire avancer les nouvelles technologies dans les entreprises industrielles des États Membres, à tirer parti des services des organisations de la société civile et à s'assurer le concours de ces organisations pour appuyer les travaux de l'Organisation et répondre aux besoins en matière de reconstruction industrielle des sociétés sortant d'une situation de crise. Le programme F.2 est un programme global qui, en combinant les activités de coopération technique avec les activités de forum mondial, met en relief la bonne gestion, la politique et les statistiques industrielles, ainsi que la recherche. Le programme F.3 traite de la dimension régionale des activités de l'ONUDI, mettant l'accent en particulier sur les opérations sur le terrain, y compris la coopération avec d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux comme le PNUD.

F.2. L'orientation et l'encadrement de ce grand programme seront assurés, comme il convient, par les directeurs et les directeurs principaux concernés. Il s'agira d'assurer la supervision technique et l'encadrement, notamment en donnant sur le plan interne des conseils aux fonctionnaires de l'Organisation et en contribuant à promouvoir à l'extérieur les activités de l'Organisation.

Objectif général

F.3. Le grand programme doit permettre à l'ONUDI de se tenir au courant de l'évolution technologique tout en collaborant étroitement avec les organismes bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux et ceux de la société civile afin d'assurer les services de forum mondial et de coopération technique nécessaires sur le terrain. Le programme vise en outre à faire en sorte que l'ONUDI contribue à intégrer les dimensions économique et industrielle à l'action menée dans les pays sortant de situation de crise.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
66,2	97,2	163,4	Dépenses de personnel	20 920 870	4 997 890	25 918 760
			Consultants	1 080 570		1 080 570
			Réunions	467 400		467 400
			Voyages autorisés	795 270		795 270
			Dépenses de fonctionnement	6 307 550	221 720	6 529 270
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	1 339 900		1 339 900
			Total (dépenses) (montants bruts)	30 911 560	5 219 610	36 131 170
			Recettes	(1 360 200)		(1 360 200)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	12 411 000		Total (ressources) (montants nets)	29 551 360	5 219 610	34 770 970
Total (y compris fonds extrabudgétaire pour la coopération technique)						47 181 970

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
F.1. Initiatives spéciales	20,7	10,8	8 359 985	9 246 700	17 606 685
F.2. Politique et recherche industrielles	19,2	15,2	8 786 755	2 143 000	10 929 755
F.3. Politique régionale	26,3	11,2	9 912 050		9 912 050
F.4. Dépenses de fonctionnement hors Siège		60,0	7 712 180		7 712 180
F. Total, grand programme	66,2	97,2	34 770 970	11 389 700	46 160 670

Programme F.1. Initiatives spéciales

Description générale

F.4. Ce programme comprend trois initiatives spéciales de nature transversale. Il s'agit d'activités spécialisées que l'ONUDI mène pour être en mesure de s'acquitter de certaines des fonctions qui lui sont assignées, notamment l'obligation d'ouvrir à ses États Membres l'accès aux technologies modernes augmentant la productivité afin d'améliorer la compétitivité internationale de leurs entreprises industrielles, d'appuyer les mesures de relèvement et de reconstruction industriels dans les situations d'après crise, et d'établir des rapports de travail étroits avec les organisations de la société civile concernées. Ainsi, les éléments de ce programme sont regroupés comme suit: F.1.1 (Nouvelles technologies), F.1.2 (Sécurité humaine et relèvement après les crises) et F.1.3 (Organisations de la société civile).

Objectif

F.5. Ce programme a pour objectif de permettre à l'ONUDI de fournir des services spécialisés dans les domaines de la diffusion des technologies de pointe et du relèvement après les crises, tout en consolidant ses partenariats avec la société civile.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total				
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
20,7	10,8	31,5	Dépenses de personnel	5 938 500	919 005	6 857 505
			Consultants	161 710		161 710
			Réunions	110 900		110 900
			Voyages autorisés	254 810		254 810
			Dépenses de fonctionnement	86 460		86 460
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	956 900		956 900
			Total (dépenses) (montants bruts)	7 509 280	919 005	8 428 285
Coopération technique (fonds extrabudgétaires) 9 885 000			Recettes	(68 300)		(68 300)
			Total (ressources) (montants nets)	7 440 980	919 005	8 359 985
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			18 244 985

Élément de programme F.1.1. Nouvelles technologies

Description générale

F.6. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), les biotechnologies et les technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie font l'objet d'importantes révolutions technologiques en cours et auront, dans les années à venir, un puissant impact sur le développement économique. L'ONUDI prendra donc un certain nombre d'initiatives dans ces domaines. Au titre de l'élément de programme F.1.1, l'Organisation fournira aux pays clients des services de coopération technique et de forum mondial dans ces trois domaines. Des mesures seront prises notamment pour coordonner l'élaboration des programmes faisant appel aux nouvelles technologies comme instruments de développement industriel pour augmenter la productivité, accroître la participation aux marchés mondiaux, améliorer la prestation de services, multiplier les possibilités de développement industriel sur le plan local et renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement afin de réduire le risque d'échec des investissements et de gaspillage des ressources. L'ONUDI collaborera étroitement à la constitution de partenariats avec les pays clients, le secteur privé et d'autres partenaires stratégiques pour faire en sorte qu'ils puissent tirer profit des nouvelles technologies.

F.7. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les initiatives de l'ONUDI porteront sur l'application des TIC aux procédés industriels et aux systèmes d'aide à la décision. Par ailleurs, l'Organisation coordonnera et/ou entreprendra l'élaboration et l'entretien d'instruments et de méthodes informatiques qui appuient ses programmes et services et liés à la coopération technique. Elle assurera la promotion et le lancement de ces instruments et méthodes et contribuera à leur diffusion en mettant au point des stratégies de marketing novatrices et en élaborant et en mettant à jour du matériel publicitaire, en créant des réseaux et en renforçant les capacités.

F.8. Dans le domaine biotechnologique, l'ONUDI fournira aux États Membres des services consultatifs sur les faits en matière d'application des biotechnologies pour permettre à ces États de se préparer à participer activement au commerce mondial. À cette fin, elle organisera des séminaires et des programmes de formation, mettra au point des outils d'information multimédia et publiera des ouvrages et des documents thématiques sur des sujets importants. Elle donnera suite aux recommandations la concernant du Forum mondial sur les biotechnologies tenu au Chili en mars 2004 et contribuera à renforcer le réseau de coopération entre organismes des Nations Unies dans le domaine de la biotechnologie.

F.9. Pour ce qui concerne les technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie, les activités seront essentiellement axées sur la gestion du principal projet d'assistance technique concernant la création et le fonctionnement du Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH), en Turquie. Dans cette optique, l'Organisation mènera des activités visant à faire en sorte que l'intérêt et les besoins des pays en développement soient pleinement pris en compte dans le développement des technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie qui complète les sources d'énergie primaires et fournit au consommateur l'énergie sous une forme appropriée à l'endroit et au moment souhaités. En associant l'hydrogène vecteur d'énergie à des sources d'énergie renouvelables, on obtient le système énergétique le plus propre. L'ONUDI a consacré, par le passé, des efforts considérables à ce domaine qui ont abouti à la création du Centre international.

Objectif: Favoriser l'adoption et l'utilisation des nouvelles technologies – technologies de l'information et de la communication, biotechnologies et technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie – dans les pays en développement et les pays en transition.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	
Renforcement des capacités humaines et institutionnelles capables d'utiliser efficacement les TIC aux fins du développement économique.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de renforcement des capacités appuyées. • Nombre d'organismes utilisant les outils et les méthodologies de l'ONUDI dans le domaine des TIC.
Adoption d'outils d'aide à l'évaluation et à la prise de décision, fondés sur les TIC et liés aux activités de coopération technique de l'ONUDI afin de réduire le clivage numérique.	<ul style="list-style-type: none"> • Offre ou mise au point d'outils nouveaux ou révisés. • Amélioration des effets de synergie et des liaisons au sein de l'Organisation.
Biotechnologies	
Accord sur la promotion des biotechnologies dans les pays en développement conclu par le Forum des parties prenantes, rassemblant des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, des gouvernements, de l'industrie et de la communauté scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords conclus.
Renforcement de la capacité des organes nationaux de réglementation en matière de sécurité biologique à appliquer les dispositions prises en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des accords de l'OMC, relatifs aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, et à exercer le contrôle réglementaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'outils d'information fournis. • Nombres d'organes nationaux de réglementation en matière de sécurité biologique capables d'exercer le contrôle réglementaire.
Adoption de technologies propres et écologiquement viables au niveau de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant appliqué les nouvelles biotechnologies.
Technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie	
Intérêt accru pour l'énergie de l'hydrogène dans les pays en développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays en développement ayant lancé des programmes relatifs à l'énergie de l'hydrogène.
Plus grande capacité des pays en développement en matière de formulation et d'exécution de programmes relatifs à l'énergie de l'hydrogène.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant lancé des projets de renforcement des capacités dans la formulation et l'exécution de programmes relatifs à l'énergie de l'hydrogène.
Réussite du Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays, d'institutions et d'entreprises privées qui se sont associés aux travaux du Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène et nombre de partenaires pour les projets et programmes du Centre.

Produits

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Intégration et coordination des activités relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les programmes de coopération technique de l'ONUDI;
- Entretien des instruments d'évaluation et des systèmes d'aide à la décision existants et mise au point de nouveaux instruments et systèmes faisant appel aux technologies de l'information et de la communication;
- Fourniture de services d'appui techniques et méthodologiques aux utilisateurs des instruments des TIC liés à la coopération technique de l'ONUDI;
- Promotion et adaptation des instruments et des méthodes de l'ONUDI: a) grâce à l'élaboration et à la mise à jour de documents d'information, de livres, de rapports, de brochures, de sites Web; b) à la création de réseaux; et c) aux services consultatifs et programmes de formation exécutés au niveau des pays et des régions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Biotechnologies

- Organisation chaque année d'au moins une session du Forum des parties prenantes consacrée à un thème spécifique;
- Publication de deux documents thématiques sectoriels;
- Mise en place de trois centres régionaux de coordination de la formation en matière de sécurité biologique au sein d'instituts de recherche existants;
- Mise au point d'outils multimédias et informatiques (base de données dTree et répertoire de l'ONUDI sur la sécurité biologique) à l'intention des organes nationaux de réglementation, des universitaires et des industriels spécialistes de la sécurité biologique;
- Fourniture de services consultatifs et organisation de programmes de formation.

Technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie

- Gestion du projet du Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène avec davantage de participants et de partenaires du monde universitaire et du secteur privé, et mobilisation de ressources financières pour les activités à long terme du Centre;
- Conseils sur l'énergie de l'hydrogène destinés aux pays en développement;
- Politiques régionales en matière de technologies de l'hydrogène vecteur d'énergie et identification des activités à entreprendre;
- Programmes de coopération entre pays développés et pays en développement déjà mis en place en matière d'énergie de l'hydrogène.

Élément de programme F.1.2. Sécurité humaine et relèvement après les crises

Description générale

F.10. L'élément de programme permettra à l'ONUDI de participer systématiquement à l'action internationale en faveur des pays sortant de situations de crise afin d'y intégrer les dimensions économique et industrielle. Cette intervention a quatre aspects:

- a) Participation au dialogue international sur les meilleures méthodes et les leçons apprises en matière de prévention et de règlement des conflits et sur leurs incidences pour les programmes de stabilisation et de développement d'après-crise;
- b) Conclusion d'un accord de principe avec les partenaires de l'ONUDI sur le rôle potentiel de l'Organisation dans les programmes de prévention des crises et de relèvement après-crise;
- c) Participation, au niveau des pays, avec les organismes des Nations Unies à la définition de la portée de programmes concernant les secours, le relèvement et le développement durable;
- d) Exécution d'activités opérationnelles susceptibles de répondre aux besoins et aux problèmes identifiés dans les pays sortant d'une situation de crise.

F.11. Les services spécifiques fournis au titre de ce programme seront notamment les suivants:

- a) Assistance efficace et en temps voulu au relèvement, au redressement et à la reconstruction industriels;
- b) Appui au développement rural par la revitalisation et la création d'agro-industries et la reprise de l'approvisionnement des entreprises agricoles en biens industriels;
- c) Assistance pour la revitalisation des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME);
- d) Conseils aux gouvernements sur la reprise du développement industriel et la promotion des investissements, locaux et étrangers;
- e) Services de renforcement des capacités pour appuyer l'accroissement de la compétitivité du secteur industriel.

Objectif: Intégrer les dimensions économique et industrielle à l'action menée après les crises.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Programmes exécutés intégrant les dimensions industrielle et technologique dans les programmes de secours, de relèvement et de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité du secteur industriel des pays cibles à créer des emplois et des produits.
Programmes de relèvement des installations de réparation, d'entretien et de service après vente des machines et équipements agricoles mis en vente.	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture accrue de pièces de rechange pour l'entretien des machines et des équipements agricoles et développement des services de réparation et d'entretien correspondants.
Renforcement de la capacité des entreprises à assise communautaire, des groupes d'entraide, des MPME rurales et urbaines à lancer, à revitaliser et à développer des activités économiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de MPME lancées, revitalisées ou réorganisées. Nombre de programmes de formation professionnelle conçus et mis en œuvre pour la population touchée.
Renforcement de la capacité des pouvoirs publics et du secteur privé à appuyer les MPME, à accroître l'investissement local et étranger et à améliorer la productivité et la participation aux marchés.	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'actions acceptés par les pouvoirs publics et le secteur privé pour la mise en œuvre d'un programme de relance des investissements de développement, des MPME et d'amélioration de la productivité industrielle.

Produits

- Mise en place dans l'ensemble de l'Organisation d'une stratégie, de méthodes internes et de nouveaux mécanismes d'exécution des programmes pour ajuster l'action opérationnelle de l'ONUDI dans les situations d'après-crise;
- Constitution d'au moins 20 alliances stratégiques avec des organismes des Nations Unies partenaires, des ONG et d'autres acteurs participant aux interventions postcrise afin de constituer une masse critique de capacités pouvant être immédiatement déployée dans les pays touchés;
- Financement et exécution, dans des pays sortant d'une situation de crise, de plusieurs programmes fondés sur le partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs participant à l'action de secours, de redressement et de relèvement d'après-crise;
- Publication de quatre travaux de recherche et de plusieurs rapports de projets portant sur les résultats obtenus dans le cadre de certains programmes postcrise entrepris par l'Organisation;
- Mise en œuvre de plusieurs programmes d'appui direct, de conseil et de renforcement des capacités pour le relèvement des agro-industries;
- Mise en œuvre de plusieurs programmes de fourniture de services de développement au secteur privé, et aux MPME en particulier;
- Mise en œuvre de plusieurs programmes de conseil et d'un appui institutionnel afin de promouvoir l'investissement local et étranger.

Élément de programme F.1.3. Partenariats avec les organisations du secteur privé et de la société civile

Description générale

F.12. Il importe que l'ensemble de l'économie soit productive si l'on veut que les programmes de réforme des pays en développement s'inscrivent dans la durée. On ne saurait y parvenir sans créer et renforcer un tissu de relations entre agents économiques, marchés et institutions susceptibles d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti des échanges internationaux et des flux d'investissement. Les organisations du secteur privé et de la société civile² jouent un rôle déterminant dans ce tissu de relations en contribuant à la formation d'un capital social par l'établissement de partenariats et la mise en place de capacités et de synergies locales entre les divers programmes et les principales parties intéressées et favorisent ainsi l'accroissement de la productivité. De même, le capital social crée à divers niveaux des rapports de confiance qui sont indispensables pour quiconque veut faire des affaires avec autrui. Les organisations de la société civile servent d'institutions d'appui, de prestataires de services et de défenseurs des intérêts de leurs parties prenantes.

F.13. Les partenariats entre l'ONUDI et les organisations de la société civile relèvent d'une activité de coordination transversale qui englobe l'agro-industrie, le regroupement d'entreprises, le développement des MPME, la promotion des investissements et le transfert de technologie, la qualité et la normalisation, les sources d'énergie renouvelables et l'environnement. L'élément de programme sert à fournir des conseils pratiques sur le rôle des organisations de la société civile en général – et sur celui des associations de femmes

² Le concept d'organisation de la société civile n'englobe pas seulement les organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, mais tient aussi compte d'une multiplicité de groupes et associations, y compris les organisations représentatives du secteur privé.

et des groupes de jeunes en particulier – dans tous ses domaines d’activité. Il coopère avec les services compétents à la formulation et à la mise en œuvre de programmes de coopération technique qui concernent les organisations de la société civile en tant que partenaires, organismes de contrepartie ou bénéficiaires. Il assure la participation des organisations de la société civile aux activités de forum mondial et la liaison avec les organisations liées à l’industrie et celles qui bénéficient du statut consultatif auprès de l’ONUDI.

Objectif: Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans tous les domaines d’activité de l’ONUDI – y compris les questions relatives à la parité des sexes et aux jeunes – afin de leur permettre de rendre de meilleurs services à leurs membres et de conforter leurs moyens de sensibilisation.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Consolidation et approfondissement de liens entre les organisations de la société civile et l’ONUDI, et notamment les organisations qui représentent les femmes et les jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de partenariats avec les organisations de la société civile dans les activités de coopération technique et de forum mondial.
Renforcement de la capacité des institutions d’appui à diffuser des connaissances récentes et les meilleures pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stages de formation organisés par les organisations de la société civile. • Nombre de nouvelles technologies utilisées par les bénéficiaires. • Quantité d’informations diffusées et groupes cibles atteints.
Durabilité de l’assistance.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’organisations de la société civile capables de rendre des services de façon autonome après l’achèvement des projets ou des programmes.

Produits

- Services techniques fournis aux institutions d’appui;
- Des éléments de programme axés en particulier sur les associations de femmes et les groupes de jeunes;
- Ateliers et séminaires de formation pour améliorer la capacité des organisations de la société civile à assumer une fonction de sensibilisation;
- Réunions de groupes d’experts et ateliers de synthèse gouvernements/organisations de la société civile sur la contribution des organisations de la société civile à l’accroissement de la productivité;
- Centre de documentation spécialisé pour les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales (plate-forme Internet) qui fournit à ces organisations et à leurs membres des services sur mesure en vue de l’établissement de réseaux;
- Publication régulière d’un rapport sur la contribution des organisations de la société civile au renforcement des capacités productives.

Programme F.2. Politique et recherche industrielles

Description générale

F.14. Le rôle principal de ce programme consiste à améliorer le processus d’élaboration, d’application et de suivi des stratégies et politiques industrielles afin d’accroître la contribution de l’industrie à la croissance

de la productivité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce programme porte sur les activités du module de services 1 – Gestion du secteur industriel et statistiques et sur celles du programme de recherche relatif au cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007.

F.15. Les services, les connaissances et les informations fournis par ce programme contribueront aussi à la mise en œuvre et au développement des grands programmes et des initiatives spéciales de l'ONU. Ils aideront notamment à améliorer le cadre de l'action en faveur de l'innovation et de l'esprit d'entreprise dans le secteur privé, à renforcer des capacités en vue de l'accès aux marchés et du développement des débouchés et à améliorer le transfert, la diffusion et l'assimilation de technologies respectueuses de l'environnement.

F.16. Quatre éléments de programme interdépendants appuieront le processus d'élaboration des stratégies et des politiques industrielles dans les pays en développement et les pays en transition. Le premier aidera ces pays à mieux comprendre et évaluer l'impact des tendances et des problèmes mondiaux. Il comprend l'exécution du programme de recherche du cadre de programmation à moyen terme et la publication de la série de rapports sur le développement industriel. La recherche portera essentiellement sur des questions et des domaines clés tels que la contribution des gains de productivité au progrès économique et social; l'impact du nouveau contexte mondial sur la dynamique de l'industrialisation dans les pays en développement et les pays en transition; le processus de transfert, de diffusion et d'assimilation des technologies; la contribution de l'entrepreneuriat et des PME à la croissance de la productivité; et les formes de gestion industrielle les plus susceptibles de promouvoir un développement industriel durable dans le nouveau contexte mondial.

F.17. Le deuxième élément aura pour tâche de donner aux pays en développement et aux pays en transition les moyens d'évaluer et d'analyser la performance compétitive de l'industrie. Cet élément comporte la mise au point et la diffusion du tableau de bord de l'ONU sur le développement industriel et la préparation d'enquêtes et de diagnostics de compétitivité aux niveaux national, régional et sectoriel. Ces enquêtes et ces diagnostics, qui comptent parmi les domaines d'action prioritaire du cadre de programmation à moyen terme, seront une source d'informations et d'analyses essentielles pour l'élaboration des stratégies et des politiques de développement industriel et contribueront aussi à la formulation des programmes intégrés de l'ONU.

F.18. Le troisième élément destiné à améliorer le processus d'élaboration des stratégies et des politiques dans les pays en développement et les pays en transition mettra l'accent sur l'organisation et les capacités du système de gestion du secteur industriel. Des services consultatifs et de formation seront fournis aux pouvoirs publics et au secteur privé pour les rendre plus aptes à formuler des stratégies de développement industriel. Des services techniques en matière de mise en place et d'organisation de systèmes de gestion industrielle appropriés et efficaces, fondés sur la concertation et le partenariat entre les secteurs public et privé seront proposés.

F.19. Un des éléments clés du programme concernera l'exécution du mandat international de l'ONU dans le domaine des statistiques industrielles. Il aidera à améliorer le système d'établissement et de diffusion des statistiques industrielles. La publication intitulée *International Yearbook of Industrial Statistics* en particulier restera une source privilégiée de statistiques pour les pouvoirs publics, les entreprises industrielles, les institutions, les chercheurs et l'ONU. Cet élément de programme recouvre en outre des activités de coopération technique destinées à renforcer les capacités des services de statistique nationaux dans le domaine industriel.

Objectif général

F.20. Ce programme a pour objectif d'améliorer les capacités d'analyse et de prise de décision des pouvoirs publics et du secteur privé dans la formulation, l'application et le suivi des stratégies et des politiques visant à promouvoir et à favoriser un développement industriel durable et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total				
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
19,2	15,2	34,4	Dépenses de personnel	5 555 865	1 254 300	6 810 165
			Consultants	829 930		829 930
			Réunions	215 000		215 000
			Voyages autorisés	168 220		168 220
			Dépenses de fonctionnement	380 440		380 440
			Programme ordinaire de coopération technique/Ressources spéciales pour l'Afrique	383 000		383 000
			Total (dépenses) (montants bruts)	7 532 455	1 254 300	8 786 755
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	2 526 000					
			Total (ressources) (montants nets)	7 532 455	1 254 300	8 786 755
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			11 312 455

Élément de programme F.2.1. Recherche

Description générale

F.21. Cet élément de programme poursuivra l'application et le suivi du programme de recherche établi dans le cadre de programmation à moyen terme. Des projets de recherche porteront notamment sur les écarts de productivité entre les pays et à l'intérieur des pays; le rôle des mécanismes d'innovation dans le processus de rattrapage et d'adoption de technologies compétitives et respectueuses de l'environnement; l'offre et la demande de biens collectifs aux niveaux national et mondial pour appuyer le développement industriel; la mondialisation des chaînes de valeur et ses répercussions sur les pays en développement; la contribution des PME à la croissance et à l'innovation; et la responsabilité sociale d'entreprise.

F.22. Les activités de recherche seront menées en coopération étroite avec les activités de coopération technique et avec un réseau de recherche qui a été progressivement mis en place au cours des dernières années avec des universités de renom et des centres d'excellence du monde entier.

F.23. Les résultats de recherche, qui seront diffusés à l'aide de publications et d'ateliers et dans les rapports sur le développement industriel, devraient aider à perfectionner le processus d'élaboration des stratégies et des politiques dans les pays en développement et les pays en transition. Ils contribueront par ailleurs à améliorer les bases analytiques et le cadre d'action des grands programmes et des initiatives spéciales de l'ONUDI.

Objectif: Améliorer les capacités d'analyse des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions de savoir des pays en développement et des pays en transition dans les domaines de la formulation, de l'application et du suivi des stratégies, des politiques et des programmes de développement industriel durable.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Meilleure appréhension par les pouvoirs publics, le secteur public et les institutions de savoir des questions clefs de développement industriel intéressant la formulation et l'application des stratégies, des politiques et des programmes industriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays et, dans chaque pays, nombre de parties prenantes publiques et privées utilisant les résultats de recherche et les orientations recommandées par l'ONUDI pour la formulation et l'application des stratégies, des politiques et des programmes industriels.
Amélioration des bases analytiques et du cadre d'action des grands programmes et des initiatives spéciales de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de grands programmes et d'initiatives spéciales de l'ONUDI utilisant les résultats de recherche et les orientations recommandées.

Produits

- Un rapport sur le développement industriel, composé d'une première partie consacrée aux tendances mondiales et d'une seconde qui mettra l'accent sur un des thèmes clefs visés par le programme de recherche du cadre de programmation à moyen terme;
- Au moins trois rapports sur les travaux effectués au titre du programme de recherche du cadre de programmation à moyen terme;
- Au moins deux ateliers pour présenter et examiner les résultats de recherche et les implications pratiques des projets de recherche;
- Un centre de savoir sur Internet, qui diffuse les rapports relatifs aux travaux de recherche de l'ONUDI et les publications pertinentes d'autres institutions et qui offre une plate-forme électronique de discussion sur les thèmes et les questions visés par le programme de recherche du cadre de programmation à moyen terme.

Élément de programme F.2.2. Enquêtes de compétitivité

Description générale

F.24. Les enquêtes de compétitivité aideront les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions de savoir à cerner et à analyser les performances compétitives de leurs industries nationales à l'échelle mondiale, régionale et sectorielle. Elles contribueront directement à la formulation de programmes et de projets de coopération technique.

F.25. L'élément de programme comporte la publication, la production, l'entretien, la mise à jour et l'élargissement du tableau de bord de l'ONUDI sur le développement industriel, qui surveille la compétitivité industrielle ainsi que certains moteurs structurels dans un grand nombre de pays en développement et de pays industrialisés disposant de données dans ce domaine.

F.26. Les diagnostics de compétitivité aux niveaux national et régional sont élaborés à l'aide de la méthodologie de l'ONUDI et examinés dans le cadre d'ateliers de synthèse réunissant des décideurs, des personnalités gouvernementales, des représentants du secteur privé et des institutions de savoir. Ces diagnostics de compétitivité sont des éléments essentiels pour la formulation des programmes intégrés de l'ONUDI.

F.27. L'élément de programme comprend aussi la préparation d'enquêtes sectorielles dans certaines branches industrielles mondiales d'une importance capitale pour l'industrialisation des pays en développement. Des ateliers devront réunir les représentants des pouvoirs publics et du secteur privé de pays industrialisés et de pays en développement seront organisés pour examiner ces enquêtes sectorielles et discuter des tendances mondiales, des perspectives et des difficultés pour les pays en développement et des questions de politique générale devant être traitées aux niveaux national et international.

Objectif: Améliorer la capacité des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions de savoir à suivre, à analyser et à déterminer la compétitivité de leurs industries nationales aux niveaux mondial, régional et sectoriel.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Suivi et évaluation améliorés des performances compétitives aux niveaux mondial et régional de l'industrie nationale par les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions de savoir.	• Nombre de pays et, dans chaque pays, nombre de parties prenantes publiques et privées utilisant le tableau de bord de l'ONUDI sur le développement industriel.
Meilleur diagnostic de la compétitivité des industries nationales par les pouvoirs publics, le secteur public et les institutions de savoir.	• Nombre de pays et, dans chaque pays, nombre de parties prenantes publiques et privées utilisant la méthodologie ONUDI de diagnostic de la compétitivité industrielle.
Meilleure évaluation par les pouvoirs publics, le secteur public et les institutions de savoir des tendances, des difficultés et des perspectives de certaines industries mondiales.	• Nombre de pays et, dans chaque pays, nombre de parties prenantes publiques et privées utilisant les informations et les recommandations issues des enquêtes et des ateliers sectoriels de l'ONUDI.

Produits

- Publication en 2007 du Tableau de bord sur le développement industriel qui servira de base à l'évaluation et à l'analyse de la performance compétitive des industries nationales et de ses moteurs aux niveaux mondial et régional. Le tableau de bord sera étoffé et l'ensemble d'indicateurs perfectionné pour permettre des analyses et des conclusions plus détaillées;
- Version révisée de la méthodologie ONUDI de diagnostic de la compétitivité industrielle;
- Au moins 10 dossiers de pays seront établis à l'aide de la méthodologie ONUDI de diagnostic de la compétitivité industrielle;
- Au moins quatre enquêtes de compétitivité nationales ou régionales seront préparées à l'aide de la méthodologie ONUDI de diagnostic de la compétitivité industrielle et seront présentées et examinées à des ateliers nationaux et régionaux réunissant des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions de savoir;
- Deux enquêtes sectorielles sur les tendances, les difficultés et les perspectives mondiales dans certaines industries seront préparées et examinées à des ateliers réunissant des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions de savoir de pays industrialisés et de pays en développement.

Élément de programme F.2.3. Services de coopération technique dans le domaine de la gestion industrielle

Description générale

F.28. L'élément de programme F.2.3 offre aux pays en développement et aux pays en transition une gamme de services visant à donner aux administrations et organismes publics et aux associations du secteur privé les moyens de formuler, d'appliquer et de surveiller les stratégies et les politiques de développement industriel. Ces services s'adressent à la fois au secteur public (ministère de l'industrie et autres ministères et organismes) et au secteur privé (chambres d'industrie et associations professionnelles).

F.29. Un appui est également fourni pour améliorer l'organisation du système de gestion industrielle et en particulier la mise en place de partenariats et de mécanismes de concertation public-privé pour la formulation, l'application et le suivi des stratégies et des politiques industrielles.

F.30. Les services de coopération technique en matière de gestion industrielle sont directement liés aux trois autres éléments de programme dont ils tirent parti, à savoir la recherche, les enquêtes de compétitivité et les statistiques industrielles. Ces services contribueront également d'une manière générale à l'élaboration et à l'application des grands programmes et des initiatives spéciales de l'ONUDI.

Objectif: Améliorer les capacités décisionnelles des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions d'appui en matière de formulation, d'application et de suivi des stratégies, des politiques et des programmes industriels.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Efficacité accrue des organismes des secteurs public et privé concourant à la formulation, à l'application et au suivi des stratégies, politiques et programmes industriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant des projets de coopération technique qui ont amélioré leur processus de formulation, d'application et de suivi des stratégies, politiques et programmes industriels.
Efficacité accrue des systèmes de gestion industrielle grâce au partenariat et à la concertation entre les secteurs public et privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant des projets de coopération technique dans lesquels les pouvoirs publics collaborent directement avec le secteur privé dans la formulation, l'application et le suivi des stratégies, politiques et programmes industriels.

Produits

- Services consultatifs dans au moins 10 pays en matière d'élaboration de rapports, d'études et d'analyses se rapportant à la formulation, à l'application, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies industrielles;
- Au moins un stage de formation de cadres destiné à présenter aux décideurs l'état des méthodes et connaissances relatives aux stratégies et politiques industrielles et les nouveaux systèmes de gestion industrielle;
- Partenariats et mécanismes de concertation public/privé dans au moins cinq pays pour encourager l'élaboration consensuelle de stratégies et de politiques industrielles; créer un climat propice à un développement industriel dynamique tiré par le secteur privé; assurer une participation large et effective des parties prenantes à l'application des stratégies et des politiques; et suivre et évaluer conjointement les performances de l'industrie et les principales difficultés et les problèmes de fond auxquels elle doit faire face.

Élément de sous-programme F.2.4. Statistiques industrielles

Description générale

F.31. L'élément de programme F.2.4 fournit le cadre de l'exécution du mandat international de l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles et de la coopération de l'Organisation avec la communauté statistique internationale pour l'élaboration et la promotion d'une méthodologie uniforme.

F.32. L'élément de programme fournit sur l'industrie des informations statistiques cohérentes et précises à l'ensemble des parties prenantes et des chercheurs du monde entier qui s'intéressent à la formulation, à l'application et au suivi des stratégies, politiques et programmes de développement industriel.

F.33. La base de données de l'ONUDI sur les statistiques industrielles offre aussi une base empirique aux activités de coopération technique et de recherche de l'Organisation, en ce qui concerne en particulier le tableau de bord sur le développement industriel, la base de données relatives à la productivité et l'élaboration d'enquêtes de compétitivité.

F.34. Des services techniques sont fournis aux pays en développement et aux pays en transition pour aider ces pays à renforcer la capacité de leurs bureaux de statistique en matière de collecte, de traitement et de diffusion de statistiques industrielles.

Objectif: Faire en sorte que les pouvoirs publics, le secteur privé et les institutions de savoir fassent un plus grand usage des statistiques industrielles pour suivre et analyser les performances et les tendances industrielles mondiales et nationales, et améliorer les capacités des bureaux nationaux de statistique dans le domaine des statistiques industrielles.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Accès accru des pouvoirs publics, du secteur privé et des institutions de savoir à des informations précises et cohérentes sur l'industrie.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'utilisateurs de la base de données de l'ONUDI sur les statistiques industrielles dans les pouvoirs publics, les organismes du secteur privé et les institutions de savoir.
Meilleure performance des bureaux nationaux de statistique en matière de statistiques industrielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bureaux nationaux de statistique ayant bénéficié de projets de coopération technique de l'ONUDI, qui ont amélioré leurs systèmes de statistiques industrielles.
Utilisation accrue des statistiques industrielles dans les projets de recherche et de coopération technique de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de projets de coopération technique et de recherche faisant appel aux statistiques industrielles de l'ONUDI.
Amélioration de la méthodologie uniforme de production de données sur les statistiques industrielles utilisée par la communauté statistique internationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de bureaux nationaux de statistique utilisant la méthodologie uniforme de production de données sur les statistiques industrielles.

Produits

- Publications statistiques, notamment l'*International Yearbook of Industrial Statistics*, les versions CD-ROM de l'édition annuelle des statistiques industrielles de l'ONUDI (INDSTAT) et de la base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles (IDSB); les éditions annuelles des *Statistical Country Briefs*; les nouvelles éditions de la base de données sur la productivité et de la base de données sur les PME (ventilées par taille); *Statistical Regional Outlooks for Industry*;
- Projets de coopération technique concernant les statistiques industrielles dans au moins cinq bureaux nationaux de statistique;
- Services consultatifs à la communauté statistique internationale en vue de la mise au point et de la promotion d'une méthodologie uniforme pour la production et la diffusion de données statistiques aux niveaux national et international.

Programme F.3. Politique régionale

Description générale

F.35. Ce programme permettra d'élaborer des politiques, un cadre et des orientations en vue de l'application de la stratégie d'entreprise et du cadre de programmation à moyen terme aux niveaux régional et national, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en tenant dûment compte de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) et de la coopération Sud-Sud.

F.36. Pour ce faire, le programme tirera pleinement parti de structures, de systèmes, de mécanismes et d'outils comme la structure des bureaux régionaux, le réseau de bureaux extérieurs, les forums régionaux, les programmes intégrés, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les accords de coopération ONUDI/PNUD et la stratégie de mobilisation des ressources de l'ONUDI.

F.37. Le programme permettra de maintenir la présence active de l'ONUDI et de coordonner les aspects administratifs et de gestion des activités sur le terrain, de manière à assurer une approche cohérente, à promouvoir des initiatives pour renforcer les opérations hors Siège de l'Organisation et pour leur apporter un appui et des conseils sous la forme de manuels et d'installations de communication. Il visera à promouvoir la contribution de l'Organisation au développement industriel durable et le renforcement de l'assistance technique qu'elle fournit au niveau des pays dans un cadre multilatéral grâce à son réseau de bureaux extérieurs qui est constitué des deux éléments suivants:

a) **Bureaux extérieurs:** Compte tenu du renforcement de la coordination et de l'harmonisation de l'appui technique axé sur les résultats que les organismes des Nations Unies fournissent aux pays pauvres et des efforts déployés par l'ONUDI pour décentraliser les activités vers le terrain, le programme doit faire en sorte que les besoins des pays concernés se reflètent véritablement dans les activités de l'Organisation et aider le Siège à fournir de manière plus efficace des services aux pays destinataires. Pour représenter l'ONUDI sur le plan national, les bureaux de pays assurent l'interaction opérationnelle fructueuse entre l'Organisation et le pays d'accueil dans un contexte multilatéral. S'ajoutant à ces fonctions, les bureaux régionaux guident et appuient les comptoirs de l'ONUDI relevant d'eux.

b) **Comptoirs de l'ONUDI, y compris bureaux de liaison:** L'Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) conclu le 23 septembre 2004 a ouvert la voie à un nouveau modèle de représentation sur le terrain, qui permettrait à l'ONUDI d'étendre sa présence à 80 pays tout en optimisant les effets de synergie à l'échelle du système des Nations Unies. Sur la base de programmes conjoints de coopération technique, la tâche de ce grand programme consistera à étoffer et à élargir le portefeuille des activités de base de l'Organisation, surtout dans le domaine du développement du secteur privé dans les pays en développement et dans les pays en transition autres que ceux qui abritent actuellement un bureau extérieur de l'ONUDI.

F.38. Conformément aux recommandations présentées dans le rapport de la Commission du secteur privé et du développement et à la stratégie d'entreprise de l'ONUDI, ce programme servira à promouvoir dans les pays hôtes, conjointement avec le PNUD, un développement industriel durable compatible avec les priorités nationales et les objectifs du Millénaire pour le développement.

F.39. Les services seront fournis par l'intermédiaire d'un réseau de comptoirs de l'ONUDI installés dans les bureaux du PNUD. Chaque comptoir sera doté d'un administrateur qui exercera les fonctions de spécialiste du développement industriel. Les agents des services généraux chargés d'assister l'administrateur seront fournis par le PNUD, conformément à l'Accord de coopération.

F.40. La mise en place des comptoirs de l'ONUDI se fera progressivement. Après une phase pilote de partage des coûts, prévoyant l'établissement de 15 nouveaux comptoirs en 2005, la performance du

programme sera évaluée en 2006 afin de pouvoir décider s'il convient de poursuivre et d'élargir le programme à l'avenir. Dans cette même perspective graduelle, le maintien des 15 nouveaux comptoirs récemment installés est envisagé pour l'exercice 2006-2007. La plupart des bureaux de liaison inscrits au programme et aux budgets de 2004-2005 auront été convertis en comptoirs de l'ONUDI.

F.41. Le Programme continue d'accorder une attention particulière aux questions concernant les pays les moins avancés et la coopération Sud-Sud. Toutefois, les priorités et les domaines d'action privilégiés varieront d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. À l'échelle mondiale par exemple, la lutte contre la pauvreté grâce au développement du secteur privé a occupé la première place dans les programmes intégrés. Il en est de même pour l'Afrique, mais l'environnement et l'énergie ont été considérés comme prioritaires dans les régions d'Asie et d'Europe et le renforcement des capacités commerciales dans les pays arabes, en Amérique latine et aux Caraïbes. Les priorités régionales prévues sont présentées dans les grands programmes C, D et E et dans l'élément de programme D.8 (Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

F.42. Pour refléter ces divers besoins nationaux et régionaux dans la politique et le cadre de programmation de l'ONUDI, le programme procédera région par région et établira des relations avec les États Membres et/ou les groupes régionaux et avec les pays destinataires tant au Siège que sur le terrain. Il sera aussi en relation avec les bureaux régionaux respectifs du PNUD en vue de l'application de l'Accord de coopération ONUDI/PNUD, en ce qui concerne en particulier les comptoirs de l'ONUDI.

Objectif général

F.43. Parvenir à des solutions optimales pour toutes les parties concernées en agissant en concertation continue avec les partenaires de l'ONUDI, à titre individuel ou en groupe:

- a) En offrant une perspective régionale et un moyen de liaison entre les organes directeurs de l'ONUDI et l'Organisation et entre l'ONUDI et les pays bénéficiaires en ce qui concerne les questions d'orientation et de programmation;
- b) En facilitant les activités de l'ONUDI dans la région et dans les pays concernés, notamment en assurant la présence active de l'Organisation dans certains pays et sa représentation aux niveaux régional et national.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
26,3	11,2	37,5				
			Dépenses de personnel	7 272 505	1 976 785	9 249 290
			Consultants	88 930		88 930
			Réunions	141 500		141 500
			Voyages autorisés	359 020		359 020
			Dépenses de fonctionnement	142 910		142 910
			Total (dépenses) (montants bruts)	8 004 865	1 976 785	9 981 650
			Recettes	(69 600)		(69 600)
			Total (ressources) (montants nets)	7 935 265	1 976 785	9 912 050

Éléments de programmes F.3.1 à F.3.5. Programmes régionaux

Description générale

F.44. Ces éléments de programme fourniront des services analogues aux cinq régions desservies par l'ONUDI, à savoir respectivement l'Afrique subsaharienne, les pays arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Europe et les nouveaux États indépendants (NEI). Compte tenu de la similitude des services fournis et de la ressemblance correspondante des objectifs, des aboutissements, des indicateurs de performance et les produits escomptés, les cinq éléments de programme sont présentés dans un même texte. Les priorités régionales prévues sont décrites dans les grands programmes C, D et E et dans l'élément de programme D.8 (Priorités régionales, mobilisation de fonds et partenariats).

F.45. Les éléments de programme F.3.1 à F.3.5 se serviront de structures, de systèmes et d'instruments tels que les bureaux régionaux au sein du Secrétariat de l'ONUDI, le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI dans les régions respectives, les forums et institutions régionaux et sous-régionaux et l'approche de programme intégré pour mettre au point des méthodes et des cadres régionaux qui répondent aux besoins des États Membres des régions spécifiques, à la fois comme membres des organes directeurs de l'ONUDI et comme bénéficiaires des services de l'Organisation. Ils établiront en outre des relations avec les bureaux régionaux concernés du PNUD en vue de l'application de l'Accord de coopération ONUDI/PNUD, en ce qui concerne les comptoirs de l'ONUDI en particulier.

Objectif: Renforcer la perspective régionale concernant les questions d'orientation, de programmation et de financement dans les régions respectives.	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Présence active de l'Organisation dans la région, grâce au bon fonctionnement du réseau des bureaux extérieurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre accru de domaines relevant du mandat de l'ONUDI visés dans les cadres de programmation au niveau des pays (bilans communs de pays, plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. • Nombre de service, de conseils techniques et d'autres prestations demandés aux bureaux régionaux par les pays que ceux-ci desservent.
Augmentation du volume des fonds extrabudgétaires en particulier de source gouvernementale disponibles pour financer les activités de l'ONUDI en général.	<ul style="list-style-type: none"> • Montant net d'au moins 53 millions de dollars par an des projets approuvés au titre du FDI, des fonds d'affectation spéciale (également autofinancés) et de sources connexes, principalement gouvernementales.
Meilleur équilibre dans le financement des priorités thématiques de l'Organisation en général.	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre partenariats stratégiques opérationnels déjà établis avec des bailleurs de fonds individuels.

Produits

- Un cadre de politique générale bien défini et une orientation continue pour les bureaux régionaux et le réseau de bureaux extérieurs, y compris un manuel mis à jour pour les opérations sur le terrain;
- Des réunions de concertation avec les États Membres des régions respectives, en groupe ou à titre individuel, sur diverses questions relatives à la politique de l'ONUDI qui se tiennent en moyenne une fois par mois;
- Forums, séminaires et ateliers régionaux et sous-régionaux organisés;

- Circulation efficace des informations du Siège vers le terrain, pour tenir les bureaux et les comptoirs de l'ONUDI au courant des orientations, des priorités et des exigences d'ordre administratif de l'Organisation;
- Un certain nombre de programmes intégrés et de programmes régionaux formulés ou reformulés et approuvés;
- Stratégie globale de mobilisation des fonds définie et intégrée à l'Organisation;
- Bonnes relations de travail avec les principaux bailleurs de fonds, en ce qui concerne notamment la programmation régulière et les mécanismes d'approbation;
- Projets de coopération technique d'un montant total de 200 millions de dollars approuvés pour les cinq régions;
- Augmentation de plus d'un million de dollars du montant des projets de coopération technique approuvés dans les pays où les comptoirs de l'ONUDI sont situés.

Programme F.4. Dépenses de fonctionnement hors Siège

Description générale

F.46. Le programme fera en sorte que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et de pays et les comptoirs (y compris les centres de liaison), recevra un appui optimal en ce qui concerne le financement et la dotation en agents des services généraux suivant les orientations définies au titre du programme F.3. Le programme se limitera à fournir une structure appropriée pour les opérations décentralisées sous la forme de personnel d'appui et d'infrastructure de bureau. Mesurer et contrôler les dépenses de fonctionnement hors Siège, pendant que la structure de ces bureaux subit un changement considérable, constituent une tâche essentielle que l'on peut accomplir au mieux en regroupant ces ressources dans un programme particulier.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	60,0				
		Voyages autorisés	13 220		13 220
		Dépenses de fonctionnement	5 697 740	221 720	5 919 460
		Total (dépenses) (montants bruts)	7 864 960	1 069 520	8 934 480
		Recettes	(1 222 300)		(1 222 300)
		Total (ressources) (montants nets)	6 642 660	1 069 520	7 712 180

Objectif: Fournir un appui opérationnel efficace au réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI qui est composé des bureaux régionaux, des bureaux de pays et des comptoirs de l'ONUDI (y compris les bureaux de liaison).	
Aboutissements	Indicateurs de performance
Appui optimisé en matière d'infrastructure au réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • 5 919 460 euros couvrant les dépenses de fonctionnement du réseau de bureaux extérieurs.
Appui optimisé en matière d'agents des services généraux au réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre record (60) d'agents des services généraux en poste dans le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.

Produits

- 5 919 460 euros consacrés aux dépenses de fonctionnement du réseau de bureaux extérieurs en 2006-2007;
- 60 postes d'agents des services généraux mis à la disposition du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI.

GRAND PROGRAMME G. ADMINISTRATION

Description générale

G.1. Le grand programme assure l'encadrement et la gestion de six programmes: gestion des ressources humaines, services financiers, services de gestion des réseaux de l'information et des connaissances, services d'achats et de logistique, services juridiques et service des bâtiments.

G.2. Les principales priorités du grand programme sont de fournir un appui opérationnel à l'exécution d'une bonne partie des programmes de coopération technique de l'ONUDI – en ce qui concerne aussi bien l'achat de biens et de services pour les projets de coopération technique que le recrutement de personnel et de consultants de haut niveau nécessaires à cette fin. Ces services, divers et essentiels, comprennent les achats de biens et de services, les communications, la gestion des stocks et des dossiers, les voyages et les conseils juridiques, qui appuient tous directement ou indirectement l'exécution des activités de coopération technique.

Objectif général

G.3. L'objectif général du grand programme est de fournir, de façon efficace, et avec un bon rapport coût-efficacité, des services de gestion financière et de gestion du personnel, des services juridiques et d'autres services administratifs et informatiques à tous les grands programmes pour appuyer directement la fourniture de services par l'Organisation et pourvoir aux besoins de son Siège.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total	
			ordinaire	opérationnel		
46,0	101,0	147,0	Dépenses de personnel	19 795 650	4 585 600	24 381 250
			Consultants	80 290		80 290
			Voyages autorisés	157 410		157 410
			Dépenses de fonctionnement	2 012 560		2 012 560
			Technologies de l'information et de la communication	4 805 200		4 805 200
			Total (dépenses) (montants bruts)	26 851 110	4 585 600	31 436 710
			Total (ressources) (montants nets)	26 851 110	4 585 600	31 436 710

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
G.1. Gestion des ressources humaines	11,0	23,2	6 225 865		6 225 865
G.2. Services financiers	11,0	34,0	6 954 500		6 954 500
G.3. Services d'achats et de logistique	7,0	24,3	7 280 575		7 280 575
G.4. Services juridiques	3,0	2,0	1 104 260		1 104 260
G.5. Gestion des réseaux d'information et des connaissances	12,0	13,5	8 625 620		8 625 620
G.6. Direction et gestion	2,0	4,0	1 245 890		1 245 890
G. Total (grand programme)	46,0	101,0	31 436 710		31 436 710

Programme G.1. Gestion des ressources humaines

Description générale

G.4. Le programme élabore la politique de gestion des ressources humaines de l'Organisation, soutient les grands programmes en ce qui concerne le développement organisationnel et la gestion des ressources humaines et fournit tous les services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONUDI et dans le Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre qu'il est en rapport avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme collabore avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et est l'interlocuteur officiel de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des organismes d'assurance maladie.

G.5. Les éléments constitutifs du programme, organisés en équipes fonctionnelles, ont pour objet le recrutement des agents des services généraux, des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que le recrutement des agents engagés au titre des programmes de coopération technique; l'analyse et la classification des emplois; le développement organisationnel et la mise en œuvre d'une politique de formation visant à améliorer et à mettre à jour les compétences techniques, fonctionnelles et en matière d'encadrement; l'actualisation et l'application des conditions d'emploi pour toutes les catégories de personnel conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel; la gestion des bases de données pour le suivi, la planification, l'établissement de rapports et pour des questions de sécurité; la fourniture de services de sécurité sociale complets au personnel actif et retraité, conformément aux dispositions du Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, notamment l'assurance maladie et l'assurance vie; l'administration interne de la justice.

Objectif

G.6. Doter l'Organisation des ressources humaines dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
11,0	23,2	34,2	Dépenses de personnel	4 406 175	1 704 600	6 110 775
			Consultants	41 500		41 500
			Voyages autorisés	42 200		42 200
			Dépenses de fonctionnement	31 390		31 390
			Total (dépenses) (montants bruts)	4 521 265	1 704 600	6 225 865
			Total (ressources) (montants nets)	4 521 265	1 704 600	6 225 865

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Recrutement en temps voulu de personnel ayant les compétences requises pour les postes devenus vacants au Siège, dans les lieux d'affectation hors Siège et les programmes et projets de coopération technique.	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement normalement achevé trois mois après la publication de l'avis de vacance de poste. Recrutements à des postes d'agents engagés au titre des projets deux à quatre semaines après réception de la demande.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Répartition géographique plus diversifiée et équilibre plus satisfaisant entre les sexes, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du pourcentage de fonctionnaires venant de pays sous-représentés et non représentés et appartenant au sexe sous-représenté au Siège dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.
Toutes les conditions de sécurité sur le terrain sont remplies.	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les employés ont suivi une formation de base sur la sécurité sur le terrain. Tous les employés en mission officielle ont une autorisation des services de sécurité, là où les directives relatives à la sécurité sont en vigueur. Suivi du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, en coordination avec d'autres bureaux compétents.
Amélioration des compétences générales, techniques et d'encadrement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de formation des fonctionnaires par domaine d'étude. • Finalisation du modèle de compétences techniques et fonctionnelles destinées à appuyer les opérations de mise en valeur et de gestion prévisionnelle de ressources humaines essentielles.

Produits

- Recrutements, dans la limite du taux de vacance, à des postes d'administrateur, de fonctionnaire de rang supérieur et d'agent des services généraux, grâce à des techniques d'approche comportementale et d'évaluation axée sur les compétences; engagements ou prolongation d'engagements de durée déterminée au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège, à la suite d'un examen pertinent;
- Négociation et conclusion d'environ 5 000 engagements de durée déterminée d'agents au titre de projets au cours de l'exercice biennal;
- Mise à disposition des services d'environ 25 administrateurs auxiliaires et experts associés, à la suite de négociations avec les donateurs, pour compléter les effectifs des bureaux extérieurs et des programmes au Siège;
- Mise en œuvre du plan biennal de macrodéveloppement conformément à l'investissement dans l'apprentissage;
- Réalisation de 600 mois de stage pour promouvoir la formation professionnelle et appuyer les services de l'ONUDI;
- Publication d'instructions administratives, de bulletins d'information et de circulaires sur les conditions d'emploi;
- Obtention des habilitations de sécurité pour tous les déplacements officiels;
- Fourniture de services de sécurité sociale.

Programme G.2. Services financiers

Description générale

G.7. Le programme permet d'assurer les services suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières, y compris les fonds extrabudgétaires; gestion des liquidités et des opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds, y compris les états de paie au Siège et dans les bureaux extérieurs; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; définition des orientations relatives aux questions financières.

G.8. Le programme vise à suivre les meilleures pratiques de gestion financière, notamment le contrôle interne transparent, efficace et rationnel de toutes les ressources financières sur le terrain et au Siège. Il fournit régulièrement aux différentes parties prenantes des informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation. Il cherche à gérer et à suivre toutes les questions relatives aux contributions, tout en relançant les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière. Les ressources financières seront gérées avec efficacité grâce à l'amélioration des projections des flux de trésorerie, afin de porter au maximum le potentiel de rendement des ressources disponibles. Le programme établira dans les délais des rapports financiers précis pour faciliter la mise en œuvre des activités de l'Organisation, la prise de décisions administratives et la planification des futurs programmes. Il répondra aux besoins de l'Organisation et examinera régulièrement les méthodes de travail afin d'améliorer le système de contrôle de l'exécution du budget, ce qui accroîtra l'efficacité, la précision et la possibilité d'accéder à l'information financière.

G.9. Premier budget biennal reposant sur le concept de la gestion axée sur les résultats, le programme continuera à guider les autres programmes et à collaborer avec eux pour renforcer et affiner le concept et sa mise en pratique, notamment pour mesurer les progrès réalisés dans une application plus efficace des principes de ce type de gestion.

G.10. Le programme et son mode de fonctionnement sont définis par les dispositions du Règlement financier, des règles de gestion financière, du Statut et du Règlement du personnel ainsi que par diverses instructions administratives et différentes décisions des organes directeurs.

Objectif

G.11. L'objectif du programme est d'assurer l'intégrité financière générale de l'Organisation.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total	
			ordinaire	opérationnel		
11,0	34,0	45,0	Dépenses de personnel	5 238 700	1 673 000	6 911 700
			Consultants	9 300		9 300
			Voyages autorisés	31 600		31 600
			Dépenses de fonctionnement	1 900		1 900
			Total (dépenses) (montants bruts)	5 281 500	1 673 000	6 954 500
			Total (ressources) (montants nets)	5 281 500	1 673 000	6 954 500

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Gestion financière générale permanente de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers.
Planification et contrôle efficaces et efficaces des ressources de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> Respect des délais réglementaires pour l'établissement et la présentation du projet de programme de budgets biennaux aux organes directeurs.
Gestion financière efficace des activités de coopération technique.	<ul style="list-style-type: none"> Établissement des avis d'allocation et d'autres instruments financiers concernant les fonds extrabudgétaires dans un délai de cinq jours suivant la réception des budgets de fonctionnement. Présentation, tous les mois, dans un délai de cinq jours ouvrés, d'une information financière précise sur les projets de coopération technique.
Conseils financiers efficaces et pertinents sur les mémorandums d'accord et les accords en vue de leur finalisation conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords examinés pendant la période considérée et déclarés conformes du point de vue financier.
Présentation dans les délais d'analyses et d'états financiers pour appuyer et renforcer la prise de décisions par la direction, les organes directeurs et les donateurs de l'ONUDI, ainsi que les audits externes.	<ul style="list-style-type: none"> Respect de délais réglementaires de présentation des états financiers. Établissement dans les délais de 90 % de l'information financière, des analyses et des rapports présentés à la direction.
Maximisation des intérêts créditeurs en tenant compte des conditions du marché.	<ul style="list-style-type: none"> Variation minimale à la baisse du taux d'intérêt par rapport au taux moyen du marché.
Meilleur respect des délais et plus grande précision dans le règlement de toutes les obligations financières.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre moyen de jours nécessaire pour effectuer tous les paiements.

Produits

- Un projet de programme et de budgets;
- Divers documents d'autorisation financière et rapports de gestion sur l'exécution financière des budgets approuvés;
- Tableau d'effectifs;
- Rapports financiers sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires, destinés à la direction, aux organes directeurs et aux donateurs;
- Accords de coopération technique conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière;
- États financiers annuels et biennaux destinés au Commissaire aux comptes et aux organes directeurs;
- Établissement des avis de mise en recouvrement;
- Placements conformes à la politique de placement;
- Réception et décaissement des fonds au nom de l'Organisation;
- Mise au point et perfectionnement de systèmes financiers, en tant que de besoin.

Programme G.3. Services d'achats et de logistique

Description générale

G.12. Le programme fournit diverses activités d'appui essentielles pour toutes les activités de l'Organisation, comme la fourniture de biens et de services, la gestion des stocks et des dossiers ainsi que les communications, les voyages, les transports et les services d'expédition. Il fournit également des services d'achat et de sous-traitance efficaces, économiques et transparents pour l'exécution des activités de coopération technique et de forum mondial, notamment pour satisfaire les besoins du Siège et des services communs.

G.13. Le programme comprend deux éléments: G.3.1 (Service d'achats) et G.3.2 (Services de logistique).

Objectif

G.14. L'objectif du programme est d'améliorer les facultés d'adaptation et la qualité, et donc de prêter des services d'appui administratif directs, efficaces et rentables pour toutes les activités de l'Organisation.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
7,0	24,3	31,3				
			Dépenses de personnel	3 704 675	939 000	4 643 675
			Consultants	8 410		8 410
			Voyages autorisés	11 320		11 320
			Dépenses de fonctionnement	1 548 070		1 548 070
			Technologies de l'information et de la communication	1 069 100		1 069 100
			Total (dépenses) (montants bruts)	6 341 575	939 000	7 280 575
			Total (ressources) (montants nets)	6 341 575	939 000	7 280 575

Élément de programme G.3.1. Services d'achats

Description générale

G.15. L'élément du programme Services d'achats fournit un appui essentiel pour l'ensemble des programmes de coopération technique, des activités de forum mondial et des activités postcrise de l'Organisation. Il assure aussi les services d'achats nécessaires pour la gestion des bâtiments, le fonctionnement des services de restauration et l'exécution du projet de désamiantage au CIV. Il traite 600 à 700 commandes par an pour un montant total de 45 à 49 millions d'euros, dont plus de 80 % représentent les achats de biens et de services pour les activités de coopération technique. Il donne en outre des orientations aux administrateurs de projets et aux bureaux extérieurs sur les questions relatives aux achats de biens et de services.

Objectif

G.16. L'objectif principal des services d'achats est d'assurer, de façon efficace et économique la fourniture des biens et des services nécessaires pour l'exécution de toutes les activités de l'Organisation.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Livraison, en temps voulu, de biens et de services pour l'exécution des programmes de coopération technique et les activités de forum mondial de l'Organisation ainsi que pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV et pour l'exécution du projet de désamiantage.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du temps moyen de traitement des demandes de fourniture de biens et services.
Qualité satisfaisante des biens et services fournis.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de toutes les dispositions des spécifications techniques.
Expansion de la base concurrentielle.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation moyenne de 10 % du nombre de soumissionnaires invités.

Produits

- Contrats et commandes d'un montant d'environ 37 millions d'euros pour l'exécution des activités de coopération technique et des activités de forum mondial de l'Organisation;
- Contrats et commandes d'un montant d'environ 10 millions d'euros pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV et pour l'exécution du projet de désamiantage;
- Informations et rapports statistiques sur les achats de biens et de services.

Élément de programme G.3.2. Services de logistique

Description générale

G.17. L'élément de programme services de logistique est chargé de fournir des services liés aux voyages officiels, aux transports, à l'expédition, de tenir, pour les projets de coopération technique et le Siège, des inventaires de biens consommables et non consommables; de fournir des services de gestion des registres et des archives. Toutes ces activités sont liées directement et indirectement aux activités de fond que l'Organisation mène conformément à sa stratégie d'entreprise et à son cadre de programmation à moyen terme.

Objectif

G.18. Améliorer les facultés d'adaptation et la qualité des services pour toutes les activités de l'Organisation.

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Établissement d'inventaires exhaustifs et actualisés pour les services du Siège et les projets de coopération technique.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et établissement continu d'inventaires une semaine après réception des biens.
Services des voyages plus efficaces et plus économiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Économies réalisées sur le coût intégral des voyages. • Degré de satisfaction des clients d'au moins 80 %.

Produits

- Tenue d'inventaires pour le matériel du Siège et des projets de coopération technique;
- Traitement d'autorisations de voyages, de demandes de visa et d'expéditions;

- Tenue de registres et d'archives.

Programme G.4. Services juridiques

Description générale

G.19. L'ONUDI est une institution spécialisée des Nations Unies qui regroupe des États Membres conformément à un traité international, son Acte constitutif. En tant que sujet de droit international et conformément à son Acte constitutif, elle jouit de certains privilèges et immunités et a des droits et des obligations au regard du droit international, qui définissent et régissent ses relations extérieures. Sur le plan interne, comme d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, elle est tenue d'agir conformément à ses dispositions juridiques internes définies dans son Acte constitutif et, accessoirement, dans les règlements et directives émanant des organes directeurs ainsi que dans les règles et instructions publiées par le Directeur général ou sous son autorité.

G.20. Le programme vise à aider l'Organisation à réaliser ses objectifs en veillant à ce que toutes ses activités et tous ces programmes soient conformes aux aspects internes et externes du cadre juridique esquissé plus haut. Il a pour fonction principale de fournir des avis juridiques compétents ainsi qu'une assistance juridique spécialisée à l'Organisation afin de promouvoir et de renforcer la primauté du droit dans tous les aspects de ses activités, ainsi qu'à défendre les droits, les positions et les intérêts de l'Organisation en matière de contrats et de litiges.

G.21. Plus précisément, le programme:

- a) Fournit au Secrétariat des avis juridiques ainsi qu'une assistance spécialisée concernant les accords internationaux, les contrats, les projets de coopération technique et la préparation des décisions, résolutions et autres documents des organes directeurs;
- b) Fournit des avis juridiques ainsi qu'une assistance spécialisée aux représentants des organes directeurs et communique avec les missions permanentes pour les questions juridiques spécifiques concernant l'Organisation;
- c) Examine et établit des règlements intérieurs, des accords de siège ainsi que des accords avec les gouvernements qui accueillent des conférences, et participe à la négociation de ces textes, le cas échéant;
- d) Représente le Directeur général dans les affaires portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ou le Tribunal administratif des Nations Unies;
- e) Collabore avec tous les services de l'Organisation, au Siège et sur le terrain, en leur fournissant des avis juridiques ainsi qu'une assistance spécialisée sur les questions juridiques qui pourraient se poser dans l'exécution de leurs activités;
- f) Échange des informations avec les bureaux juridiques des organismes ou programmes des Nations Unies sur des questions juridiques d'intérêt commun, notamment le développement du droit international et l'harmonisation ou la coordination des règles, des procédures et des politiques du régime commun des Nations Unies.

Objectif

G.22. L'objectif du programme est de veiller à la bonne conduite des affaires de l'Organisation en aidant à promouvoir la primauté du droit en son sein et dans ses relations avec les gouvernements, les organisations,

les entreprises et les particuliers, ainsi que de préserver et défendre les positions juridiques, droits et intérêts de l'Organisation.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total	
			ordinaire	opérationnel		
3,0	2,0	5,0	Dépenses de personnel	793 640	269 000	1 062 640
			Consultants	21 080		21 080
			Voyages autorisés	9 440		9 440
			Dépenses de fonctionnement	11 100		11 100
			Total (dépenses) (montants bruts)	835 260	269 000	1 104 260
			Total (ressources) (montants nets)	835 260	269 000	1 104 260

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Exécution de projets et d'autres activités de l'Organisation sur la base d'accords juridiquement bien fondés et conformes aux dispositions juridiques internes de l'Organisation ainsi qu'au droit international.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de différends découlant de documents juridiques ambigus ou mal rédigés. • Réduction du nombre de cas où les droits de l'Organisation ne sont pas protégés. • Absence de remise en question de la clarté ou de l'exactitude des avis juridiques. • Réduction de la responsabilité de l'Organisation et des États Membres.
Maximisation de la protection des intérêts juridiques de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre total d'affaires engageant la responsabilité de l'Organisation par rapport au nombre total des réclamations faites contre elle. • Absence de cas où le statut, les privilèges et immunités dont l'Organisation et ses fonctionnaires jouissent sont remis en cause et ne sont pas maintenus.

Produits

- Examen juridique, négociation et établissement de contrats, d'accords internationaux et d'autres instruments, et avis juridiques concernant les projets financés au titre de fonds d'affectation spéciale et de contributions au Fonds de développement industriel (FDI) versées à des fins spéciales, les droits de propriété intellectuelle et les plaintes formulées par l'Organisation et déposées contre elles;
- Avis juridiques aux organes directeurs de l'Organisation, entre autres, sur la tenue des réunions, ainsi que sur les projets de résolution et de décision;
- Avis juridiques à toutes les divisions du Secrétariat sur les dispositions juridiques internes de l'Organisation, notamment le Statut et le Règlement du personnel, le Règlement financier et les règles de gestion financière, ainsi que les directives pertinentes publiées par le Directeur général ou sous son autorité et par les organes directeurs;

- Représentation du Directeur général devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ou le Tribunal administratif des Nations Unies et devant d'autres instances, y compris la rédaction des conclusions et d'autres documents relatifs à des différends;
- Enregistrement et classement de traités et accords internationaux comme stipulé à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies et dans les règles y relatives.

Programme G.5. Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances

Description générale

G.23. L'objectif du programme est d'élaborer une vision et de jouer un rôle dirigeant en matière de technologie pour la conception et l'application d'outils dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) propres à appuyer les procédures et les objectifs de l'Organisation, notamment grâce aux tâches suivantes:

- a) Gérer prudemment les dépenses des TIC de l'Organisation;
- b) Élaborer des politiques, stratégies et procédures concernant les TIC;
- c) Mettre en place une infrastructure fiable pour les ordinateurs centraux, les systèmes client-serveur, les systèmes de réseau et de bureautique;
- d) Fournir des applications informatiques modernes et fiables, essentielles pour l'exécution des activités;
- e) Fournir un appui aux systèmes et des services d'aide importants aux utilisateurs finaux;
- f) Établir les mécanismes de contrôle et autorisations de contrôle d'accès nécessaires pour assurer l'intégrité des données, de l'information, des connaissances et des bases de données et systèmes correspondants;
- g) Aider le Bureau du Contrôleur général à s'acquitter de son mandat en veillant à l'intégrité et à la qualité des systèmes d'information et des bases de données;
- h) Promouvoir l'accès aux connaissances et aux outils et techniques correspondants, ainsi que leur stockage et leur diffusion;
- i) Promouvoir les systèmes modernes de TIC et les compétences techniques y relatives;
- j) Faire office de centre de coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des TIC;
- k) Gérer la bibliothèque de l'Organisation.

Objectif

G.24. Rendre l'Organisation plus efficiente grâce à l'utilisation prudente des TIC et plus efficace par la gestion des connaissances.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
12,0	13,5	25,5	Dépenses de personnel	4 460 460	4 460 460
			Voyages autorisés	10 960	10 960
			Dépenses de fonctionnement	418 100	418 100
			Technologies de l'information et de la communication	3 736 100	3 736 100
			Total (dépenses) (montants bruts)	8 625 620	8 625 620
			Total (ressources) (montants nets)	8 625 620	8 625 620

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Les fonctionnaires s'acquittent efficacement de leurs fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> Tous les fonctionnaires sont reliés à des ordinateurs de réseau techniquement acceptables et fiables.
Services économiques.	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses de fonctionnement totales par utilisateur d'ordinateur individuel. Nombre total de fonctionnaires par spécialiste des TIC. Dépenses de fonctionnement totales de la bibliothèque par administrateur.
Tous les fonctionnaires ont accès à des informations et à une documentation pertinentes et suffisantes.	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la demande de livres, revues et services en ligne de la bibliothèque.
Amélioration de la prise de décisions par la direction.	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur le degré de satisfaction des clients à l'aide du système d'information de gestion.

Produits

- Stratégies, recommandations, normes, politiques, directives et procédures dans le domaine des TIC;
- Ordinateurs centraux, systèmes client-serveur, infrastructure de réseau et de bureautique, y compris acquisition, installation, sécurité, exploitation et maintenance;
- Exploitation, maintenance et appui de tous les systèmes de production et de toutes les applications commerciales faisant appel aux TIC;
- Produits axés sur les connaissances, notamment livres, revues, services d'information en ligne et outils.

Programme G.6. Direction et gestion

Description générale

G.25. Le programme permettra d'assurer des fonctions de gestion et de coordination afin de fournir des services efficaces dans les domaines de la gestion des ressources humaines, y compris l'exécution de programmes de formation pour l'ensemble du personnel de l'ONUDI, des services financiers, notamment

l'exécution des projets de coopération technique, des services d'achats et de logistique, des services juridiques, des services de gestion des réseaux d'information et des connaissances et d'autres services administratifs, y compris la gestion des bâtiments.

G.26. Au cours de l'exercice biennal, le programme sera axé sur les activités suivantes:

- a) Planifier et formuler les programmes de travail relevant des grands programmes G et H et des sous-programmes qui s'y rapportent;
- b) Assurer efficacement la gestion et la direction en vue de l'exécution de ces programmes de travail et entreprendre la supervision nécessaire;
- c) Outre qu'il assurera la gestion et la direction du Service de la gestion des ressources humaines, des services financiers, des services généraux, des services juridiques, des services de gestion des réseaux d'information et des connaissances, des services d'achats et de logistique, ainsi que des services de gestion des bâtiments, il concevra et mettra en œuvre des mécanismes et procédures de contrôle de la gestion, mettra en œuvre et améliorera le système de contrôle et de mesure de la performance de l'Organisation, et poursuivra la publication des circulaires du Directeur général et d'autres directives;
- d) Élaborer et promouvoir des stratégies de marketing et de communication avec les gouvernements, les décideurs, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et les institutions de l'Union européenne;
- e) Organiser, coordonner et réaliser les manifestations promotionnelles parrainées par l'Organisation dans le cadre des réunions des organes directeurs et des manifestations organisées à l'échelle du système des Nations Unies.

Objectif

G.27. Le programme vise à donner une orientation stratégique à tous les services et activités exécutés au titre du grand programme, et à en assurer la gestion et la supervision efficaces afin de fournir à tous les grands programmes des services d'appui utiles et d'un bon rapport coût-efficacité dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des services financiers, des services juridiques, de la gestion des réseaux d'information et des connaissances, et des services administratifs.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total
			ordinaire	opérationnel	
2,0	4,0	6,0			
			Dépenses de personnel	1 192 000	1 192 000
			Voyages autorisés	51 890	51 890
			Dépenses de fonctionnement	2 000	2 000
			Total (dépenses) (montants bruts)	1 245 890	1 245 890
			Total (ressources) (montants nets)	1 245 890	1 245 890

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Coordination et orientation optimales de tous les services administratifs au titre du grand programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des délais de fourniture des produits escomptés en stricte conformité avec les plans de travail, les critères de transparence, de rapport coût-efficacité et de qualité établis.
Application effective de procédures et de mécanismes de contrôle rationnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 10 % du nombre de demandes d'éclaircissements (directives/réunions).
Amélioration de la qualité de la gestion et de la fourniture des services.	<ul style="list-style-type: none"> • 80 % des clients satisfaits des services.

Produits

- Directives bien conçues et claires sur toutes les stratégies de gestion, les procédures et les services administratifs;
- Notes d'information présentées en temps voulu au Directeur général et aux directeurs à tous les niveaux sur les tendances, la performance et les mesures correctives en matière de gestion et d'administration;
- Communication continue avec les États Membres sur la performance de l'Organisation et avec les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion sur les politiques communes.

GRAND PROGRAMME H. GESTION DES BÂTIMENTS

Description générale

H.1. Aux termes du Protocole d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne (CIV), le Service des bâtiments de l'ONUDI est chargé de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe (bâtiments, installations et équipements), pour le compte des organisations internationales sises au CIV, qui en assurent le financement.

H.2. Ceux à qui s'adressent principalement ce programme sont les quatre organisations internationales sises au CIV (AIEA, ONUV, ONUDI et OTICE), leurs effectifs (environ 4 500 personnes) et les quelque 1 500 visiteurs, participants aux conférences et autres qui fréquentent chaque jour le complexe.

H.3. Les principales orientations sont déterminées par les tâches supplémentaires extrêmement lourdes confiées au Service des bâtiments dans le cadre des opérations de désamiantage en cours, de la sécurité et de la restauration, ainsi que les travaux de modernisation et de remise en état que le Service doit exécuter au cours des 10 années à venir.

H.4. Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations qui se trouvent au CIV augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Le Centre, qui couvre une superficie brute d'environ 347 000 m², aura été en fonctionnement depuis plus de 26 ans au cours de l'exercice 2006-2007. Conformément, entre autres, aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, l'objet en étant d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable.

H.5. Après plus de 20 années d'occupation des lieux, des programmes de remplacement sont nécessaires et doivent être mis en œuvre dans toutes les parties du complexe afin que le CIV puisse fonctionner dans des conditions plus fiables. Compte tenu des accords conclus lors de la réunion du Comité consultatif sur les services communs, le Service des bâtiments a reçu pour instructions de préserver le niveau et la qualité des services obtenus depuis 1999, qui avaient donné entière satisfaction aux organisations internationales sises au CIV, et de mettre en œuvre les projets qu'il a conçus et planifiés pour répondre à ce que l'on attend aujourd'hui d'un complexe de bureaux moderne.

Objectif général

H.6. Le programme a pour objectif principal d'assurer l'exploitation, l'entretien et la réparation sûrs et fiables des bâtiments et des installations qui leur sont associées conformément aux codes et normes de construction de locaux et à la licence d'exploitation du complexe. Assurant l'entretien et la modernisation des installations et des équipements, le Service des bâtiments fournit les services demandés par les organisations qui se trouvent au CIV. Il s'efforcera, ce faisant, de réduire ou d'endiguer les dépenses au moyen de toute mesure d'économie possible et en tirant le meilleur parti des ressources disponibles.

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			Total
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	
9,0	116,0	125,0			
			Dépenses de personnel	15 657 900	15 657 900
			Consultants	159 280	159 280
			Voyages autorisés	14 800	14 800
			Dépenses de fonctionnement	41 331 740	41 331 740
			Total (dépenses) (montants bruts)	57 163 720	57 163 720
			Recettes	(57 163 720)	(57 163 720)
			Total (ressources) (montants nets)		

Programmes H.1 et H.2. Gestion commune des bâtiments et Gestion conjointe des bâtiments

Description générale

H.7. Ces deux programmes sont présentés ensemble dans la mesure où ils ont un objectif, des aboutissements, des indicateurs de succès et des produits identiques. La seule différence réside dans leur financement. En effet, les dépenses relatives au programme H.1 (Gestion commune des bâtiments) sont réparties entre toutes les organisations sises au CIV, tandis que celles afférentes au programme H.2 (Gestion conjointe des bâtiments) le sont uniquement entre l'ONUSV, l'ONUDI et l'OTICE.

H.8. Les ressources demandées au titre de ces programmes se répartissent comme suit:

- a) Les dépenses prévues au titre du programme H.1 sont réparties entre toutes les organisations sises au CIV, selon la formule convenue de partage des coûts. Pour l'exercice biennal 2006-2007, elles se montent au total à 38 507 522 euros;
- b) Le programme H.2, qui s'inscrit dans le cadre général de l'accord de coopération entre l'ONUSV, l'ONUDI et l'OTICE, permet de fournir des services relatifs à l'exploitation des bâtiments, dont les coûts sont partagés par ces trois organisations. Il met principalement à disposition des techniciens de conférence pour les salles de conférence, ainsi que des techniciens pour la réparation et la maintenance des matériels et des installations et des techniciens de surface pour le nettoyage des locaux utilisés conjointement. Pour l'exercice biennal 2006-2007, les prévisions de dépenses y relatives se montent au total à 1 780 000 euros;
- c) Divers programmes et projets sont financés conjointement ou individuellement par les organisations sises au CIV et/ou par le Gouvernement autrichien ou d'autres entités, ces financements étant en sus des ressources prévues au titre du partage des coûts aux programmes H.1 et H.2. Pour l'exercice biennal 2006-2007, les prévisions de dépenses y relatives se montent au total à 13 842 000 euros;
- d) D'autres projets sont financés au titre du Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, pour moitié par les organisations sises au CIV et pour moitié par le Gouvernement autrichien. Pour l'exercice biennal 2006-2007, les prévisions de dépenses y relatives se montent au total à 5 555 000 euros.

H.9. La plupart des projets de remplacement sont des projets sur le long terme, qui s'étendent sur plus d'un exercice biennal. Il est donc prévu que les montants y relatifs seront versés à un compte spécial et qu'ils seront employés, une fois ce compte suffisamment alimenté, pour l'exécution de ces projets le moment venu.

H.10. Le montant des prévisions de dépenses de l'exercice 2006-2007 à imputer aux accords de partage des coûts est globalement inférieur de 5 % à celui de l'exercice 2004-2005. Cette diminution s'explique par le fait que, en 2004, le Service des bâtiments a recouvré la maîtrise entière des projets concernés et des échanges avec les parties tierces, notamment avec le Gouvernement autrichien. Il lui a donc été possible d'obtenir des fonds imprévus qui sont venus s'ajouter à son enveloppe budgétaire. Les ressources demandées pour l'exercice 2006-2007 représentent en conséquence un montant plancher et on ne saurait prévoir de nouvelles réductions.

Objectif

H.11. Garantir un environnement de travail moderne ainsi que des installations et des équipements de pointe pour répondre aux exigences à venir tout en prenant toutes les mesures d'économie possible et en tirant le meilleur parti des ressources disponibles.

Programmes H.1. Gestion commune des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total
			ordinaire	opérationnel	
9,0	113,0	122,0	Dépenses de personnel	15 291 400	15 291 400
			Consultants	159 280	159 280
			Voyages autorisés	14 800	14 800
			Dépenses de fonctionnement	39 771 240	39 771 240
			Total (dépenses) (montants bruts)	55 236 720	55 236 720
			Recettes	(55 236 720)	(55 236 720)
			Total (ressources) (montants nets)		

Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	13 856 400
Assurance maladie après cessation de service	171 400
Formation au titre de l'organisation des carrières	29 100
Personnel temporaire	580 700
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	648 400
Consultants (honoraires et frais de voyage)	159 280
Dépenses de représentation	5 400
Voyages en mission	14 800
Location et entretien des locaux	26 418 800
Éclairage, chauffage, énergie et eau	12 013 200
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	57 700
Autres dépenses générales de fonctionnement	23 540
Imprimerie et reliure	7 600
Fournitures et accessoires	286 300
Biens d'équipement	964 100
Total (dépenses) (montants bruts)	55 236 720

Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)	
Budget ordinaire	
Contribution des autres organisations basées au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(33 831 330)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 669 690)
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(14 735 700)
Total (recettes)	(55 236 720)
Total (ressources) (montants nets)	

Programme H.2. Gestion conjointe des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget	Budget	Total
				ordinaire	opérationnel	
3,0		3,0	Dépenses de personnel	366 500		366 500
			Dépenses de fonctionnement	1 560 500		1 560 500
			Total (dépendances) (montants bruts)	1 927 000		1 927 000
			Recettes	(1 927 000)		(1 927 000)
			Total (ressources) (montants nets)			

Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)	
Budget ordinaire	
Postes permanents	356 100
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	10 400
Location et entretien des locaux	1 360 300
Biens d'équipement	200 200
Total (dépendances) (montants bruts)	1 927 000
Contribution des autres organisations basées au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 174 300)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(752 700)
Total (recettes)	(1 927 000)
Total (ressources) (montants nets)	

<i>Abouissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Exploitation sûre et fiable des bâtiments du CIV.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des codes, règlements et normes de construction.
Modernisation du CIV au moyen de techniques et de types de matériels nouveaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes les plus récentes et utilisation de techniques de pointe.
Amélioration du cadre de travail, pensé en fonction des utilisateurs (occupants et visiteurs).	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des utilisateurs, attestée par l'absence de réclamation et par des réactions favorables.
Amélioration du rapport coût-efficacité des services.	<ul style="list-style-type: none"> • Endiguement ou diminution des dépenses de 5 %, avec des incidences sur le long terme.

Produits

- Maintenance préventive en vue d'allonger la durée de vie des installations et de réduire les pannes;
- Programmes de remplacement pour mettre à niveau et moderniser l'infrastructure du CIV;
- Amélioration de la climatisation, remplacement et modernisation du câblage des bâtiments, remplacement des appareils d'éclairage et des revêtements de sol, peinture des surfaces, etc.;
- Restructuration du Service des bâtiments et modernisation des outils de travail (par exemple, ingénierie des espaces tertiaires) en vue d'obtenir des gains d'efficacité et de productivité;
- Transfert du financement de certains projets du budget du Service des bâtiments au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants, auquel contribue le Gouvernement autrichien;
- Mesures d'économie respectueuses de l'environnement, telles que l'utilisation, dans certains endroits, d'eau de puits, moins onéreuse, réduction supplémentaire de la consommation (eau, électricité, etc.), facturation des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau encourues par certains utilisateurs privés, examen de certains contrats pour les opérations d'entretien renouvelables et nouveaux appels d'offres afin d'obtenir des services à moindres coûts, y compris par internalisation.

GRAND PROGRAMME I. COÛTS INDIRECTS

Programme I.1. Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Description générale

I.1. Le programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

I.2. On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un service ou programme organique ou administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du CIV et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs mis en œuvre avec les autres organisations basées à Vienne. Les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies et à l'assurance maladie après cessation de service sont également couvertes au titre de ce grand programme.

I.3. La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 15,61 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUUV): en fonction du nombre de fonctionnaires ayant suivi une formation;
- d) Gestion commune des bâtiments: 16,468 %;
- e) Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants: 16,468 %;
- f) Gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement): 39,06 %;
- g) Services des langues et de documentation: en fonction du volume de travail;
- h) Services de sécurité et de sûreté (ONUUV): 16,468 %;
- i) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies: 1,5 % en moyenne;
- j) Services conjoints de communications (ONUUV): 32,5 %.

I.4. Les ressources demandées au titre de chacun de ces postes de dépense sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2004-2005) au titre des contributions aux services communs et conjoints ont augmenté de 1 482 200 euros (8 %).

I.5. L'accroissement le plus important, d'un montant de 1 591 700 euros (aux taux de 2004-2005), concerne la part de l'Organisation aux dépenses relatives aux services de sécurité et de sûreté, assurés par l'ONUUV. Cette augmentation s'explique par les diverses mesures de renforcement de la sécurité des locaux des Nations Unies à Vienne approuvées par l'Assemblée générale. Si certaines de ces dépenses sont non récurrentes, l'une des grandes composantes de l'ensemble de mesures adoptées concerne l'augmentation des effectifs chargés de la sécurité. Compte tenu d'autres accroissement des dépenses renouvelables au titre de la maintenance des équipements de sécurité, la part de l'ONUDI a augmenté de 81 %. Ce montant supplémentaire n'a pu être compensé par des réductions au titre d'autres programmes ou d'autres contributions aux services partagés. Elle figure donc dans le budget à titre de ressources supplémentaires hors croissance réelle nulle.

I.6. L'accroissement le plus important des ressources demandées au titre de la sécurité s'explique par une plus grande contribution aux activités exécutées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies. Ainsi, l'accroissement d'un montant de 136 500 euros est imputable à la forte augmentation de l'assurance contre les actes de violence (administrée par l'ONU) ainsi que de la part de l'ONUDI à l'infrastructure de sécurité que l'ONU a mis en place dans le monde entier.

I.7. Au deuxième rang des augmentations de ressources demandées au titre des coûts indirects figure la contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après cessation de service, destinée aux fonctionnaires retraités. Ce poste correspond, pour l'exercice biennal, au versement des cotisations à cette assurance que l'Organisation est tenue de prendre à sa charge. Ces dépenses devraient augmenter de 648 300 euros, soit 19 % (aux taux de 2004-2005) du fait du relèvement des primes en 2005 et de la progression du nombre de retraités ayant droit à cette assurance.

I.8. La diminution de la part de l'Organisation à la gestion commune des bâtiments, d'un montant de 892 900 euros, s'explique essentiellement par la réduction des subventions versées au titre des services de restauration.

Objectif, aboutissements et indicateurs de succès

I.9. L'objectif, les aboutissements et les indicateurs de succès des services conjoints et communs sont précisés dans les budgets-programmes des organisations concernées.

I.10. Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés au titre du grand programme H (Gestion des bâtiments).

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget	Budget	Total
			ordinaire	opérationnel	
			4 722 700		4 722 700
			14 428 490		14 428 490
			1 004 100		1 004 100
			20 155 290		20 155 290
			20 155 290		20 155 290

Prévisions pour 2006-2007 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Assurance maladie après cessation de service	4 217 300
Service médical commun (AIEA)	483 900
Service commun de formation linguistique	21 500
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	6 669 690
Contribution au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants	457 500
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	752 700
Services de langues et de documentation	1 808 000
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	3 731 200
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	1 009 400
Services conjoints de communications (ONUV)	1 004 100
Total (dépenses) (montants bruts)	20 155 290
Total recettes	
Total (ressources) (montants nets)	20 155 290

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Introduction

1. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le développement a continué d'accuser un recul au cours de l'exercice 2004-2005; les taux de croissance n'ont cessé de régresser et ces pays se sont trouvés dans l'incapacité de faire face aux principaux enjeux posés par les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Sur cette toile de fond, la décision qu'ont prise les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors du Sommet qu'ils ont tenu en juillet 2004, de faire de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique le volet du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) relatif au développement industriel durable est une façon de s'attaquer activement aux problèmes ardues que pose le développement de l'Afrique. Compte tenu des priorités de développement renouvelées au niveau de l'intégration régionale, des objectifs du Millénaire pour le développement et du NEPAD, l'ONUDI fera en sorte d'intégrer progressivement les programmes et projets relevant de l'Initiative au processus de coordination nationale prévue par les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

2. Comme recommandé dans l'Initiative et le NEPAD, l'Organisation a continué de s'employer à étoffer l'approche régionale et d'envisager sous cet angle les problèmes sectoriels que pose le développement des pays africains. Parallèlement, 2004 a été marqué par un élément nouveau, l'intégration à très grande échelle des efforts multilatéraux et le resserrement des liens de coopération avec les autres organismes des Nations Unies. L'administration conjointe des programmes de relèvement et de redressement industriel à l'issue de conflits, mais aussi le fait que les activités de coopération s'étendent désormais, avec le PNUD, au développement du secteur privé expliquent les changements intervenus au niveau de la planification des principaux services d'assistance technique de l'ONUDI en Afrique. Il est donc extrêmement important de continuer à s'employer à mobiliser des ressources spéciales pour l'exécution de ces activités si l'on veut œuvrer au développement des pays africains.

Objectif

3. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les ressources spéciales pour l'Afrique permettront de financer des activités en vue de la sélection et l'élaboration de programmes et projets de coopération technique ainsi que des activités que l'Organisation mène en Afrique en tant que forum mondial. La plus grande partie de ces ressources servira à financer la formulation de programmes régionaux en rapport avec l'Initiative et à réorienter les programmes intégrés et d'autres activités en cours; il s'agit en dernier ressort de faire face aux enjeux posés par l'Initiative et d'intégrer l'ONUDI au dispositif d'assistance technique en faveur de l'Afrique regroupant tous les organismes des Nations Unies. Le solde sera employé pour élaborer des projets hors programme à la demande expresse de certains pays, pour prêter des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques nationales, pour répondre à des demandes ponctuelles, pour financer des activités menées en faveur de l'Afrique au titre de la fonction de forum mondial, et pour prêter appui aux organes de l'Union africaine, au NEPAD, au dispositif d'examen par des pairs et aux communautés économiques régionales. On s'emploiera tout particulièrement à veiller à l'utilité, à la rentabilité et à la viabilité des services prêtés aux pays africains et à leur impact sur le développement. Fondés sur la stratégie d'entreprise de l'Organisation, les services que l'on se propose d'offrir porteront sur:

- a) Le renforcement des capacités de production et le développement industriel en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- b) La croissance économique durable, la création d'emplois dans le secteur de la production, la formation de revenus et les moyens propres à faciliter l'intégration sociale;
- c) Les politiques de développement reposant sur l'aide accordée au secteur privé, la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement, la promotion des investissements et l'amélioration de l'accès aux marchés;

- d) La coopération régionale et sous-régionale destinée à favoriser l'expansion, la diversification et la modernisation des capacités de production des pays africains, en particulier les PMA et les pays enclavés.

Services fournis et produits escomptés

4. Au cours de l'exercice 2006-2007, les ressources spéciales pour l'Afrique serviront à prêter les services ci-après et à obtenir les produits correspondants:

- a) Appui à la poursuite de l'élaboration de programmes régionaux, aux activités d'amont et à l'élaboration de la phase II des programmes intégrés en fin de parcours. On fera pour cela une large place à l'évaluation critique des résultats obtenus et à l'analyse des nouvelles priorités des pays concernés en matière de développement. L'intensification de la coopération avec le PNUD, dans le cadre du programme conjoint ONUDI/PNUD de développement du secteur privé, en sera un élément à part entière;
- b) Consolidation de l'approche régionale dans le respect des priorités fixées par l'Initiative et le NEPAD afin d'envisager sous cet angle les problèmes sectoriels de développement des pays africains. La mise en œuvre de l'Initiative et l'exécution d'activités s'y rapportant aboutiront à l'élaboration de stratégies régionales de développement et de plans correspondants qui orienteront le développement industriel de l'Afrique pour les années à venir;
- c) Mobilisation d'investissements nationaux et d'investissements étrangers directs pour les pays africains au moyen d'activités de promotion des investissements et de la technologie, et coopération avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec des institutions financières;
- d) Appui à la coopération Sud-Sud, en offrant une vision pratique et théorique de la coopération internationale aux fins du développement industriel et de la coopération technique entre pays en développement;
- e) Intervention rapide et élaboration de programmes ciblés pour aider les pays à la suite d'une guerre civile ou d'une catastrophe naturelle;
- f) Prestation aux structures gouvernementales et institutionnelles des pays africains de services consultatifs et de services d'analyse concernant les politiques de développement industriel, et notamment appui au secrétariat du NEPAD, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales;
- g) Prestation d'une assistance générale à la CAMI pour ce qui est des grandes questions de développement et de l'élaboration de nouveaux plans et principes régionaux de développement industriel.

5. On trouvera des précisions sur les activités devant être financées à l'aide des ressources spéciales pour l'Afrique dans les programmes et éléments de programme correspondants pour lesquels des ressources sont demandées pour l'Afrique.

PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Introduction

1. Le présent chapitre, dans son ensemble, expose les activités qui seront réalisées au titre de l'ensemble du Programme ordinaire de coopération technique et les ressources nécessaires à cet effet. Comme le veut l'approche-programme, les montants demandés sont indiqués au titre de chacun des grands programmes dont relèvent les activités prévues.

Objectif

2. L'objectif de ce programme, tel que défini dans l'Acte constitutif, consiste à améliorer l'efficacité du programme de travail dans le domaine du développement industriel et de renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies (Acte constitutif, partie B de l'Annexe II). L'exécution judicieuse du programme permettra à l'ONUDI d'adapter ses tâches et ses priorités et d'orienter ses activités en vue de faciliter la réalisation d'objectifs internationaux de développement, en particulier ceux visant à éliminer la pauvreté et à mieux préserver l'environnement, et de lutter contre la marginalisation croissante de certains pays liée à la mondialisation de l'économie, contre la répartition inégale des nouvelles technologies et contre les obstacles qui entravent les échanges.

3. Conformément aux priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire et aux autres objectifs de la communauté internationale en matière de développement, l'ONUDI concentrera son action sur les pays à faibles revenus. Elle les aidera en particulier à améliorer leurs stratégies de développement industriel et à perfectionner les infrastructures d'appui à l'industrie, en facilitant directement leur accès à des biens collectifs mondiaux tels que l'information, les compétences et les connaissances techniques, et en favorisant les investissements nécessaires pour combattre la marginalisation et la pauvreté.

Produits

4. Les activités liées au programme seront mises en œuvre conformément à la stratégie d'entreprise de l'Organisation, qui consiste à mobiliser le transfert de connaissances, de compétences et de technologies pour permettre aux pays en développement et aux pays à économie en transition de créer des emplois, de mettre sur pied une économie compétitive et d'assurer la pérennité de l'environnement. Afin de favoriser le développement industriel axé sur la résolution des problèmes sociaux et environnementaux, l'ONUDI continuera d'améliorer l'approche intégrée en son sein et s'emploiera à mieux coordonner ses services et ceux d'institutions de financement multilatéral et bilatéral et d'organismes de développement.

5. Chaque programme comporte des activités qui seront réalisées au titre du Programme ordinaire de coopération technique. Ces activités sont conçues de façon que l'Organisation puisse donner effet de manière constructive aux priorités énoncées dans le cadre de programmation à moyen terme et dans les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI", répondre aux besoins recensés des bénéficiaires escomptés et leur prêter des services utiles et efficaces. Les ressources prévues serviront à mettre au point des portefeuilles étoffés de services de coopération technique intégrés. À cet égard, compte tenu de l'insuffisance de ces fonds librement programmables, les ressources seront employées dans une optique stratégique et conçues comme des capitaux d'amorçage permettant de mobiliser des fonds supplémentaires.

6. L'ONUDI, consciente que l'élimination de la pauvreté est une question complexe que ne résoudront pas automatiquement, à eux seuls, la croissance économique, l'emploi et le développement de certains secteurs économiques, a souligné, dans sa stratégie d'entreprise, l'importance des activités en rapport avec la fonction de forum mondial afin de faciliter l'acquisition et la diffusion de connaissances liées au processus de développement économique et industriel. Le programme ordinaire de coopération technique permettra donc aussi de consolider la fonction de forum mondial de l'Organisation et d'analyser et évaluer les questions cruciales au regard du développement industriel, en partenariat avec des établissements de recherche, si nécessaire et selon qu'il convient. Les connaissances issues de ces travaux de recherche seront

diffusées et faciliteront la mise au point de programmes intégrés régionaux et nationaux. Des ressources seront également dégagées pour amorcer la mise en œuvre de ces programmes.

7. Les activités en rapport avec la fonction de forum mondial viendront donc compléter de manière significative les services de coopération technique de l'Organisation. Elles porteront notamment sur des aspects tels que le transfert de technologies et la mise à niveau technologique, l'apprentissage, l'innovation et le développement des compétences et des capacités, qui ont une incidence directe sur la croissance de la productivité. Elles permettront par ailleurs de mesurer la performance industrielle et de recenser et diffuser les pratiques optimales internationales, d'organiser l'échange d'informations et de connaissances spécialisées par secteurs et par thèmes et de faire connaître les tendances, les difficultés et les perspectives actuelles et nouvelles afin d'orienter l'élaboration des politiques.

8. L'accent portera aussi sur les besoins des pays les moins avancés, que l'on aidera notamment à concevoir des programmes et à mobiliser, aux fins de leur exécution, des ressources financières. On favorisera également la coopération industrielle entre pays ayant atteint différents niveaux de développement, ainsi que l'intégration des femmes au développement.

9. Les projets qui seront exécutés au titre du Programme ordinaire de coopération technique comporteront en particulier:

- a) Des activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes intégrés ou des projets hors programme reposant sur les modules de services en vue de répondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires;
- b) Des activités d'amont et des activités analytiques, y compris au sein de groupes d'experts et dans le cadre de projets menés conjointement avec des établissements de recherche, pour contribuer à l'élaboration de programmes et de nouvelles initiatives prioritaires;
- c) Des activités promotionnelles directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires, et ce notamment par la tenue de séminaires, stages et colloques;
- d) Des activités permettant de répondre de façon adaptée aux demandes urgentes concernant la prestation immédiate de services consultatifs en matière d'orientation tout comme dans le domaine technique;
- e) Des activités au titre des programmes intégrés dans le droit fil des priorités fixées au niveau des programmes et aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires sur le plan régional ou national.

RECETTES ACCESSOIRES

1. Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2006-2007 est estimé à 1 538 400 euros au titre du budget ordinaire et à 315 200 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

2. Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. Si l'on se fonde sur les recettes perçues à ce titre en 2004 et prévues pour 2005, des prévisions de recettes de 1 464 600 euros au titre du budget ordinaire et de 315 200 euros au titre du budget opérationnel pour 2006-2007 semblent raisonnables.

B. Vente de publications

3. Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de mettre en lumière dans le monde entier son rôle en tant que centre de convergence, au sein du système des Nations Unies, de toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

4. Le Bureau de ventes des publications assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web par l'intermédiaire duquel ces publications peuvent être obtenues directement grâce à un catalogue et à un dispositif de commande en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, y compris l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de ventes des publications coordonne, avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, la communication concernant la participation de l'ONUDI à des foires du livre et les accords de traduction des publications avec des parties tierces.

Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente

5. Un fonds autorenewable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications au cours de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités en matière de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et de CD-ROM.

6. La moitié de la dotation de ce fonds au cours d'un exercice biennal est imputée sur les recettes accessoires, de sorte à couvrir les ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon la procédure en vigueur, viennent en déduction des recettes.

7. À moins que les ventes n'accusent une forte augmentation, le solde du Fonds, à la fin de l'exercice biennal, ne devrait être que modique. Le tableau ci-après indique les opérations escomptées pour l'exercice biennal.

**Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente –
Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)
(En euros, aux taux de 2004-2005)**

	Montants <u>approuvés</u> pour 2004-2005		Prévisions pour 2006-2007	
	Fonds autorenewable	Recettes accessoires	Fonds autorenewable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	73 800	73 800	73 800	73 800
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	121 100		119 800	
Total	194 900	73 800	193 600	73 800
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage	6 100		6 100	
Publicité et publications	18 600		18 600	
Impression	20 200		40 400	
Traduction	0		20 200	
Services divers	4 100		4 100	
Consultants	16 000		16 000	
Équipements et matériels	10 100		10 100	
Total (dépenses)	75 100	-	115 400	-
SOLDE DU FONDS FONDS AUTORENOUVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (à la fin de l'exercice biennal)	119 800		78 200	
MONTANT NET DES RECETTES		73 800		73 800

8. Les frais de voyage couvrent la participation à des salons du livre ou l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipements) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. Les dépenses accessoires concernent les frais de traduction et d'expédition et les commissions bancaires.

C. Autres rubriques

9. D'autres rubriques à l'origine de recettes accessoires durant les exercices biennaux précédents, mais pour lesquelles il n'est pas possible de présenter des estimations fiables, sont indiquées ci-après à titre d'information:

- a) Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs;
- b) Vente de matériel usagé;
- c) Gain net au change.

10. Toutes les recettes provenant de l'une de ces rubriques ou d'autres rubriques du poste Recettes accessoires durant l'exercice biennal seront comptabilisées au poste Autres recettes et figureront dans les rapports financiers.

Annexe A

Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes
par grand programme et programme
(En euros)

Programme	Budget approuvé ^a 2004-2005	Accroissement des ressources 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007	Pourcentage du montant total du budget		
	1	2	3	4	5	2004-2005 6	2006-2007 7	
Dépenses								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	3 213 850	(84 330)	3 129 520	238 000	3 367 520	1,9	1,9
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 366 100	84 330	1 450 430	36 100	1 486 530	0,8	0,8
	Total partiel	4 579 950		4 579 950	274 100	4 854 050	2,7	2,8
B	GESTION							
B.1	Direction exécutive et gestion	8 423 060	(508 030)	7 915 030	565 200	8 480 230	5,0	4,8
B.2	Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation	3 455 000	795 040	4 250 040	153 800	4 403 840	2,0	2,5
	Total partiel	11 878 060	287 010	12 165 070	719 000	12 884 070	7,0	7,3
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F								
C.0	Énergie et environnement		22 210 672	22 210 672	725 907	22 936 579	0,0	13,1
D.0	Renforcement des capacités commerciales		24 763 420	24 763 420	884 595	25 648 015	0,0	14,6
E.0	Réduction de la pauvreté par des activités productives		20 717 123	20 717 123	581 513	21 298 636	0,0	12,1
F.1	Initiatives spéciales		8 138 970	8 138 970	289 315	8 428 285	0,0	4,8
F.2	Politique et recherche industrielles		8 441 395	8 441 395	345 360	8 786 755	0,0	5,0
F.3	Politique régionale		9 724 940	9 724 940	256 710	9 981 650	0,0	5,7
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège		8 047 480	8 047 480	887 000	8 934 480	0,0	5,1
X.0	Base de comparaison	104 141 240	(104 141 240)				61,6	0,0
	Total partiel	104 141 240	(2 097 240)	102 044 000	3 970 400	106 014 400	61,6	60,5
G.	ADMINISTRATION							
G.1	Gestion des ressources humaines	5 747 610	339 355	6 086 965	138 900	6 225 865	3,4	3,6
G.2	Services financiers	6 519 200	300 100	6 819 300	135 200	6 954 500	3,9	4,0
G.3	Services d'achats et de logistique	7 879 800	(807 225)	7 072 575	208 000	7 280 575	4,7	4,2
G.4	Services juridiques	1 048 300	14 760	1 063 060	41 200	1 104 260	0,6	0,6
G.5	Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances	8 429 050	(111 930)	8 317 120	308 500	8 625 620	5,0	4,9
G.6	Direction et gestion	1 184 400	39 490	1 223 890	22 000	1 245 890	0,7	0,7
	Total partiel	30 808 360	(225 450)	30 582 910	853 800	31 436 710	18,2	17,9
I	COÛTS INDIRECTS							
I.1	Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	17 728 360	1 482 230	19 210 590	944 700	20 155 290	10,5	11,5
	Total partiel	17 728 360	1 482 230	19 210 590	944 700	20 155 290	10,5	11,5
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)								
	169 135 970	(553 450)	168 582 520	6 762 000	175 344 520	100,0	100,0	
H	GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1	Gestion commune des bâtiments	46 066 030	5 827 890	51 893 920	3 342 800	55 236 720	96,2	96,6
H.2	Gestion conjointe des bâtiments	1 804 100	44 200	1 848 300	78 700	1 927 000	3,8	3,4
	TOTAL (dépenses) (grand programme H)	47 870 130	5 872 090	53 742 220	3 421 500	57 163 720	100,0	100,0

(suite page suivante)

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé ^a	Accroissement des ressources	Ressources nécessaires pour	Actualisation des coûts	Ressources nécessaires pour	Pourcentage du montant total du budget	
	2004-2005	2006-2007 aux taux de 2004-2005	2006-2007 aux taux de 2004-2005	2006-2007	2006-2007 aux taux de 2006-2007	2004-2005	2006-2007
	1	2	3	4	5	6	7
Recettes							
A	ORGANES DIRECTEURS						
Total partiel						0,0	0,0
B	GESTION						
Total partiel						0,0	0,0
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F							
C.0	Énergie et environnement						
		138 700	138 700	14 300	153 000	0,0	4,3
D.0	Renforcement des capacités commerciales						
		104 000	104 000	10 700	114 700	0,0	3,2
E.0	Réduction de la pauvreté par des activités productives						
		52 500	52 500	5 400	57 900	0,0	1,6
F.1	Initiatives spéciales						
		62 000	62 000	6 300	68 300	0,0	1,9
F.3	Politique régionale						
		63 100	63 100	6 500	69 600	0,0	2,0
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège						
		1 108 700	1 108 700	113 600	1 222 300	0,0	34,5
X.0	Base de comparaison						
	1 806 000	(1 806 000)				54,3	0,0
Total partiel	1 806 000	(277 000)	1 529 000	156 800	1 685 800	54,3	47,6
G	ADMINISTRATION						
Total partiel						0,0	0,0
I	COÛTS INDIRECTS						
Total partiel						0,0	0,0
Recettes accessoires	1 521 800	331 800	1 853 600		1 853 600	45,7	52,4
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	3 327 800	54 800	3 382 600	156 800	3 539 400	100,0	100,0
H GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1	Gestion commune des bâtiments						
	46 066 030	5 827 890	51 893 920	3 342 800	55 236 720	96,2	96,6
H.2	Gestion conjointe des bâtiments						
	1 804 100	44 200	1 848 300	78 700	1 927 000	3,8	3,4
TOTAL (recettes) (grand programme H)	47 870 130	5 872 090	53 742 220	3 421 500	57 163 720	100,0	100,0
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	165 808 170	(608 250)	165 199 920	6 605 200	171 805 120		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(En euros)

Programme	Budget approuvé ^a 2004-2005	Accroissement des ressources 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2004-2005	2006-2007
Dépenses							
A	ORGANES DIRECTEURS						
A.1	3 213 850	(84 330)	3 129 520	238 000	3 367 520	2,2	2,2
A.2	1 366 100	84 330	1 450 430	36 100	1 486 530	0,9	1,0
Total partiel	4 579 950		4 579 950	274 100	4 854 050	3,1	3,1
B	GESTION						
B.1	8 423 060	(508 030)	7 915 030	565 200	8 480 230	5,7	5,5
B.2	3 335 900	914 140	4 250 040	153 800	4 403 840	2,3	2,8
Total partiel	11 758 960	406 110	12 165 070	719 000	12 884 070	8,0	8,3
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F							
C.0		19 202 742	19 202 742	644 427	19 847 169	0,0	12,8
D.0		20 266 260	20 266 260	740 080	21 006 340	0,0	13,5
E.0		18 152 638	18 152 638	507 573	18 660 211	0,0	12,0
F.1		7 248 445	7 248 445	260 835	7 509 280	0,0	4,8
F.2		7 239 695	7 239 695	292 760	7 532 455	0,0	4,9
F.3		7 804 540	7 804 540	200 325	8 004 865	0,0	5,2
F.4		7 095 760	7 095 760	769 200	7 864 960	0,0	5,1
X.0	87 136 770	(87 136 770)				59,2	0,0
Total partiel	87 136 770	(126 690)	87 010 080	3 415 200	90 425 280	59,2	58,3
G.	ADMINISTRATION						
G.1	4 354 110	60 755	4 414 865	106 400	4 521 265	3,0	2,9
G.2	5 328 200	(160 800)	5 167 400	114 100	5 281 500	3,6	3,4
G.3	6 404 200	(247 425)	6 156 775	184 800	6 341 575	4,3	4,1
G.4	1 048 300	(243 640)	804 660	30 600	835 260	0,7	0,5
G.5	7 785 850	531 270	8 317 120	308 500	8 625 620	5,3	5,6
G.6	1 184 400	39 490	1 223 890	22 000	1 245 890	0,8	0,8
Total partiel	26 105 060	(20 350)	26 084 710	766 400	26 851 110	17,7	17,3
I	COÛTS INDIRECTS						
I.1	17 728 360	1 482 230	19 210 590	944 700	20 155 290	12,0	13,0
Total partiel	17 728 360	1 482 230	19 210 590	944 700	20 155 290	12,0	13,0
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)							
	147 309 100	1 741 300	149 050 400	6 119 400	155 169 800	100,0	100,0
H							
GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1	46 066 030	5 827 890	51 893 920	3 342 800	55 236 720	96,2	96,6
H.2	1 804 100	44 200	1 848 300	78 700	1 927 000	3,8	3,4
TOTAL (dépenses) (grand programme H)	47 870 130	5 872 090	53 742 220	3 421 500	57 163 720	100,0	100,0

(suite page suivante)

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé ^a	Accroissement des ressources	Ressources nécessaires pour	Actualisation des coûts	Ressources nécessaires pour	Pourcentage du montant total du budget			
	2004-2005	2006-2007 aux taux de 2004-2005	2006-2007 aux taux de 2004-2005	aux taux de 2006-2007	2006-2007 aux taux de 2006-2007	2004-2005	2006-2007		
	1	2	3	4	5	6	7		
Recettes									
A	ORGANES DIRECTEURS								
Total partiel						0,0	0,0		
B	GESTION								
Total partiel						0,0	0,0		
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F									
C.0	Énergie et environnement		138 700	138 700	14 300	153 000	0,0	4,7	
D.0	Renforcement des capacités commerciales		104 000	104 000	10 700	114 700	0,0	3,6	
E.0	Réduction de la pauvreté par des activités productives		52 500	52 500	5 400	57 900	0,0	1,8	
F.1	Initiatives spéciales		62 000	62 000	6 300	68 300	0,0	2,1	
F.3	Politique régionale		63 100	63 100	6 500	69 600	0,0	2,2	
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège		1 108 700	1 108 700	113 600	1 222 300	0,0	37,9	
X.0	Base de comparaison	1 618 500	(1 618 500)				53,7	0,0	
Total partiel	1 618 500	(89 500)	1 529 000	156 800	1 685 800	53,7	52,3		
G	ADMINISTRATION								
Total partiel						0,0	0,0		
I	COÛTS INDIRECTS								
Total partiel						0,0	0,0		
	Recettes accessoires	1 394 800	143 600	1 538 400		1 538 400	46,3	47,7	
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)		3 013 300	54 100	3 067 400	156 800	3 224 200	100,0	100,0	
H GESTION DES BÂTIMENTS									
H.1	Gestion commune des bâtiments		46 066 030	5 827 890	51 893 920	3 342 800	55 236 720	96,2	96,6
H.2	Gestion conjointe des bâtiments		1 804 100	44 200	1 848 300	78 700	1 927 000	3,8	3,4
TOTAL (recettes) (grand programme H)		47 870 130	5 872 090	53 742 220	3 421 500	57 163 720	100,0	100,0	
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET		144 295 800	1 687 200	145 983 000	5 962 600	151 945 600			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(En euros)

Programme	Budget approuvé ^a 2004-2005	Accroissement des ressources 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007	Pourcentage du montant total du budget 2004-2005	Pourcentage du montant total du budget 2006-2007
	1	2	3	4	5	6	7
Dépenses							
A	ORGANES DIRECTEURS						
Total partiel						0,0	0,0
B	GESTION						
B.2	Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation						
	119 100	(119 100)				0,5	0,0
Total partiel	119 100	(119 100)				0,5	0,0
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F							
C.0	Énergie et environnement						
		3 007 930	3 007 930	81 480	3 089 410	0,0	15,3
D.0	Renforcement des capacités commerciales						
		4 497 160	4 497 160	144 515	4 641 675	0,0	23,0
E.0	Réduction de la pauvreté par des activités productives						
		2 564 485	2 564 485	73 940	2 638 425	0,0	13,1
F.1	Initiatives spéciales						
		890 525	890 525	28 480	919 005	0,0	4,6
F.2	Politique et recherche industrielles						
		1 201 700	1 201 700	52 600	1 254 300	0,0	6,2
F.3	Politique régionale						
		1 920 400	1 920 400	56 385	1 976 785	0,0	9,8
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège						
		951 720	951 720	117 800	1 069 520	0,0	5,3
X.0	Base de comparaison						
	17 004 470	(17 004 470)				77,9	0,0
Total partiel	17 004 470	(1 970 550)	15 033 920	555 200	15 589 120	77,9	77,3
G.	ADMINISTRATION						
G.1	Gestion des ressources humaines						
	1 393 500	278 600	1 672 100	32 500	1 704 600	6,4	8,4
G.2	Services financiers						
	1 191 000	460 900	1 651 900	21 100	1 673 000	5,5	8,3
G.3	Services d'achats et de logistique						
	1 475 600	(559 800)	915 800	23 200	939 000	6,8	4,7
G.4	Services juridiques						
		258 400	258 400	10 600	269 000	0,0	1,3
G.5	Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances						
	643 200	(643 200)				2,9	0,0
Total partiel	4 703 300	(205 100)	4 498 200	87 400	4 585 600	21,5	22,7
I	COÛTS INDIRECTS						
Total partiel						0,0	0,0
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)	21 826 870	(2 294 750)	19 532 120	642 600	20 174 720	100,0	100,0
H GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL (dépenses) (grand programme H)							

(suite page suivante)

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget approuvé ^a	Accroissement des ressources 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2004-2005	Actualisation des coûts aux taux de 2006-2007	Ressources nécessaires pour 2006-2007 aux taux de 2006-2007	Pourcentage du montant total du budget		
	2004-2005	2004-2005	2004-2005	2006-2007	2006-2007	2004-2005	2006-2007	
	1	2	3	4	5	6	7	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0	0,0	
B	GESTION							
Total partiel						0,0	0,0	
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F								
X.0	Base de comparaison							
	187 500	(187 500)				59,6	0,0	
Total partiel	187 500	(187 500)				59,6		
G	ADMINISTRATION							
Total partiel						0,0	0,0	
I	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0	0,0	
Recettes accessoires	127 000	188 200	315 200		315 200	40,4	100,0	
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	314 500	700	315 200		315 200	100,0	100,0	
H GESTION DES BÂTIMENTS								
TOTAL (recettes) (grand programme H)								
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET								
	21 512 370	(2 295 450)	19 216 920	642 600	19 859 520			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

**Tableau 1. Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2004-2005
(En euros)**

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a /	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007
A ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	53 000	83 370			3 160 850	3 046 150					3 213 850	3 129 520			3 213 850	3 129 520
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 255 900	1 398 000	10 600	8 800	99 600	43 630					1 366 100	1 450 430			1 366 100	1 450 430
Total partiel	1 308 900	1 481 370	10 600	8 800	3 260 450	3 089 780					4 579 950	4 579 950			4 579 950	4 579 950
B GESTION																
B.1 Direction exécutive et gestion	6 769 200	6 321 860	565 800	505 620	1 025 860	1 020 550	62 200	67 000			8 423 060	7 915 030			8 423 060	7 915 030
B.2 Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation	3 369 800	4 161 220	53 000	73 820	32 200	11 000		4 000			3 455 000	4 250 040			3 455 000	4 250 040
Total partiel	10 139 000	10 483 080	618 800	579 440	1 058 060	1 031 550	62 200	71 000			11 878 060	12 165 070			11 878 060	12 165 070
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F																
C.0 Énergie et environnement		18 017 412		547 170		353 890				3 292 200		22 210 672		(138 700)		22 071 972
D.0 Renforcement des capacités commerciales		20 864 720		430 800		192 100				3 275 800		24 763 420		(104 000)		24 659 420
E.0 Réduction de la pauvreté par des activités productives		13 974 053		229 260		90 210				6 423 600		20 717 123		(52 500)		20 664 623
F.1 Initiatives spéciales		6 885 100		241 510		80 760				931 600		8 138 970		(62 000)		8 076 970
F.2 Politique et recherche industrielles		7 568 835		159 420		345 340				367 800		8 441 395				8 441 395
F.3 Politique régionale		9 252 710		340 220		132 010						9 724 940		(63 100)		9 661 840
F.4 Dépenses de fonctionnement hors Siège		2 665 800		12 520		5 369 160						8 047 480		(1 108 700)		6 938 780
X.0 Base de comparaison	79 491 770		2 061 000		8 367 670		31 000		14 189 800		104 141 240		(1 806 000)		102 335 240	
Total partiel	79 491 770	79 228 630	2 061 000	1 960 900	8 367 670	6 563 470	31 000		14 189 800	14 291 000	104 141 240	102 044 000	(1 806 000)	(1 529 000)	102 335 240	100 515 000
G ADMINISTRATION																
G.1 Gestion des ressources humaines	5 618 300	6 017 475	28 200	40 000	101 110	29 490					5 747 610	6 086 965			5 747 610	6 086 965
G.2 Services financiers	6 493 500	6 787 500	14 800	30 000	10 900	1 800					6 519 200	6 819 300			6 519 200	6 819 300
G.3 Services d'achats et de logistique	5 302 100	4 566 885	12 800	10 720	1 554 900	1 464 970	1 010 000	1 030 000			7 879 800	7 072 575			7 879 800	7 072 575
G.4 Services juridiques	1 029 300	1 043 920	8 600	8 940	10 400	10 200					1 048 300	1 063 060			1 048 300	1 063 060
G.5 Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances	4 339 950	4 304 260	11 600	10 360	477 600	402 600	3 599 900	3 599 900			8 429 050	8 317 120			8 429 050	8 317 120
G.6 Direction et gestion	1 154 200	1 172 700	27 000	49 190	3 200	2 000					1 184 400	1 223 890			1 184 400	1 223 890
Total partiel	23 937 350	23 892 740	103 000	149 210	2 158 110	1 911 060	4 609 900	4 629 900			30 808 360	30 582 910			30 808 360	30 582 910
I COÛTS INDIRECTS																
I.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	3 964 900	4 546 600			12 811 860	13 703 990	951 600	960 000			17 728 360	19 210 590			17 728 360	19 210 590
Total partiel	3 964 900	4 546 600			12 811 860	13 703 990	951 600	960 000			17 728 360	19 210 590			17 728 360	19 210 590
Recettes accessoires													(1 521 800)	(1 853 600)		
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	118 841 920	119 632 420	2 793 400	2 698 350	27 656 150	26 299 850	5 654 700	5 660 900	14 189 800	14 291 000	169 135 970	168 582 520	(3 327 800)	(3 382 600)	165 808 170	165 199 920
H GESTION DES BÂTIMENTS																
H.1 Gestion commune des bâtiments	13 583 500	14 216 180	12 200	14 000	32 470 330	37 663 740					46 066 030	51 893 920	(46 066 030)	(51 893 920)		
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	365 700	367 300			1 438 400	1 481 000					1 804 100	1 848 300	(1 804 100)	(1 848 300)		
TOTAL (grand programme H)	13 949 200	14 583 480	12 200	14 000	33 908 730	39 144 740					47 870 130	53 742 220	(47 870 130)	(53 742 220)		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2004-2005 (En euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a /	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007
A ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	53 000	83 370			3 160 850	3 046 150					3 213 850	3 129 520			3 213 850	3 129 520
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 255 900	1 398 000	10 600	8 800	99 600	43 630					1 366 100	1 450 430			1 366 100	1 450 430
Total partiel	1 308 900	1 481 370	10 600	8 800	3 260 450	3 089 780					4 579 950	4 579 950			4 579 950	4 579 950
B GESTION																
B.1 Direction exécutive et gestion	6 769 200	6 321 860	565 800	505 620	1 025 860	1 020 550	62 200	67 000			8 423 060	7 915 030			8 423 060	7 915 030
B.2 Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation	3 250 700	4 161 220	53 000	73 820	32 200	11 000		4 000			3 335 900	4 250 040			3 335 900	4 250 040
Total partiel	10 019 900	10 483 080	618 800	579 440	1 058 060	1 031 550	62 200	71 000			11 758 960	12 165 070			11 758 960	12 165 070
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F																
C.0 Énergie et environnement		15 309 482		547 170		53 890				3 292 200		19 202 742		(138 700)		19 064 042
D.0 Renforcement des capacités commerciales		16 367 560		430 800		192 100				3 275 800		20 266 260		(104 000)		20 162 260
E.0 Réduction de la pauvreté par des activités productives		11 409 568		229 260		90 210				6 423 600		18 152 638		(52 500)		18 100 138
F.1 Initiatives spéciales		5 994 575		241 510		80 760				931 600		7 248 445		(62 000)		7 186 445
F.2 Politique et recherche industrielles		6 367 135		159 420		345 340				367 800		7 239 695				7 239 695
F.3 Politique régionale		7 332 310		340 220		132 010						7 804 540		(63 100)		7 741 440
F.4 Dépenses de fonctionnement hors Siège		1 915 200		12 520		5 168 040						7 095 760		(1 108 700)		5 987 060
X.0 Base de comparaison	63 807 370		2 061 000		7 047 600		31 000		14 189 800		87 136 770		(1 618 500)		85 518 270	
Total partiel	63 807 370	64 695 830	2 061 000	1 960 900	7 047 600	6 062 350	31 000		14 189 800	14 291 000	87 136 770	87 010 080	(1 618 500)	(1 529 000)	85 518 270	85 481 080
G ADMINISTRATION																
G.1 Gestion des ressources humaines	4 224 800	4 345 375	28 200	40 000	101 110	29 490					4 354 110	4 414 865			4 354 110	4 414 865
G.2 Services financiers	5 302 500	5 135 600	14 800	30 000	10 900	1 800					5 328 200	5 167 400			5 328 200	5 167 400
G.3 Services d'achats et de logistique	3 826 500	3 651 085	12 800	10 720	1 554 900	1 464 970	1 010 000	1 030 000			6 404 200	6 156 775			6 404 200	6 156 775
G.4 Services juridiques	1 029 300	785 520	8 600	8 940	10 400	10 200					1 048 300	804 660			1 048 300	804 660
G.5 Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances	3 696 750	4 304 260	11 600	10 360	477 600	402 600	3 599 900	3 599 900			7 785 850	8 317 120			7 785 850	8 317 120
G.6 Direction et gestion	1 154 200	1 172 700	27 000	49 190	3 200	2 000					1 184 400	1 223 890			1 184 400	1 223 890
Total partiel	19 234 050	19 394 540	103 000	149 210	2 158 110	1 911 060	4 609 900	4 629 900			26 105 060	26 084 710			26 105 060	26 084 710
I COÛTS INDIRECTES																
I.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	3 964 900	4 546 600			12 811 860	13 703 990	951 600	960 000			17 728 360	19 210 590			17 728 360	19 210 590
Total partiel	3 964 900	4 546 600			12 811 860	13 703 990	951 600	960 000			17 728 360	19 210 590			17 728 360	19 210 590
Recettes accessoires													(1 394 800)	(1 538 400)	(1 394 800)	(1 538 400)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	98 335 120	100 601 420	2 793 400	2 698 350	26 336 080	25 798 730	5 654 700	5 660 900	14 189 800	14 291 000	147 309 100	149 050 400	(3 013 300)	(3 067 400)	144 295 800	145 983 000
H GESTION DES BÂTIMENTS																
H.1 Gestion commune des bâtiments	13 583 500	14 216 180	12 200	14 000	32 470 330	37 663 740					46 066 030	51 893 920	(46 066 030)	(51 893 920)		
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	365 700	367 300			1 438 400	1 481 000					1 804 100	1 848 300	(1 804 100)	(1 848 300)		
TOTAL (grand programme H)	13 949 200	14 583 480	12 200	14 000	33 908 730	39 144 740					47 870 130	53 742 220	(47 870 130)	(53 742 220)		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2004-2005
(En euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a /	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007	2004-2005 ^a	2006-2007
A ORGANES DIRECTEURS																
Total partiel																
B GESTION																
B.2	Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation										119 100				119 100	
Total partiel																
GRANDS PROGRAMMES C, D, E et F																
C.0	Energie et environnement		2 707 930				300 000				3 007 930				3 007 930	
D.0	Renforcement des capacités commerciales		4 497 160								4 497 160				4 497 160	
E.0	Réduction de la pauvreté par des activités productives		2 564 485								2 564 485				2 564 485	
F.1	Initiatives spéciales		890 525								890 525				890 525	
F.2	Politique et recherche industrielles		1 201 700								1 201 700				1 201 700	
F.3	Politique régionale		1 920 400								1 920 400				1 920 400	
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège		750 600				201 120				951 720				951 720	
X.0	Base de comparaison		15 684 400				1 320 070				17 004 470		(187 500)		16 816 970	
Total partiel																
G ADMINISTRATION																
G.1	Gestion des ressources humaines		1 393 500		1 672 100						1 393 500		1 672 100		1 393 500	
G.2	Services financiers		1 191 000		1 651 900						1 191 000		1 651 900		1 191 000	
G.3	Services d'achats et de logistique		1 475 600		915 800						1 475 600		915 800		1 475 600	
G.4	Services juridiques				258 400								258 400		258 400	
G.5	Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances		643 200								643 200				643 200	
Total partiel																
I COÛTS INDIRECTS																
Total partiel																
Recettes accessoires																
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)																
TOTAL (grand programme H)																
H GESTION DES BÂTIMENTS																
TOTAL (grand programme H)																

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe C

Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire 1	Budget opérationnel 2	Total 3	Budget ordinaire 4	Budget opérationnel 5	Total 6
A ORGANES DIRECTEURS						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	3,00		3,00	4,00		4,00
Total partiel	3,00	0,00	3,00	4,00	0,00	4,00
B GESTION						
B.1 Direction exécutive et gestion	12,00		12,00	12,00		12,00
B.2 Contrôleur général, contrôle interne et services d'évaluation	12,00		12,00	6,00		6,00
Total partiel	24,00	0,00	24,00	18,00	0,00	18,00
C ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT						
C.0 Énergie et environnement	45,55	8,10	53,65	23,02	8,85	31,87
Total partiel	45,55	8,10	53,65	23,02	8,85	31,87
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES						
D.0 Renforcement des capacités commerciales	47,70	15,10	62,80	23,60	9,70	33,30
Total partiel	47,70	15,10	62,80	23,60	9,70	33,30
E RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ PAR DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES						
E.0 Réduction de la pauvreté par des activités productives	34,10	9,20	43,30	12,83	7,25	20,08
Total partiel	34,10	9,20	43,30	12,83	7,25	20,08
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS						
F.1 Initiatives spéciales	17,20	3,50	20,70	8,05	2,80	10,85
F.2 Politique et recherche industrielles	15,25	4,00	19,25	13,15	2,00	15,15
F.3 Politique régionale	18,20	8,10	26,30	10,85	0,40	11,25
F.4 Dépenses de fonctionnement hors Siège				42,00	18,00	60,00
Total partiel	50,65	15,60	66,25	74,05	23,20	97,25
G ADMINISTRATION						
G.1 Gestion des ressources humaines	8,00	3,00	11,00	15,25	8,00	23,25
G.2 Services financiers	9,00	2,00	11,00	24,00	10,00	34,00
G.3 Services d'achats et de logistique	5,00	2,00	7,00	21,25	3,00	24,25
G.4 Services juridiques	2,00	1,00	3,00	2,00		2,00
G.5 Services de gestion des réseaux d'information et des connaissances	12,00		12,00	13,50		13,50
G.6 Direction et gestion	2,00		2,00	4,00		4,00
Total partiel	38,00	8,00	46,00	80,00	21,00	101,00
I COÛTS INDIRECTS						
Total partiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	243,00	56,00	299,00	235,50	70,00	305,50
H GESTION DES BÂTIMENTS						
H.1 Gestion commune des bâtiments	9,00		9,00	113,00		113,00
H.2 Gestion conjointe des bâtiments				3,00		3,00
TOTAL (grand programme H)	9,00	0,00	9,00	116,00	0,00	116,00